

Situation du marché de l'emploi dans la Grande Région

– Situation du marché de l'emploi –

Novembre 2016



Dixième rapport de l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi
pour le quinzième Sommet des Exécutifs de la Grande Région

Situation du marché de l'emploi dans la Grande Région
Dixième rapport de l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi
pour le quinzième Sommet des Exécutifs de la Grande Région

– Situation du marché de l'emploi –

**Observatoire Interrégional
du marché de l'Emploi**
c/o INFO-Institut
Pestelstraße 6
D-66119 Saarbrücken

Sarrebruck, Novembre 2016

Dans ce dixième rapport soumis au quinzième Sommet de la Grande Région, l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi décrit et analyse la situation et l'évolution du marché de l'emploi dans la Grande Région à partir des principaux indicateurs structurels. Dans le cadre de ces rapports régulièrement adressés au Sommet des Exécutifs, l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi met continuellement à jour des données socio-économiques relatives au marché de l'emploi de la Grande Région, à partir desquelles il procède à des évaluations différenciées.

Le neuvième rapport se compose de cinq cahiers :

- ▶ **Situation du marché de l'emploi**
- ▶ Mobilité des frontaliers
- ▶ Evolution démographique
- ▶ Situation des jeunes
- ▶ Formes atypiques de travail et d'emploi

Il inclut également le rapport consacré au thème spécifique de « La Numérisation du monde du travail ». Chaque cahier est introduit par des principaux indicateurs sur le marché de l'emploi.

Sommaire

Principaux indicateurs du 10^e rapport de l'OIE	1
Evénements sur le marché de l'emploi de la Grande Région	6
Remarques préliminaires sur la méthodologie	7
1. Activité	11
1.1 Taux d'activité	11
<i>Taux d'activité (15-64 ans) global et par sexe en 2015.....</i>	<i>11</i>
<i>Evolution globale du taux d'activité (15-64 ans) entre 2005 et 2015.....</i>	<i>12</i>
<i>Taux d'activité global par tranches d'âge (15 - 64 ans) en 2015.....</i>	<i>14</i>
1.2 Taux d'emploi	15
<i>Taux d'emploi global et par sexe en 2015.....</i>	<i>16</i>
<i>Evolution du taux d'emploi global entre 2005 et 2015.....</i>	<i>17</i>
<i>Evolution du taux d'emploi global (20-64 ans) entre 2005 et 2015 et écart par rapport à l'objectif Europe 2020</i>	<i>18</i>
<i>Evolution du taux d'emploi hommes/femmes entre 2005 et 2015.....</i>	<i>19</i>
<i>Taux d'emploi des jeunes global et selon le sexe en 2015</i>	<i>20</i>
<i>Evolution du taux d'emploi global des jeunes entre 2005 et 2015</i>	<i>21</i>
<i>Evolution du taux d'emploi des jeunes en fonction des sexes entre 2005 et 2015.....</i>	<i>22</i>
<i>Taux d'emploi des travailleurs âgés global et selon le sexe en 2015.....</i>	<i>23</i>
<i>Evolution du taux d'emploi global des travailleurs âgés entre 2005 et 2015.....</i>	<i>24</i>
<i>Evolution du taux d'emploi des travailleurs âgés selon les sexes entre 2005 et 2015.....</i>	<i>25</i>
<i>Emploi (au lieu de domicile) dans la tranche d'âge des 25-64 ans selon le plus haut niveau de formation 2015</i>	<i>26</i>
1.3 L'emploi salarié (au lieu de travail)	27
<i>Part des régions dans l'emploi salarié total de la Grande Région en 2014.....</i>	<i>27</i>
<i>Evolution de l'emploi salarié (au lieu de travail) entre 2000 et 2014/2015.....</i>	<i>28</i>
<i>Evolution de l'emploi salarié (au lieu de travail) entre 2007 et 2014/2015.....</i>	<i>30</i>
<i>Structure de l'emploi salarié (au lieu de travail) par secteur économique en 2014/2015.....</i>	<i>31</i>
<i>Evolution de l'emploi salarié (au lieu de travail) par secteur économique entre 2012 et 2014 / 2004 et 2014.....</i>	<i>33</i>
2. Chômage	35
2.1 Taux de chômage	35
<i>Taux de chômage global et par sexe en 2015.....</i>	<i>35</i>
<i>Evolution du taux de chômage pour la période 2005-2015.....</i>	<i>36</i>
<i>Evolution du taux de chômage par sexe pour la période 2005-2015</i>	<i>38</i>
<i>Taux de chômage des jeunes total et par sexe en 2015.....</i>	<i>39</i>
<i>Evolution du taux de chômage des jeunes entre 2005 et 2015.....</i>	<i>40</i>
<i>Evolution du taux de chômage des jeunes par sexe pour la période 2005-2015.....</i>	<i>41</i>
<i>Part des chômeurs de longue durée en 2015 et en 2005</i>	<i>42</i>
<i>Taux de chômage de longue durée en 2015 et en 2005.....</i>	<i>43</i>
2.2 Le chômage au travers des statistiques des agences pour l'emploi	44

Annexe	51
<i>Remarques par rapport aux données</i>	<i>53</i>
<i>Portrait de l'Observatoire Interrégional du Marché de l'emploi.....</i>	<i>59</i>
<i>Portraits des instituts spécialisés</i>	<i>61</i>
<i>Bibliographie</i>	<i>65</i>

Principaux indicateurs du 10^e rapport de l'OIE

Ce premier chapitre présente les principaux indicateurs du marché de l'emploi de la Grande Région sous forme de graphiques et avec de brèves explications. Ces indicateurs seront décrits et analysés en détail dans les différentes parties.

D'un point de vue géographique, la Grande Région se situe dans le cœur historique de l'Europe, entre les grandes conurbations formées par Bruxelles, la zone Rhin-Ruhr, la région Rhin-Main, la zone Rhin-Neckar, Bâle/Mulhouse et Paris. Cet espace de coopération européen, qui englobe les frontières de quatre Etats et dans lequel on compte trois langues officielles différentes, comprend les composantes régionales suivantes :

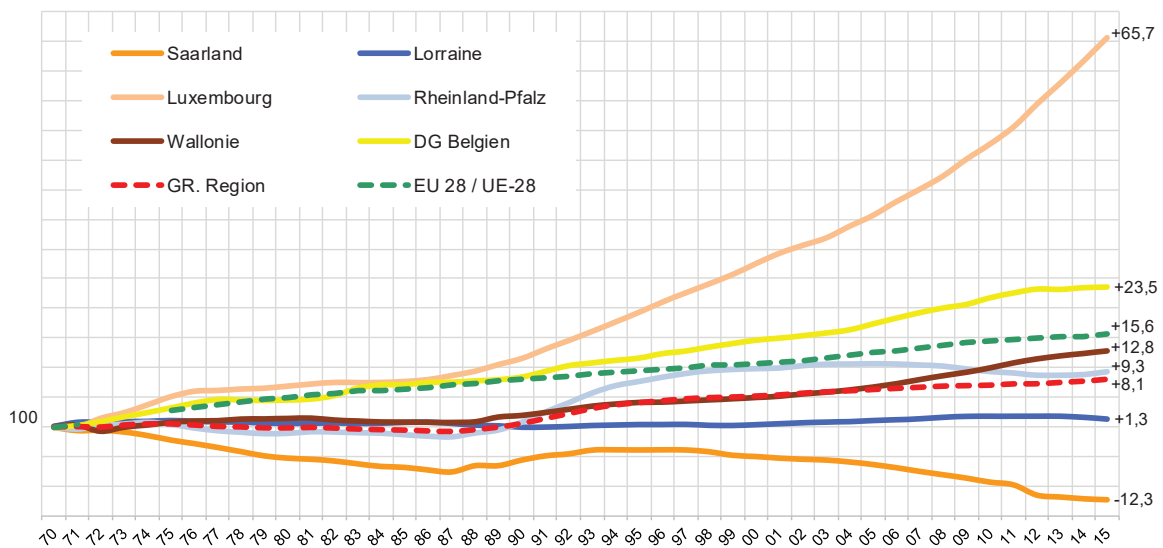
- ▶ Deux Länder allemands : la Sarre et la Rhénanie-Palatinat,
- ▶ Une région française : la Lorraine, (qui a fusionné le 01/01/2016 avec les régions Champagne-Ardenne et Alsace pour devenir la Région Grand-Est)
- ▶ Le Grand-Duché du Luxembourg,
- ▶ La Wallonie en Belgique, y compris la Communauté germanophone.

Evolution démographique

Au 1^{er} janvier 2015, la Grande Région comptait presque 11,5 millions de personnes, soit 2,3 % de la population totale de l'Union européenne (UE des 28). Avec ses quatre millions d'habitants, la Rhénanie-Palatinat est de loin la composante régionale la plus peuplée, suivie par la Wallonie (y compris la CG de Belgique), où vivent près de 3,6 millions de personnes. La troisième place revient à la Lorraine, qui comptabilisait quelque 2,34 millions d'habitants. Les plus petites composantes régionales, la Sarre et le Luxembourg, comptent respectivement un million et 560 000 habitants. Enfin, environ 76 000 personnes composent la CG de Belgique.

Evolution de la population totale entre 1970 et 2015

Comptage au 1^{er} janvier de chaque année, 1970 = 100 (variation en %)



Calculs IBA / OIE

Sources :

Saarland, Rheinland-Pfalz: *Bevölkerungsfortschreibung*.

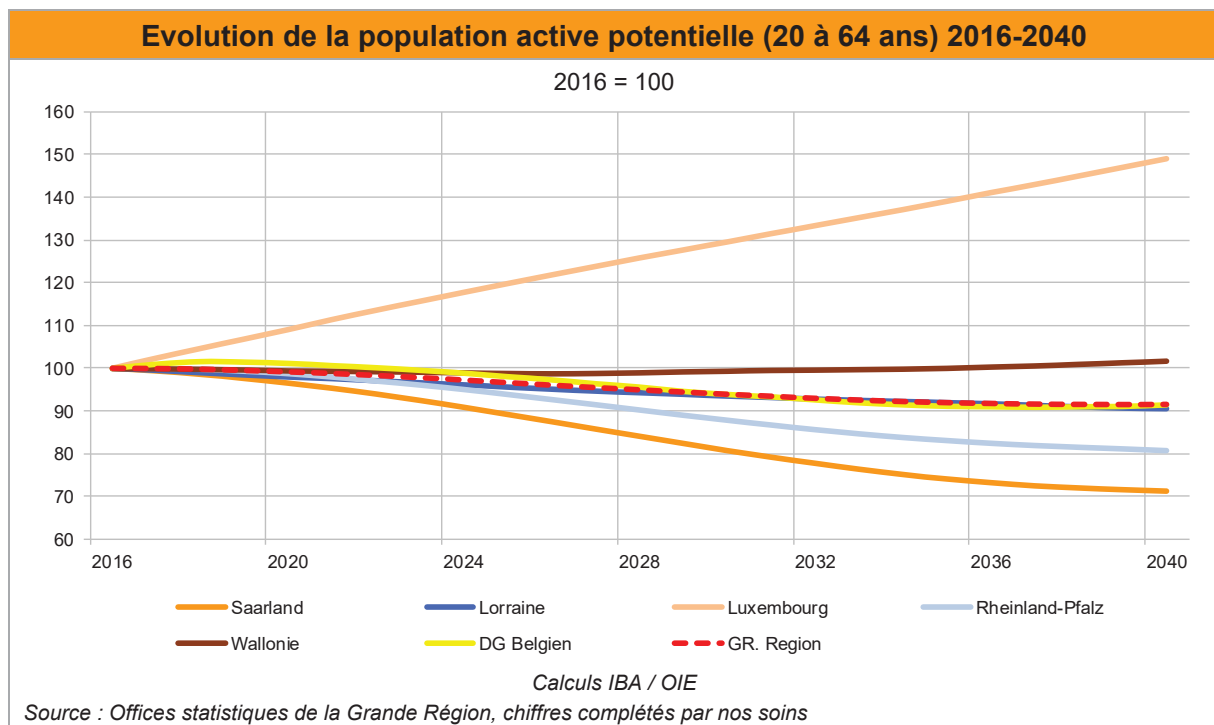
Lorraine: *INSEE, Estimations localisées de population et Recensements de la population*

Luxembourg: *Population calculée par le STATEC*

Wallonie / DG Belgien: *INS, Statistiques démographiques et recensements de la population*

EU / UE: *Eurostat*.

Depuis 1970, la population de la Grande Région a augmenté de 862 204 personnes (soit +8,1 %) pour atteindre plus de 11,49 millions d'habitants en 2015. Cette croissance a été portée par l'évolution enregistrée au Luxembourg, en Wallonie, en CG de Belgique et en Rhénanie-Palatinat, tandis que le nombre d'habitants est resté plus ou moins stable en Lorraine et a enregistré un recul en Sarre. Sur le territoire de l'actuelle UE des 28, la hausse s'établit à 15,6 % pour la même période. Cette croissance démographique plus faible par rapport au reste de l'UE s'observe également sur une période plus récente : après le cycle faste de la fin des années 80 et du début des années 90, la hausse dans l'espace de coopération s'est sensiblement ralentie depuis le milieu des années 1990, pour ne plus atteindre que +2,8 % (EU des 28 : +4,8 %) pour la période 2000-2015.

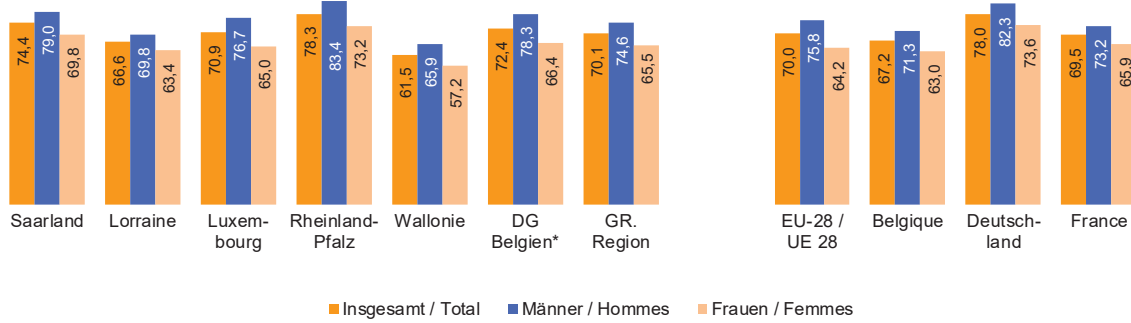


L'analyse de l'évolution démographique doit également tenir compte de la modification de la structure par âge de la population – notamment du fait de l'évolution à venir de la catégorie des 20 à 64 ans, qui constitue la classe d'âge la plus importante pour le marché de l'emploi. Les prévisions pour 2040 font état d'un recul de l'ensemble de la population active potentielle de 6,1 millions de personnes dans la Grande Région. Cela correspond à une baisse de 570 000 personnes en comparaison avec le niveau de 2016 (soit -8,5 %). D'ici à 2020, la régression de la population active potentielle atteindra près de 0,9 % et restera comparativement modérée. Mais elle va s'intensifier fortement par la suite : les nombreuses personnes nées entre le milieu des années 50 et le début des années 70 vont atteindre l'âge de la retraite et se retirer progressivement de la vie active. En 2030, tous les enfants du baby-boom auront au moins 60 ans. Il n'est pas surprenant que la baisse annuelle de la population active recommence à s'accélérer à partir de 2030. De façon globale, sur la base des hypothèses formulées, la population active potentielle connaît malgré tout un nouveau recul d'au moins 7,7 % entre 2020 et 2040. Il existe toutefois de très fortes variations d'une région à l'autre. Ces données et d'autres éléments concernant la population de la Grande Région sont présentés dans le présent cahier intitulé « Evolution démographique ».

Situation du marché de l'emploi en 2015

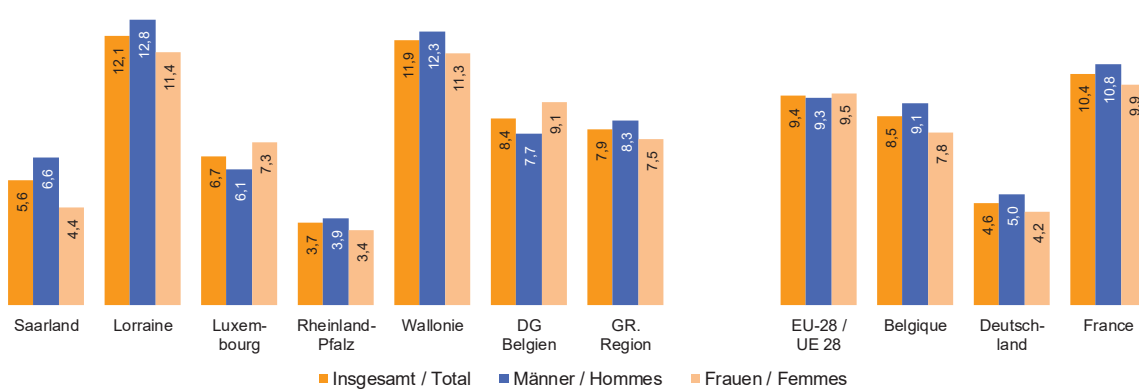
Taux d'emploi

Part des actifs en emploi âgés de 20 à 64 ans parmi la population de cette tranche d'âge en %



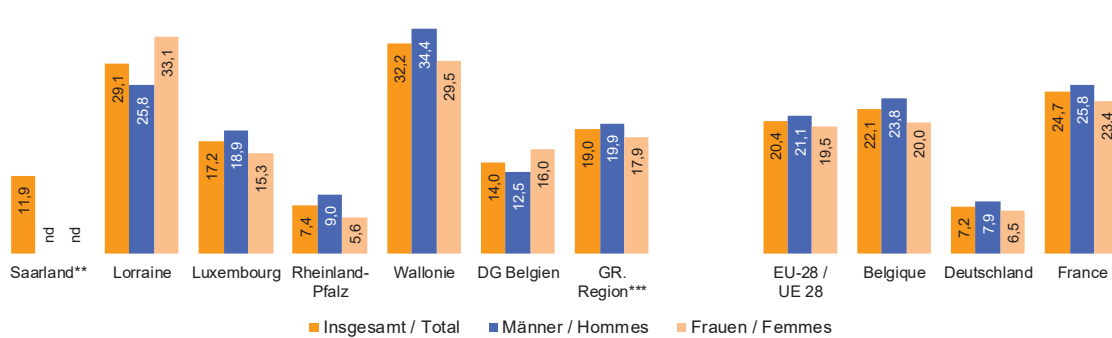
Taux de chômage

Part des chômeurs de 15 ans et plus parmi la population active de cette tranche d'âge en %



Taux de chômage des jeunes

Part des chômeurs de 15 à 24 ans parmi la population active de cette tranche d'âge en %



*DG Belgique : 2014

**Sarrel : 2013

***GR : sans Sarre

Calculs IBA / OIE

Source : Eurostat – Enquête sur les Forces de Travail ; DG Belgique : SPF Economie DGS et ADG

Taux d'emploi (au lieu de domicile)

L'un des principaux objectifs visés par la stratégie Europe 2020 consiste à porter le taux d'emploi des 20-64 ans à 75 % d'ici à 2020. Les femmes, les jeunes et les seniors doivent notamment participer davantage à la vie active. En 2015, le taux d'emploi s'élevait à 70,1 % dans la Grande Région. La part de la population active était ainsi comparable à celle de l'UE des 28. Des efforts doivent donc encore être effectués, tant dans la Grande Région qu'à l'échelon européen, pour que la barre des 75 % puisse être atteinte. L'augmentation du taux d'emploi

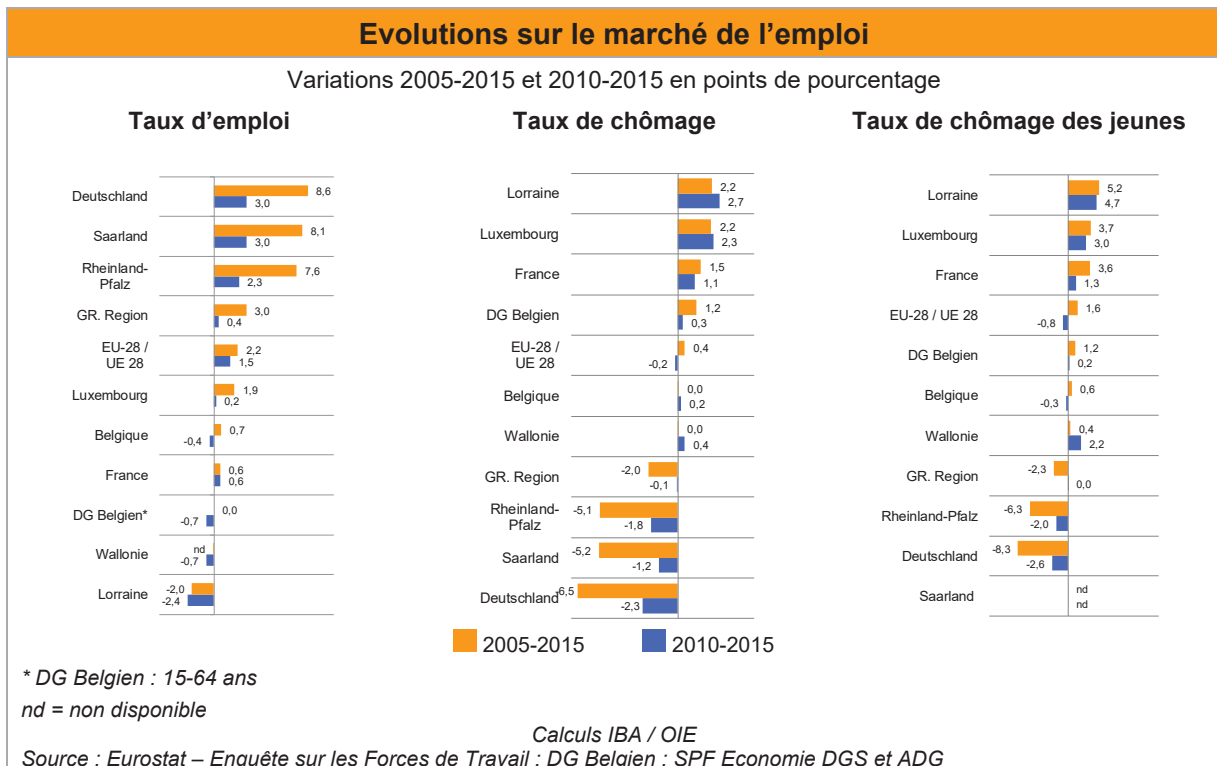
est restée irrégulière au cours des dernières années : une progression de 3 points de pourcentage a été enregistrée depuis 2005 dans l'espace de coopération. Cette hausse est due à la croissance de l'emploi des femmes (+6,1 points de pourcentage ; hommes : -0,2 point de pourcentage). L'écart entre les hommes et les femmes était toutefois encore de 9,0 points de pourcentage en 2015.

Taux de chômage selon Eurostat

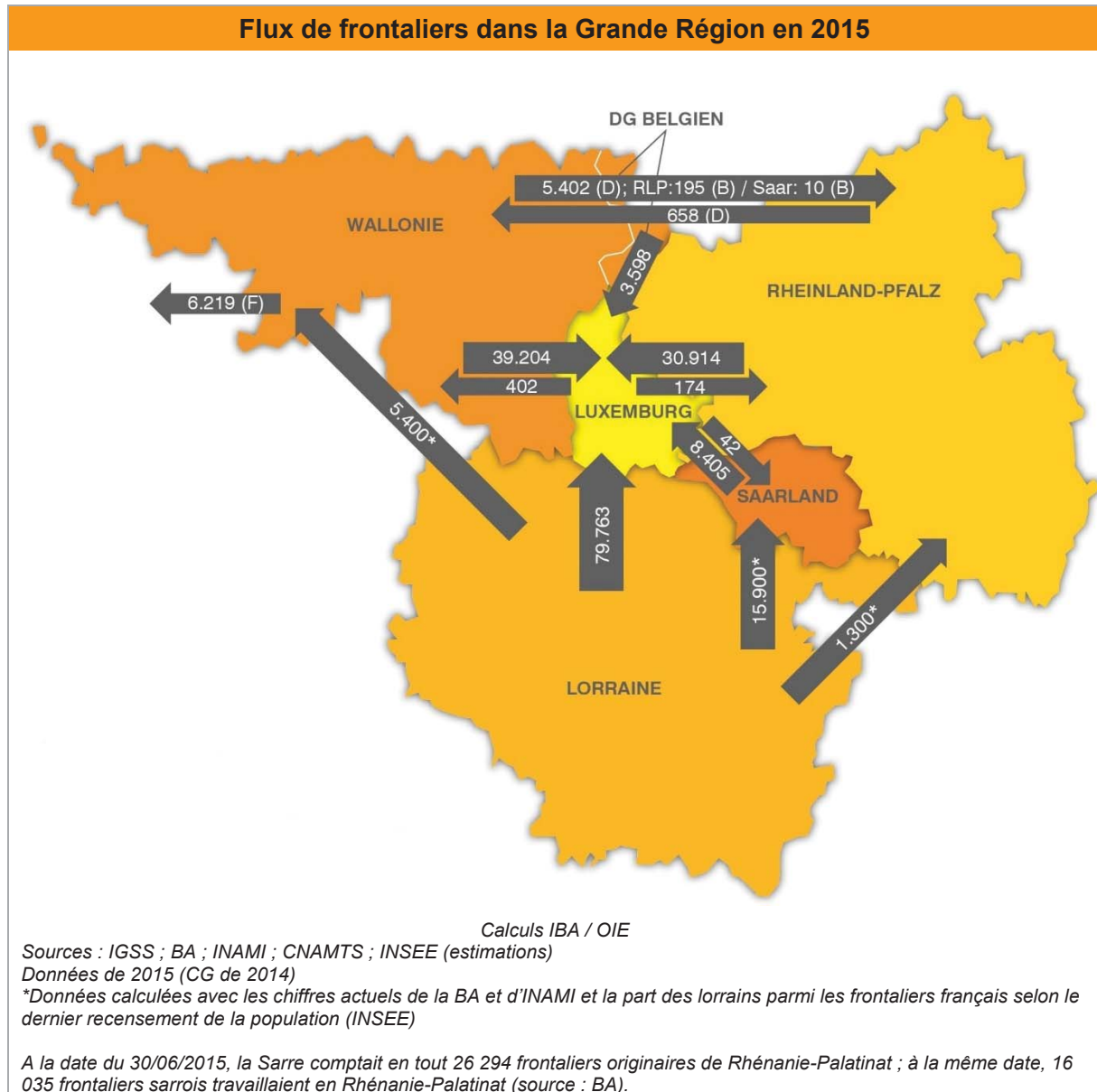
Le taux de chômage dans la Grande Région s'élevait à 7,9 % en 2015, soit 1,5 points de moins que le niveau européen (9,4 %). Depuis 2010, le chômage a légèrement baissé en Grande Région (-0,1 %) et en UE (-0,2 %). Au sein de l'espace de coopération, la Lorraine affiche le taux de chômage le plus élevé (12,1 %) et la Rhénanie-Palatinat détient le plus bas (3,7 %). Depuis 2010, les régions allemandes ont connu une amélioration en matière de chômage, tandis que la hausse a été la plus forte en Lorraine et au Luxembourg.

Chômage des jeunes

La situation des jeunes s'avère particulièrement problématique : en 2015, 17,9 % des actifs de 15 à 24 ans étaient sans emploi. Cela correspond à un niveau juste inférieur à celui de l'UE des 28 (20,4 %), et au sein de la Grande Région, la Wallonie et la Lorraine ont atteint des seuils supérieurs à la moyenne européenne, avec respectivement 32,2 % et 29,1 %. Malgré une situation économique plus favorable, au Luxembourg 17,2 % des actifs de moins de 25 ans étaient au chômage. Les deux Länder allemands sont restés à un niveau nettement inférieur (avec 6,0 % pour la Sarre et 7,4 % pour la Rhénanie-Palatinat). La Lorraine, surtout, a connu une dégradation de la situation au cours des cinq dernières années ; mais le chômage des jeunes a également continué à progresser en Wallonie en au Luxembourg.



D'autres informations sur l'emploi et le chômage sont disponibles dans le cahier partiel de l'OIE intitulé « Situation du marché de l'emploi ». Les formes d'emploi atypiques sont par ailleurs abordées dans le rapport partiel « Formes de travail et d'emploi atypiques », tandis que la situation des jeunes est traitée dans le rapport partiel « Situation des jeunes ».



Mobilité des frontaliers

En 2015, la Grande Région a de nouveau comptabilisé davantage de travailleurs frontaliers qu'au cours des années précédentes. Depuis la crise financière et économique, la tendance constante à la hausse s'est toutefois ralentie : les variations annuelles observées étaient en effet sensiblement plus marquées jusqu'en 2008 (environ 5 % à 7,5 %) qu'au cours des années suivantes (0,6 % à 2,4 %). Entre 2014 et 2015 la hausse était 2,1 % respectivement 4 409 personnes. Globalement, en 2015, 219 000 personnes ont franchi chaque jour une frontière dans la Grande Région afin de se rendre sur leur lieu de travail situé dans une région voisine (frontaliers entrants). La Suisse est le seul État à enregistrer un nombre supérieur de

travailleurs frontaliers domiciliés dans un autre pays. Plus de la moitié de l'ensemble des frontaliers présents sur le territoire de la Grande Région étaient originaires de France, et près des trois quarts travaillaient au Luxembourg. L'intensification constante de la mobilité des travailleurs frontaliers dans la Grande Région n'est toutefois pas observée dans toutes les composantes régionales. L'augmentation globale d'environ un tiers du nombre de frontaliers depuis 2005 est due avant tout aux évolutions survenues au Luxembourg. Au cours de la même période, les Länder allemands ont en revanche enregistré un recul du nombre de travailleurs venant en majeure partie de France. Le nombre des frontaliers entrants en Wallonie aussi a baissé dans les deux dernières années, bien que le bilan total reste positif dans l'observation en long terme.

Des informations détaillées sur les flux de frontaliers dans la Grande Région sont disponibles dans le cahier intitulé « Mobilité des frontaliers ».

Événements sur le marché de l'emploi de la Grande Région

Depuis le dernier rapport de l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi (OIE) pour le Sommet de la Grande Région, différents événements concernant le marché du travail ont eu lieu au cours de la présidence wallonne dans la Grande Région et/ou les différentes composantes régionales. Le groupe de travail Marché du travail du Sommet de la Grande Région a listé ses différents événements dans un rapport annuel disponible sur le site Web de la Grande Région (voir liens ci-dessous).

- Rapport 2015

<http://grande-region.interact.lu/fr/Mediathek/Veroeffentlichungen/1er-Rapport-sur-la-mise-en-oeuvre-de-l-accord-cadre-relatif-a-la-formation-professionnelle-transfrontaliere-dans-la-Grande-Region-2015>

- Rapport 2016

<http://grande-region.interact.lu/fr/Mediatheque/Publications/Rapport-sur-la-mise-en-oeuvre-de-l-accord-cadre-relatif-a-la-formation-professionnelle-transfrontaliere-dans-la-Grande-Region-2016>

Remarques préliminaires sur la méthodologie

Données de base

Les données de base utilisées pour les chapitres 1.1 « Taux d'activité », 1.2 « Taux d'emploi » et 2.1 « Taux de chômage » du rapport partiel « Situation du marché de l'emploi » se fondent en majeure partie sur des informations fournies par Eurostat ; celles des chapitres 1.3 « Emploi salarié au lieu de travail » et 2.2 « Le chômage au travers des statistiques des agences pour l'emploi » reposent quant à elles sur les informations des offices statistiques de la Grande Région.¹ Les éventuelles lacunes ont été comblées, dans la mesure du possible, par l'équipe de rédaction, ou complétées par des données supplémentaires.

Mise à jour des données

Au regard des différentes sources de données et des particularités régionales et nationales, les données statistiques ne portent pas toutes sur des périodes identiques. Pour cette raison, il est compréhensible qu'il faille accepter quelques manques quant à l'actualité des données utilisées. L'équipe s'est toutefois efforcée d'utiliser les données les plus récentes disponibles ; pour l'essentiel, les données se rapportent, sauf indication contraire, aux années 2014/2015 et correspondent à la situation d'avril à octobre 2016.

Définitions et remarques sur la méthodologie²

A propos des données Eurostat – Enquête sur les Forces de Travail :

Les données d'Eurostat proviennent des statistiques régionales d'Eurostat. Il convient de citer également ici l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT), qui constitue, à l'échelle européenne, la principale source d'informations comparables sur les marchés de l'emploi régionaux. Conçue sous forme d'enquête par sondage, l'EFT se fonde sur des normes et des définitions de l'emploi, du chômage et des actifs inoccupés qui sont harmonisées au niveau de l'UE. A l'opposé des définitions et des concepts nationaux basés sur des dispositions réglementaires, ces normes et définitions sont présentées dans un système ajusté et harmonisé qui permet de faire des comparaisons internationales et transfrontalières.

A propos des données sur l'emploi salarié (au lieu de travail) :

Le chapitre Emploi salarié (au lieu de travail) est basé sur les données des statistiques ventilées par la comptabilité nationale et les statistiques de la nomenclature statistique des activités économiques (NACE) de l'UE.

¹ En 2006, les Offices statistiques de la Grande Région ont mis en place leur portail statistique, qui permet d'accéder à une multitude de données économiques et sociales harmonisées concernant la Grande Région. Les lacunes existantes ont été comblées, dans la mesure du possible, par l'équipe de rédaction du réseau des instituts spécialisés. Malgré des recherches minutieuses et des calculs complémentaires, il n'est pas toujours possible de présenter des données comparables pour toutes les composantes de la Grande Région. A cette date, il s'agit ici souvent de chiffres provisoires susceptibles d'être modifiés ultérieurement - y compris avec un effet rétroactif sur des séries chronologiques.

² Des remarques détaillées sur les sources des données, ainsi que sur leurs possibilités et leurs limites sont disponibles en annexe.

Actifs :

Les actifs (ou population active, ou forces de travail) rassemblent les personnes actives occupées et celles sans emploi.

Taux d'activité (EFT) :

Le taux d'activité correspond à la part des actifs (en emploi et sans emploi) dans la population en âge de travailler.

Actifs occupés :

Au sens de la définition du BIT, on considère comme actif occupé toute personne âgée d'au moins 15 ans qui, au cours de la semaine de référence, a travaillé au moins une heure contre rémunération ou dans le cadre d'une activité indépendante ou d'assistance.

Taux d'emploi (EFT) :

Le taux d'emploi est défini comme étant la proportion des personnes actives occupées d'une certaine catégorie d'âge par rapport à la population totale de cette classe d'âge.

Sans emploi :

Les sans emploi sont toutes les personnes âgées de 15 à 74 ans qui sont sans travail au cours de la semaine de référence, sont disponibles pour travailler à cette date, ont pris des dispositions spécifiques au cours des quatre dernières semaines pour rechercher activement un emploi ou qui ont déjà trouvé un emploi qui commencera dans les trois mois à venir.

Taux de chômage (EFT) :

Le taux de chômage représente la part en pourcentage des sans emploi parmi la population active (total des personnes actives en emploi et sans emploi). Il peut être ventilé selon l'âge et le sexe.

Chômage de longue durée (EFT) :

Le chômage de longue durée correspond à la part, parmi la population active, des personnes sans emploi depuis plus de douze mois. La part de chômeurs de longue durée représente la part de ces derniers en pourcentage du total des chômeurs.

Salariés :

De façon générale, le terme de « salarié » désigne les personnes qui travaillent pour un employeur privé ou public et qui perçoivent en contrepartie une rémunération sous forme d'un salaire, d'un traitement, d'un salaire aux pièces ou d'une rémunération en nature. Les militaires de carrière font également partie de cette catégorie.

Ecart entre les sexes :

Désigne l'existence d'une disparité liée au sexe (différence statistique entre les hommes et les femmes).

Classification CITE / ISCED :

La classification internationale type de l'éducation (CITE / ISCED) est un outil permettant d'établir des statistiques sur l'éducation comparables à l'échelon international. La version utilisée (CITE 2011) distingue 9 niveaux différents, également présentés en annexe à ce rapport.

NACE – Nomenclature des Activités économiques dans la Communauté Européenne :

Cette nomenclature à 4 chiffres constitue le cadre de la collecte et de la présentation des données statistiques classées par secteurs économiques et issues du domaine de l'économie (par ex. production, emploi, comptes nationaux) et d'autres domaines au sein du Système statistique européen (SSE). La nomenclature NACE rév. 2 comprend 21 sections (et 88 divisions, avec en tout 615 catégories), disponibles dans les explications en annexe au présent rapport.

1. Activité

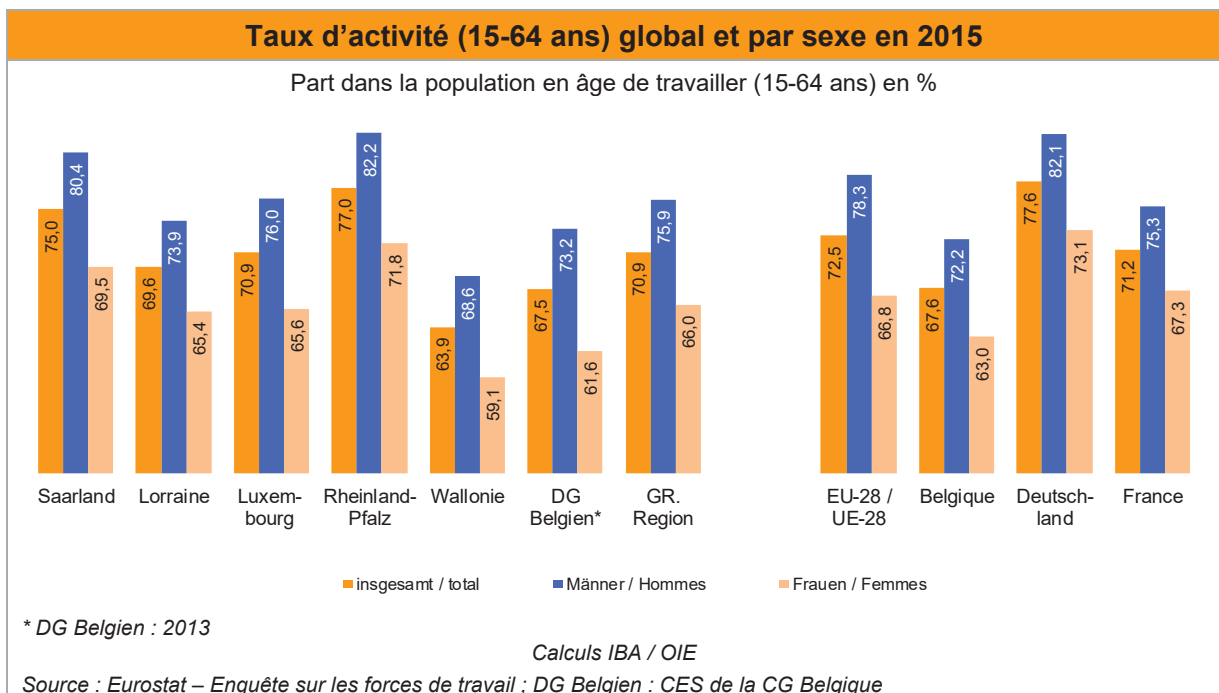
1.1 Taux d'activité

Selon les résultats de l'enquête communautaire sur les forces de travail, la population de la Grande Région comptait près de 5,3 millions d'actifs en 2015. La Rhénanie-Palatinat représentait la plus grande part, avec 38,3 %, suivie de la Wallonie avec 28,2 %, de la Lorraine avec 19,3 % et de la Sarre avec 9 %. Enfin, 5,2 % de tous les actifs de l'espace de coopération habitaient au Luxembourg.

Le taux d'activité correspond à la part des actifs (actifs occupés et chômeurs) dans la population en âge de travailler.

Forte disparité des taux d'activité au sein de la Grande Région

Pour l'ensemble de la Grande Région, le taux d'activité était de 70,9 % en 2015 – soit 1,6 points de pourcentage de moins que dans l'UE des 28 (72,5 %). La Rhénanie-Palatinat a une incidence considérable sur le taux d'activité de la Grande Région. En effet, avec 77 % en 2015, le taux d'activité de ce Land est largement supérieur à la moyenne grand-régionale et européenne. La comparaison entre les régions fait apparaître que seule la Sarre, avec 75 %, a pu enregistrer un résultat à peu près aussi favorable, alors que les autres composantes régionales affichaient des taux inférieurs à la moyenne de la Grande Région et de l'UE et qu'à l'exception du Luxembourg, elles ne sont pas parvenues à dépasser la barre des 70 %. D'importantes disparités sont donc observées au sein de la Grande Région : la différence entre la région enregistrant le taux d'activité le plus faible (Wallonie : 63,9 %) et celle ayant le taux le plus élevé (Rhénanie-Palatinat) représentait 13,1 points en 2015.

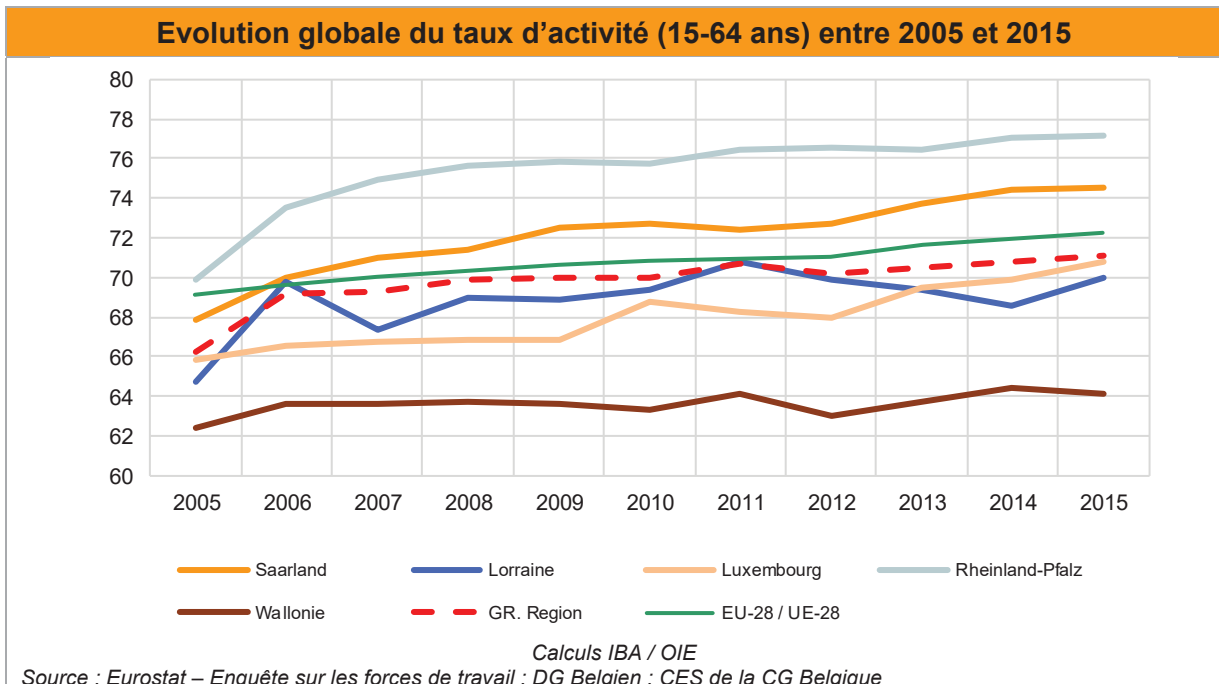


Des différences toujours énormes entre les taux d'activité des hommes et des femmes

Le taux d'activité des femmes dans la Grande Région était toujours sensiblement inférieur à celui des hommes en 2015. Cet écart était de 9,9 points de pourcentage et était donc inférieur à celui observé à l'échelon de l'UE des 28 (11,5 points). Des disparités existaient également au sein de l'espace de coopération entre les taux d'activité féminin et masculin : en 2015, l'écart le plus marqué a été observé en Communauté germanophone de Belgique, avec 11,6 points de pourcentage. Avec 10,8 points d'écart en Sarre et 10,4 points respectivement en Rhénanie-Palatinat et au Luxembourg, ces trois composantes se situent en dessous de moyenne de l'UE, mais ces écarts sont néanmoins supérieurs à la moyenne de la Grande Région. La Wallonie et la Lorraine se sont en revanche distingués grâce à des écarts inférieurs à la moyenne de la Grande Région, avec respectivement 9,6 et 8,5 points de pourcentage en 2015. C'est donc en Lorraine que l'écart entre les sexes fût le plus faible en 2015, avec 8,5 points.

Hausses des taux d'activité supérieures à la moyenne, depuis l'an 2000, dans les composantes régionales allemandes et au Luxembourg, stagnation en Wallonie et en Lorraine

La hausse du taux d'activité depuis 2005 est moins marquée dans la Grande Région (+1,8 points de pourcentage) que dans l'UE (+2,9 points de pourcentage). Cette évolution, observée depuis 2005, a d'abord été portée par la croissance supérieure à la moyenne enregistrée dans les composantes régionales allemandes (Sarre : +5 points ; Rhénanie-Palatinat : +3,5 points). Au cours de cette même période, le Luxembourg a également connu une progression supérieure à la moyenne de la Grande Région (+4,3 points). La Wallonie a été caractérisée par une quasi-stagnation (+0,2 point de pourcentage) et la Lorraine par un très léger recul (-0,2 points de pourcentage).



Cette hausse du taux d'activité est due en premier lieu à la progression du taux d'activité des femmes, qui a augmenté de 4,1 points de pourcentage depuis 2005 en Grande Région. Au

cours de cette période, le taux d'activité a régressé chez les hommes (-0,6 point de pourcentage). Cette baisse a été portée principalement par la Wallonie et la Lorraine, composantes dans lesquelles le taux d'activité a reculé de respectivement 2,5 et 1,4 points de pourcentage. Le taux d'activité des femmes a augmenté davantage que celui des hommes tant dans la moyenne de l'UE que dans l'ensemble des composantes régionales de la Grande Région, si bien que les disparités observées entre les sexes au niveau des taux d'activité ont diminué partout. Selon une étude de l'IAB, cette progression de l'activité des femmes s'explique avant tout par des mutations structurelles dans le secteur des services, la participation accrue des femmes dans le secteur de la formation et la modification des valeurs sociales. De nos jours, il est en effet normal qu'une femme apprenne et exerce un métier, et qu'elle soit donc indépendante financièrement. Le besoin d'indépendance financière est notamment dû à l'augmentation du risque de divorce, à la hausse du nombre de familles monoparentales presque exclusivement féminines et à la nécessité de disposer de sa propre prévoyance vieillesse.³

L'analyse de l'évolution du taux d'activité au fil du temps doit tenir compte du fait que ce taux d'activité englobe tant les actifs occupés que les actifs sans emploi. Les passages du statut d'actif employé à celui de chômeur et vice-versa ne sont pas identifiables ici. Par conséquent, la conjoncture économique n'est pas reflétée clairement dans ces données. Seuls les nouveaux arrivants sur le marché du travail (par exemple les jeunes diplômés occupant un premier emploi ou les parents recommençant à travailler après s'être consacrés à l'éducation de leurs enfants) et les personnes quittant le marché de l'emploi (par exemple les retraités qui quittent la vie active ou les personnes qui déménagent hors de la région) exercent une influence sur l'évolution du taux d'activité.

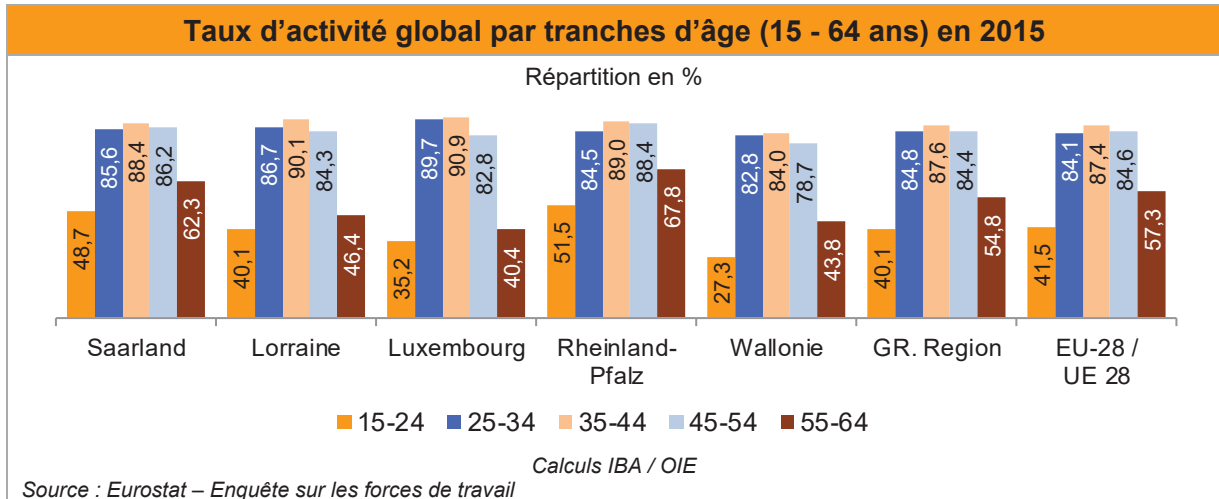
Disparités au niveau du taux d'activité en fonction de l'âge

Selon les données de l'Enquête européenne sur les forces de travail, le taux d'activité dans la Grande Région des **jeunes de moins de 25 ans** s'élevait à 40,1 % en 2015. La Grande Région restait ainsi encore sous la moyenne des Etats-membres européens (UE des 28 : 41,5 %). Au sein de l'espace de coopération, le niveau observé dans les deux Länder allemands restait largement supérieur à la moyenne de la Grande Région, avec 51,5 % pour la Rhénanie-Palatinat et 48,7 % pour la Sarre. Le Luxembourg et la Wallonie arrivent en queue de peloton, avec 35,2 % et 27,3%. Le taux d'activité des jeunes en Lorraine est égal à la moyenne, avec 40,1 % en 2015, pour ce qui est de la catégorie des 15-24 ans. Le taux d'activité relativement élevé chez les jeunes dans les composantes régionales allemandes peut s'expliquer par le fait que la formation professionnelle par alternance est très répandue en Allemagne : les apprentis sont embauchés dans une entreprise et entrent de ce fait dans la catégorie des actifs. Ce système de formation professionnelle par alternance est moins développé en France, en Belgique et au Luxembourg, où la formation professionnelle a davantage lieu dans un cadre scolaire. Dans ces pays, les apprentis sont donc recensés comme des élèves, et non comme des actifs – ils n'entrent par conséquent pas en ligne de compte dans la population active.

En raison des mutations démographiques, la situation des **seniors** sur le marché de l'emploi retient de plus en plus l'attention. En 2015, le taux d'activité des 55 - 65 ans était, avec 54,8 %,

³ Cf. Wanger, Susanne : Des potentiels inexploités dans le travail à temps partiel – De nombreuses femmes aimeraient travailler plus longtemps. Rapport concis de l'IAB 9/2011, p.1.

nettement supérieur à celui des jeunes dans la Grande Région. Par rapport à l'UE des 28, le taux d'activité des seniors de la Grande Région est toutefois resté inférieur à la moyenne européenne (57,3 %). Dans cette tranche d'âge, une comparaison interrégionale reflète environ les mêmes tendances que celles observées pour les jeunes : les composantes régionales allemandes obtiennent les taux les plus élevés, les plus bas reviennent au Luxembourg et à la Wallonie. En Lorraine, contrairement à la situation de ses jeunes actifs, le taux d'activité des seniors se situe nettement en-dessous de la moyenne.



Les résultats positifs des composantes régionales allemandes en ce qui concerne le taux d'activité global ainsi que les taux d'activité des jeunes et des seniors ont déjà été évoqués. L'analyse des tranches d'âge intermédiaires fait toutefois apparaître des classements différents. Ainsi, s'agissant des **25 - 34 ans**, la Wallonie et la Rhénanie-Palatinat se situaient sous la moyenne de la Grande Région (respectivement 82,8 % et 84,5 %) en 2015, tandis que le Luxembourg arrivait en première position dans cette catégorie. Dans le cas des **35 - 44 ans**, les composantes allemandes, le Grand-Duché et la Lorraine ont enregistré des taux d'activité supérieurs à la moyenne de la Grande Région.

1.2 Taux d'emploi

Le taux d'emploi est un indicateur clé pour les analyses relatives au marché du travail et la description du contexte de la politique économique et de l'emploi à l'échelle de l'Europe. Il correspond à la part des salariés (actifs) de la population âgée de 20 à 64 ans. Est considéré comme actif quiconque qui a, durant la semaine de référence, travaillé au moins une heure contre rémunération⁴. D'un point de vue général également, le taux d'emploi ne fournit aucune indication sur le volume de travail qui peut également varier fortement selon les régions⁵. Si le taux d'emploi doit fournir une image réaliste de la situation de la politique de l'emploi dans la Grande Région, il est impératif que le pourcentage de contrats de travail à temps partiel, par exemple, soit pris en considération⁶.

Taux d'emploi et objectifs de l'UE

Le 17 juin 2010, le Conseil européen a adopté formellement la nouvelle stratégie « Europe 2020 ». Basée sur trois axes prioritaires se renforçant mutuellement, elle vise le développement d'une économie intelligente, durable et inclusive dans une Union européenne caractérisée par des niveaux élevés d'emploi, de productivité et de cohésion sociale et territoriale. L'une des sept initiatives élaborées en vue de permettre la mise en œuvre de la Stratégie « Europe 2020 » est, dans le cadre de l'axe thématique « Croissance inclusive », la « Stratégie pour de nouvelles compétences et de nouvelles possibilités d'emploi ». Elle a pour but de moderniser les marchés du travail, d'offrir de nouvelles perspectives aux travailleurs prêts à se qualifier tout au long de leur vie, et de mieux faire correspondre l'offre et la demande sur le marché du travail.

L'amélioration quantitative et qualitative de l'emploi est un pilier de base de la politique européenne de l'emploi. Elle est en même temps une condition importante pour la cohésion sociale. L'un des principaux objectifs de la Stratégie « Europe 2020 » prévoit donc une augmentation à 75 % du taux d'emploi des personnes âgées de 20 à 64 ans d'ici à 2020. Ce but doit notamment être atteint grâce à une plus forte participation à la vie active des jeunes, des seniors et de la main-d'œuvre moins qualifiée, ainsi que par le biais d'une amélioration de l'insertion professionnelle des travailleurs migrants. Dans ce contexte, les pays faisant partie de la Grande Région ont défini différentes priorités dans leurs programmes de réforme nationaux :

- ▶ La Belgique entend atteindre un taux d'emploi global de 73,2 % d'ici à 2020, le taux d'emploi des femmes devant être porté à 69 % et celui des seniors à 50 %
- ▶ L'Allemagne vise une augmentation du taux d'emploi le portant en tout à 77 %, celui des femmes devant passer à 73 % et celui des seniors à 60 %.
- ▶ La France axe son objectif national sur la valeur communautaire de 75 % pour le taux d'emploi global et veut par ailleurs atteindre un taux de 70 % pour les femmes
- ▶ Le Luxembourg s'est fixé comme objectif de faire passer le taux d'emploi total à 73 % d'ici 2020 et visait un pourcentage de 71,5 % pour 2015.

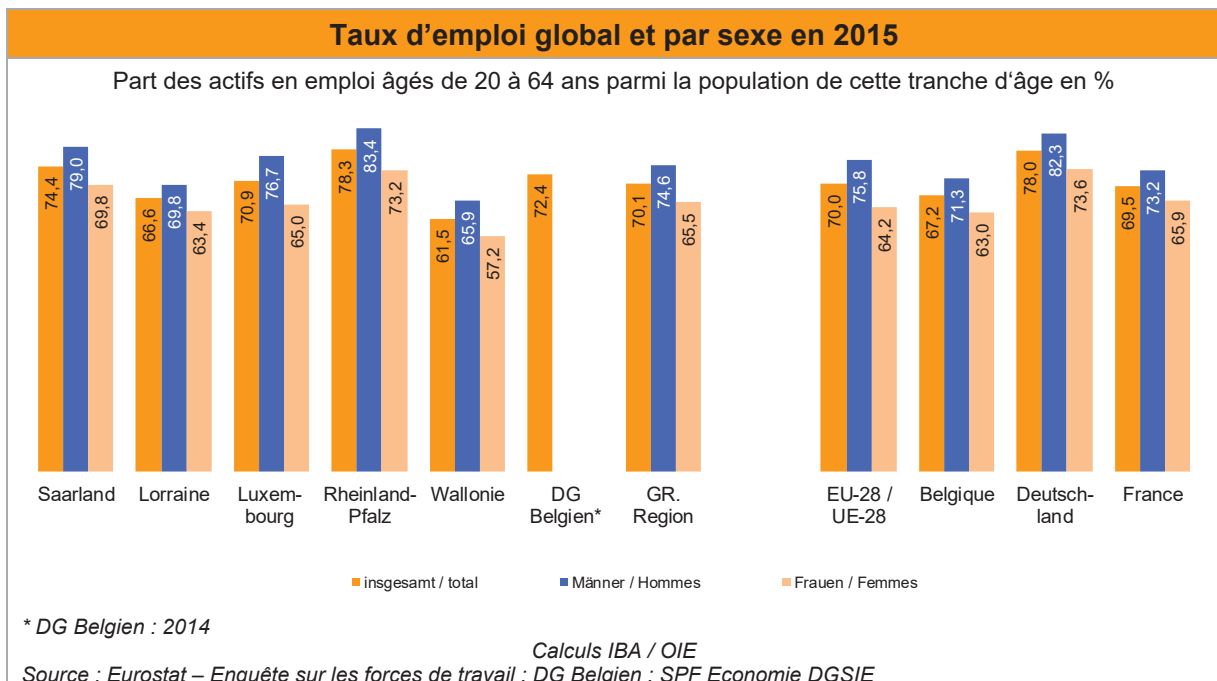
⁴ Sont également comptabilisées toutes les personnes dont le contrat de travail est suspendu durant la semaine de référence (par ex. congé sabbatique ou parental).

⁵ Le temps de travail est influencé par plusieurs facteurs, tels qu'un contexte historique et culturel différent, le taux d'emploi des femmes sur les marchés régionaux du travail, la spécialisation dans une branche donnée et le pourcentage des salariés sous contrat à temps partiel.

⁶ Le pourcentage des salariés sous contrat à temps partiel réduit sensiblement le nombre moyen des heures de travail effectuées. On ne dispose malheureusement pas au niveau régional de déclinaison du nombre moyen des heures de travail effectuées par les salariés à temps partiel et les salariés à plein temps.

Taux d'emploi global : de fortes disparités au sein de la Grande Région

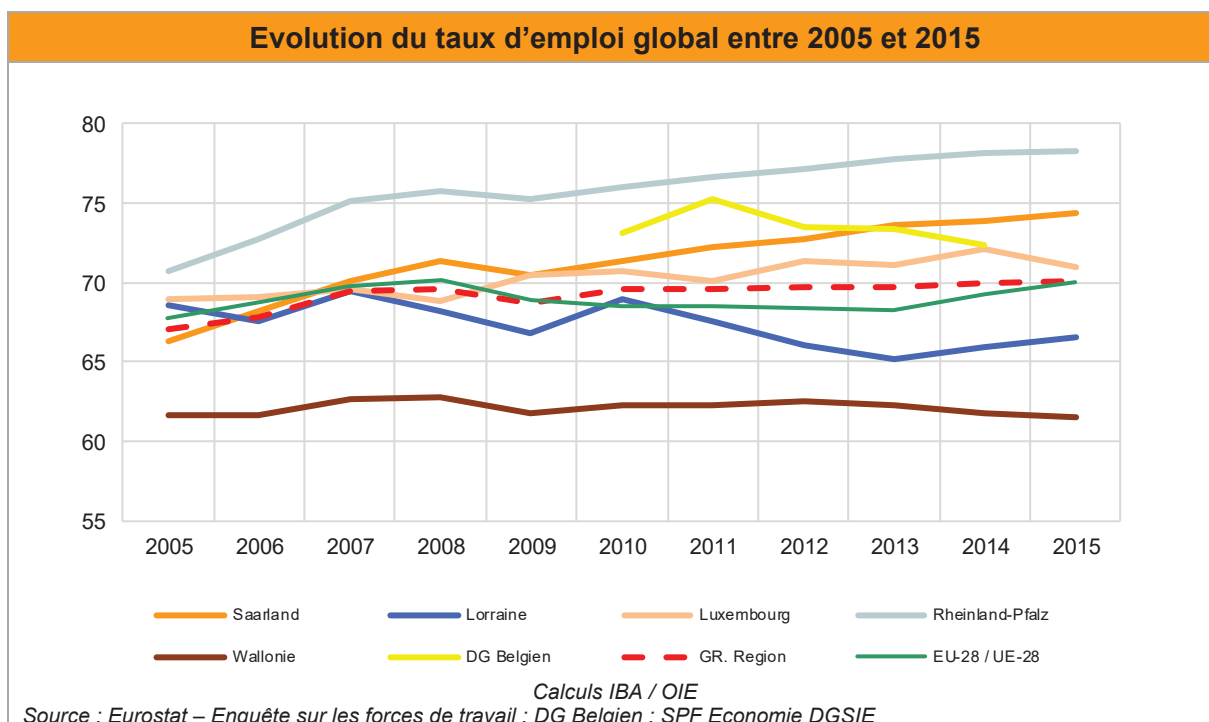
Selon les données de l'Enquête européenne sur les forces de travail, le taux d'emploi global de la Grande Région s'élevait à 70,1 % en 2015 – ce qui correspond à un dixième de plus que la moyenne européenne (UE des 28 : 70,0 %). Les résultats sont toutefois très variables au sein de l'espace de coopération : 16,8 points de pourcentage séparent le taux d'emploi le plus élevé du taux d'emploi le plus faible. Les deux Länder allemands ainsi que le Luxembourg enregistrent un taux d'emploi supérieur à la moyenne de la Grande Région. La Rhénanie-Palatinat est largement en tête, avec 78,3 %. La Sarre et le Luxembourg se situe au centre, avec respectivement 74,4 % et 70,9 %. La Lorraine et la Wallonie se positionnent en revanche sensiblement sous les moyennes européenne et grand-régionale, avec respectivement 66,6 % et 61,5 %.



Augmentation du taux d'emploi de la Grande Région depuis 2005

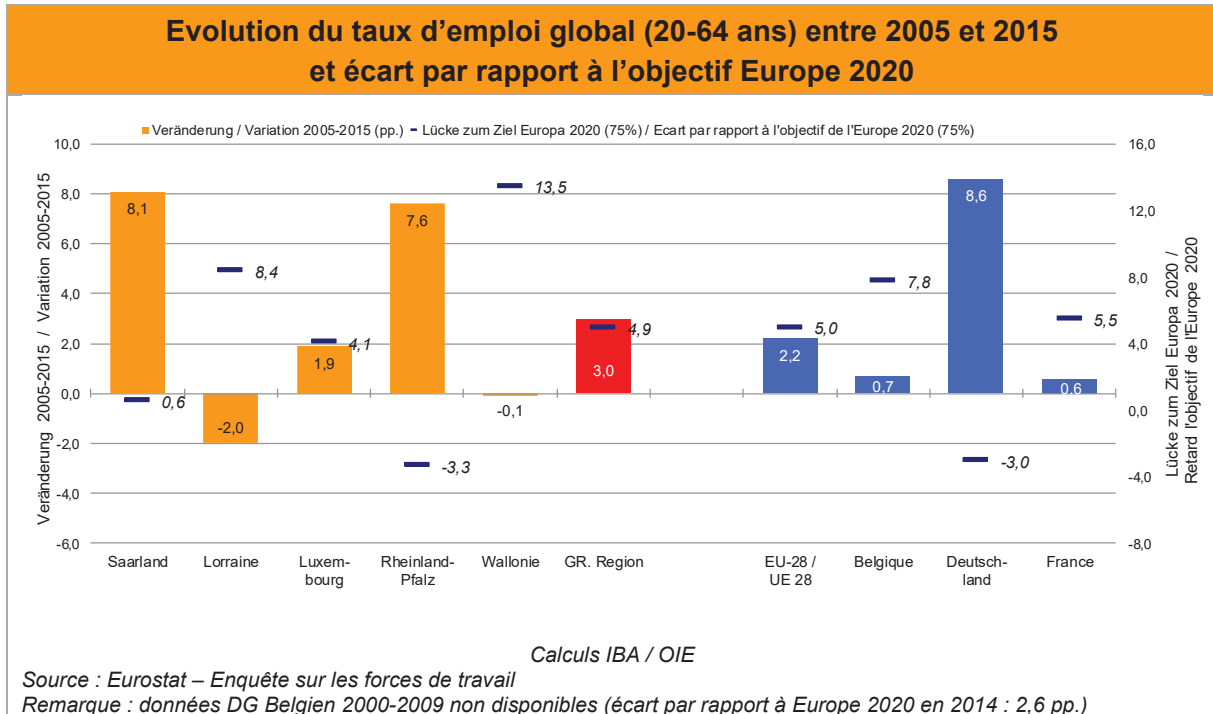
Entre 2005 et 2015, le taux d'emploi de la Grande Région a enregistré une hausse de 3,0 points de pourcentage et a ainsi surpassé dès 2009 le taux moyen enregistré dans l'UE des 28, qui a connu une évolution moins dynamique (+2,2 point de pourcentage). Ce résultat positif dont bénéficie la Grande Région est le fruit de l'évolution des régions allemandes (Sarre : +8,1 points de pourcentage ; Rhénanie-Palatinat : +7,6 points de pourcentage). Vient ensuite le taux de variation du Luxembourg (+1,9 points de pourcentage), qui se situe ainsi en-dessous de la moyenne européenne et grande-régionale. Il convient de souligner ici que le taux d'emploi est calculé sur la base du lieu de domicile des actifs et que le marché de l'emploi luxembourgeois se distingue par une forte dynamique pour ce qui est des créations d'emplois, qui sont la plupart du temps occupés par des frontaliers. Cela vaut moins pour la Wallonie, où le taux d'emploi reste faible et a stagné depuis 2005 (-0,1 point de pourcentage). La Lorraine enregistre une évolution négative de son taux d'emploi par rapport à 2005 de -2,0 points de pourcentage, ce qui est dû plus particulièrement aux périodes 2007-2009 ainsi qu'à l'évolution observée depuis 2010. Depuis 2007, les répercussions de la crise économique ont été telles que le taux d'emploi des régions allemandes n'a pu être que très légèrement amélioré entre

2007 et 2009, qu'il stagne toujours dans la Grande Région et qu'il est même en régression en Wallonie et en Lorraine. A l'échelon européen également, l'évolution positive du taux d'emploi s'est inversée et est devenue négative à partir de 2008 pour repartir à la hausse depuis 2014.



En 2015, le retard par rapport à l'objectif de la Stratégie Europe 2020 reste de 4,9 points en Grande Région

Suite à l'augmentation du taux d'emploi depuis 2005, le retard par rapport à l'objectif visé par la Stratégie Europe 2020 – en l'occurrence un taux d'emploi de 75 % – n'est plus que de 4,9 points de pourcentage en 2015 (contre 5 % pour l'UE des 28). Au niveau de la Grande Région comme à l'échelon européen, des efforts restent donc toutefois à effectuer pour que l'objectif visé puisse être atteint en 2020. Au sein de la Grande Région, la Rhénanie-Palatinat a d'ores et déjà surpassé le palier européen de 3,3 points de pourcentage en 2015, tandis que la Sarre s'en rapproche, restant à seulement 0,6 point de pourcentage sous l'objectif visé. Avec respectivement -8,4 et -13,5 points de pourcentage, la Lorraine et la Wallonie ont en revanche encore du chemin à parcourir avant d'être en mesure d'atteindre le palier visé. S'agissant des objectifs nationaux, la Rhénanie-Palatinat dépasse même de 1,3 points de pourcentage le palier allemand plus élevé de 77 %, alors que la Sarre est encore en deçà (-2,6 points de pourcentage). Bien que les objectifs visés à l'échelon national soient plus faibles au Luxembourg (73 %) et en Belgique (73,2 %), le Grand-Duché et, plus encore, la Wallonie en sont encore éloignés, avec respectivement -2,1 et -11,7 points de pourcentage.



Taux d'emploi des femmes inférieur à celui des hommes

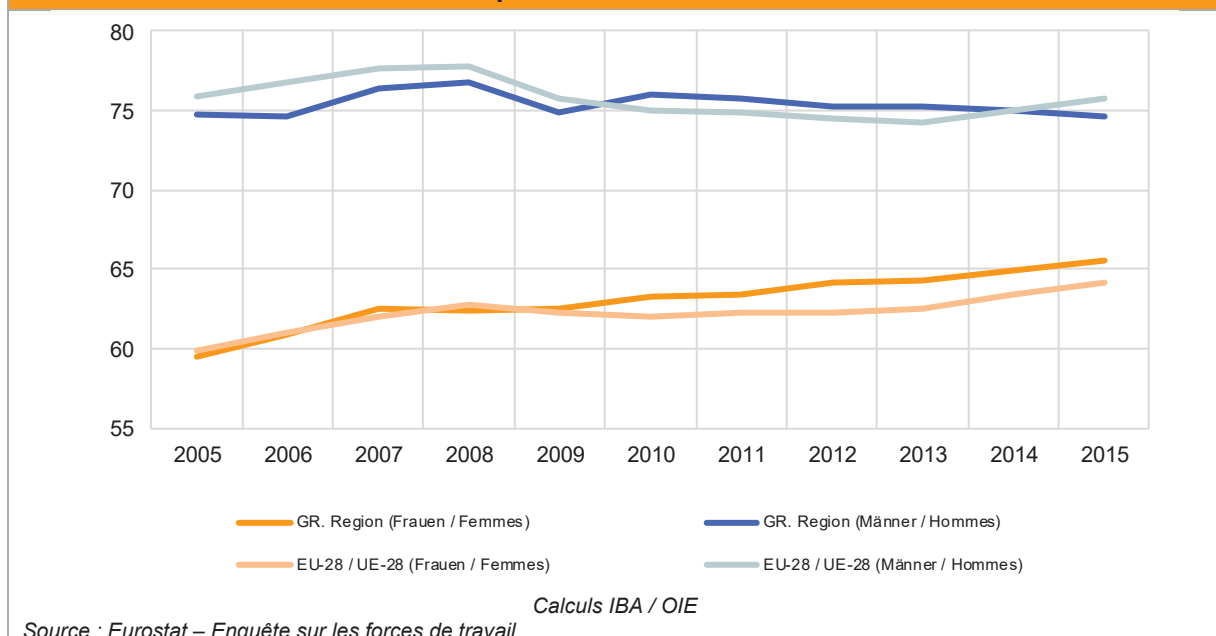
La Commission européenne n'a certes pas défini de seuil spécifique concernant le taux d'emploi des femmes, mais un objectif – devant être atteint d'ici à 2020 – a bel et bien été fixé à l'échelon national par la Belgique (69 %), l'Allemagne (73 %) et la France (70 %). Dans la Grande Région, le taux d'emploi des femmes s'élevait à 65,5 % en 2015, et était donc inférieur de 9,1 points de pourcentage à celui des hommes. A l'échelon européen, où seulement 64,2 % des femmes sont actives, la différence par rapport aux hommes est encore plus marquée (11,6 points de pourcentage). Au sein de la Grande Région, l'écart entre les sexes est considérable dans toutes les composantes régionales : il fluctue de 11,7 points de pourcentage au Luxembourg à 6,4 points de pourcentage en Lorraine. En Rhénanie-Palatinat, le taux d'emploi des femmes est certes le plus élevé (avec 73,2 %) et dépasse l'objectif visé à l'échelle du pays (73 %). En Sarre, le retard par rapport à cet objectif s'élève à 3,2 points de pourcentage. En Lorraine, le taux d'emploi féminin s'élève à 63,4 % et est donc inférieur de 6,6 points de pourcentage au seuil défini pour la France (70 %). En Wallonie, la part des femmes occupant un emploi est comparativement la plus faible de toute la Grande Région, avec 57,2 % ; l'écart par rapport à l'objectif visé par la Belgique (69 %) d'ici à 2020, est par conséquent aussi le plus important (11,8 points de pourcentage).

Diminution de l'écart entre les sexes dans la Grande Région

L'analyse de l'évolution des disparités hommes/femmes depuis 2005 montre, pour la Grande Région, un recul de 8,2 points de pourcentage de la différence entre les taux d'emploi féminin et masculin, ce qui correspond à une diminution plus marquée qu'en Europe (UE des 28 : -4,5 points de pourcentage). Le taux d'emploi des femmes dans la Grande Région a progressé de 6,4 points de pourcentage au cours de la période de référence, alors que celui des hommes n'a progressé que de 1,2 point de pourcentage. La hausse plus marquée du taux d'emploi des femmes – par rapport à celui des hommes – reflète la participation active accrue des femmes à la vie active. Ces tendances se retrouvent également à l'échelon européen, bien

que la hausse du taux d'emploi féminin soit ici plus faible (+5 points de pourcentage) et celle du taux des hommes moins dynamique (0,5 point de pourcentage) qu'à l'échelle de la Grande Région. Cette évolution positive relativement marquée de l'emploi féminin dans la Grande Région est dû avant tout aux résultats enregistrés dans les composantes régionales allemandes, où le taux d'emploi des femmes a gagné plus de 10 points de pourcentage dans les deux Länder entre 2005 et 2015. Le Luxembourg a également connu au cours de cette période une hausse supérieure à la moyenne du taux d'emploi des femmes (+6,6 points de pourcentage), tandis que la Wallonie (+4,0 points de pourcentage) et surtout la Lorraine (+0,5 point de pourcentage) sont restées sous la moyenne grand-régionale. Ces résultats variables d'une région à l'autre témoignent du fait que la situation de l'emploi des femmes est liée d'une part au contexte socio-économique et d'autre part aux conditions de travail ainsi qu'aux structures organisationnelles disponibles conjointement avec l'emploi des femmes (citons par exemple des structures d'accueil existant pour les jeunes enfants).

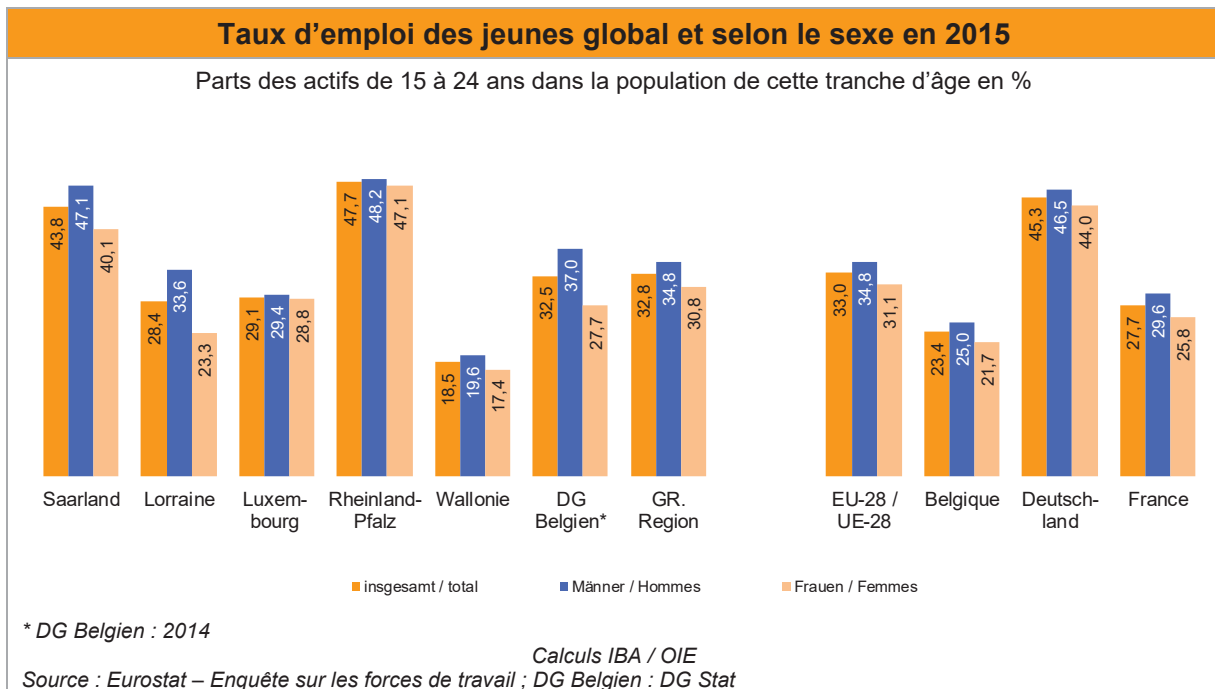
Evolution du taux d'emploi hommes/femmes entre 2005 et 2015



Taux d'emploi des jeunes : des écarts prononcés au sein de la Grande Région

Bien que l'importance d'intégrer les jeunes dans la vie active ne cesse d'être soulignée en Europe, en particulier depuis la crise économique et financière, la stratégie Europe 2020 n'a pas fixé d'objectif à atteindre en ce qui concerne le taux d'emploi des jeunes. En 2015, celui-ci s'élevait à 32,8 % au sein de la Grande Région, soit 0,2 point de pourcentage en dessous de la moyenne européenne (33 %). Un comparatif interrégional montre qu'il existe de fortes disparités entre le taux d'emploi le plus bas et celui le plus élevé : le taux observé en Rhénanie-Palatinat (47,7 %) et en Sarre (43,8 %) est plus de deux fois plus élevé qu'en Wallonie (18,5 %). Le Luxembourg et la Lorraine se situent en milieu de classement, avec respectivement 29,1 % et 28,4 %. Le taux de la Communauté germanophone de Belgique avoisine la moyenne grande-régionale. Les écarts caractérisant les taux d'emploi des jeunes d'une composante régionale à l'autre sont dus à différents facteurs : les taux dans l'ensemble supérieurs à la moyenne des deux Länder allemands peuvent s'expliquer par des raisons structurelles et, surtout, découler de la place traditionnellement importante accordée à la formation profession-

nelle par alternance.⁷ Ce type de formation est également très apprécié dans la CG de Belgique, ce qui explique l'écart énorme avec le taux d'emploi des jeunes de Wallonie. Les chiffres plus faibles enregistrés dans les composantes régionales francophones de la Grande Région peuvent indiquer l'existence de difficultés pour entrer dans le monde du travail ou être dus à la plus longue durée des études. Dans la tranche d'âge des 15-24 ans, de nombreux jeunes n'ont pas d'emploi étant donné qu'ils ont choisi de suivre une formation scolaire ou universitaire. Après l'obtention de leurs diplômes, la plupart d'entre eux seront disponibles sur le marché du travail. Un faible taux d'emploi n'est donc pas forcément problématique. Les indicateurs concernant le chômage des jeunes et, surtout, le taux NEET (correspondant aux jeunes qui n'ont pas d'emploi et ne suivent pas non plus de formation) sont bien plus efficaces pour effectuer une analyse des problèmes.



Les jeunes hommes ont plus souvent un emploi que les jeunes femmes

Une analyse de la situation de l'emploi en fonction du sexe montre que les jeunes hommes ont plus souvent un emploi que les jeunes femmes – tant dans la Grande Région qu'à l'échelon européen. En 2015, l'écart en faveur des hommes s'élevait à 4 points de pourcentage dans la Grande Région (34,8 % pour les hommes et 30,8 % pour les femmes), soit un niveau légèrement plus faible qu'à l'échelle européenne (3,7 points de pourcentage). Cette disparité s'explique notamment par les différentes filières : dans la Grande Région, en 2012, le taux des étudiants dans l'enseignement supérieur (grandes écoles et universités) est plus élevé de près de 10 points de pourcentage chez les femmes par rapport aux hommes (57,9 % contre 48,1 %). Lorsque ces étudiantes n'exercent pas d'activité annexe, elles n'entrent pas non plus dans la catégorie des actifs. Les hommes optent en revanche plus souvent pour une formation professionnelle et accèdent donc plus tôt au marché du travail. L'écart hommes/femmes parmi les jeunes de la Grande Région atteint son niveau le plus élevé en Lorraine (10,3 points de

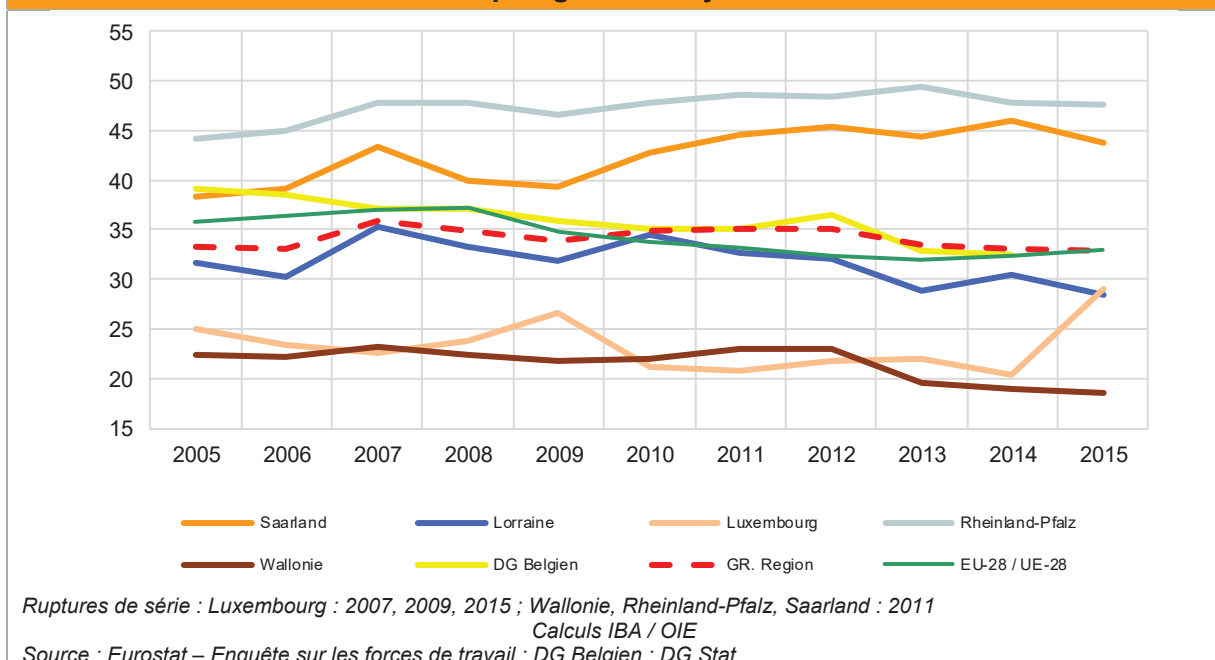
⁷ Les apprentis travaillant dans des entreprises sont comptabilisés parmi les actifs occupés.

pourcentage), suivi de la Sarre et de la Wallonie avec respectivement 7 et 2,2 points de pourcentage. En Rhénanie-Palatinat, où le taux d'emploi des jeunes est le plus élevé, la différence entre les hommes et les femmes est la plus faible (1,1 points de pourcentage).

Emploi des jeunes : peu de modifications dans la Grande Région depuis 2005

L'analyse du taux d'emploi des jeunes au fil du temps depuis 2005 montre l'existence d'un recul tant au niveau de la Grande Région (-0,6 point de pourcentage) qu'à l'échelon européen (-2,8 points de pourcentage). L'évolution sensiblement plus négative dans l'Union européenne peut s'expliquer comme étant le fruit des répercussions de la crise financière et économique : depuis 2009, le taux de l'UE a connu une diminution constante et en 2010, le taux d'emploi des jeunes Européens était pour la première fois inférieur à celui de la Grande Région. Cette évolution est essentiellement due à la crise qui a frappé les pays du Sud de l'Europe et dont les jeunes ont été parmi les premiers à subir les effets. Néanmoins, le taux européen remonte doucement depuis 2014. Le taux de la Grande Région est resté relativement stable depuis 2007, avec des valeurs autour de 35 % ; il baisse depuis 2013, pour atteindre 32,8% en 2015. Au sein de la Grande Région, l'évolution est très variée. Les composantes régionales allemandes ainsi que le Grand-Duché ont enregistré des hausses depuis 2005 (Sarre : +5,5 points de pourcentage ; Rhénanie-Palatinat : +3,6 points de pourcentage ; Luxembourg : +4,2 points de pourcentage). La Lorraine et la Wallonie accuse une baisse du taux d'emploi des jeunes avec respectivement -3,3 et -3,8 points de pourcentage.

Evolution du taux d'emploi global des jeunes entre 2005 et 2015

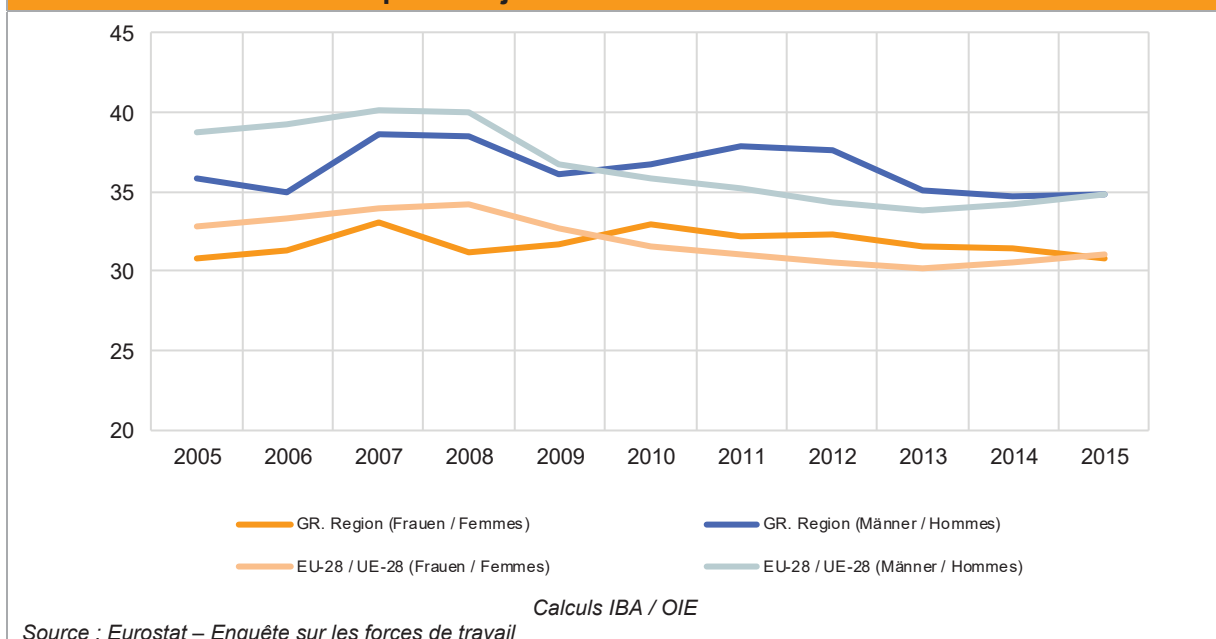


Une stagnation du taux d'emploi des jeunes femmes dans la Grande Région depuis 2005

Le taux d'emploi des jeunes hommes a certes baissé dans la Grande Région par rapport à 2005 (-1,1 points de pourcentage), mais ce recul est toutefois moins important que celui observé à l'échelon européen (-3,9 points de pourcentage). Il est particulièrement prononcé en

Wallonie (-5,4 points de pourcentage). Parallèlement à la tendance européenne, la situation des jeunes femmes sur le marché de l'emploi de la Grande Région a stagné entre 2005 et 2015 (+0 point de pourcentage contre -1,7 points de pourcentage dans l'UE des 28). Au sein de la Grande Région, seules la Lorraine et la Wallonie ont connu un recul du taux d'emploi des jeunes femmes (respectivement -5,3 et -2,2 points de pourcentage). Le taux d'emploi des jeunes hommes et des jeunes femmes a connu une évolution relativement parallèle à l'échelon de l'UE : à partir de 2005, une hausse légère mais régulière a été observée jusqu'en 2008 ; elle a été suivie d'une baisse due à la crise, qui s'est poursuivie de façon moins marquée à partir de 2010. L'amorce d'une remontée est à constater en 2015. Au cours des années marquées par la crise, il s'est avéré que le taux d'emploi des femmes de 15 à 24 ans a fortement baissé dès 2008, soit un an avant celui des hommes. De même, la reprise qui a suivi s'est produite dès 2010 et 2011 chez les femmes, alors qu'elle n'a eu lieu qu'en 2011 et 2012 chez les hommes. Les régressions survenues en 2013 ont concerné les deux sexes, mais elles ont été beaucoup plus marquées chez les hommes (2,5 points de pourcentage contre 0,7 point de pourcentage pour les femmes).

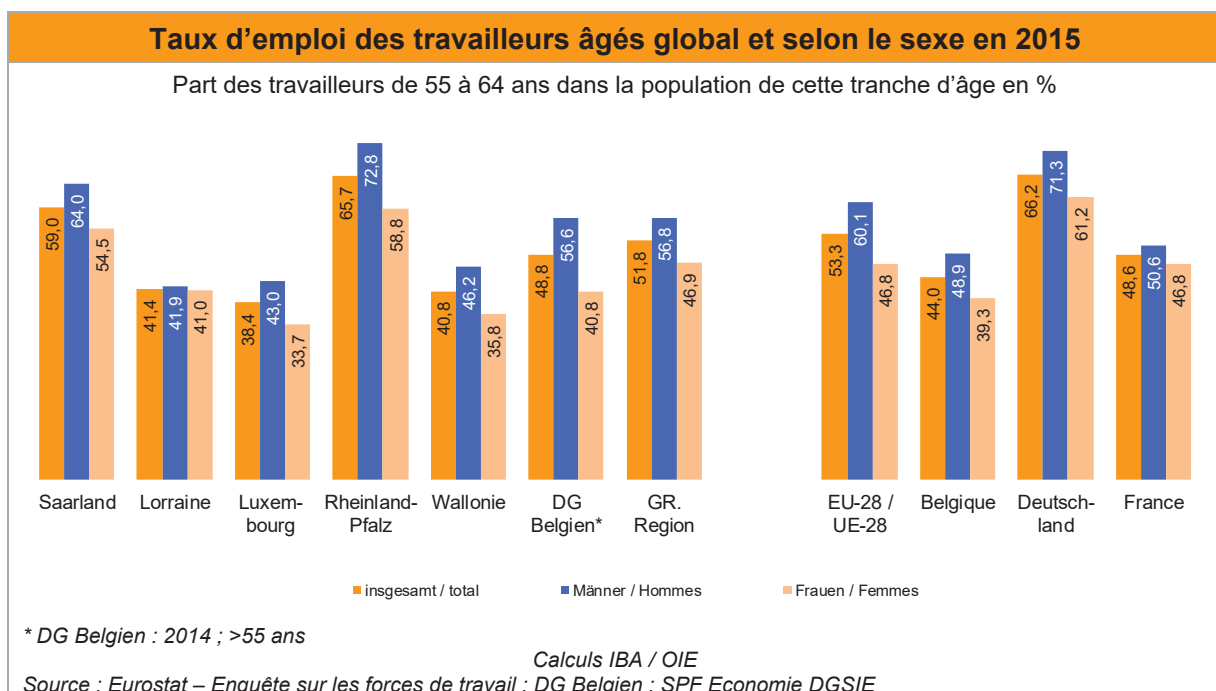
Evolution du taux d'emploi des jeunes en fonction des sexes entre 2005 et 2015



Taux d'emploi des seniors dans la Grande Région : niveau légèrement inférieur à la moyenne européenne

La stratégie Europe 2020 n'a pas défini de nouveau seuil de référence pour ce qui est du taux d'emploi des travailleurs plus âgés (55 à 64 ans). Elle rappelle toutefois qu'une meilleure intégration professionnelle des actifs d'un certain âge et la promotion d'une activité professionnelle des seniors sont considérées comme essentielles pour parvenir à porter le taux d'emploi dans l'UE à 75 % d'ici à 2020. La stratégie de Lisbonne avait fixé à 50 % l'objectif du taux d'emploi pour les seniors (55 à 64 ans), objectif visé pour 2010. Dans le contexte de la mutation démographique et d'une possible insuffisance de personnel qualifié du fait de la diminution du potentiel de population active, l'emploi des travailleurs âgés joue un rôle stratégique de plus en plus important. La (ré)intégration des personnes de 55 à 64 ans dans le marché de l'emploi constitue l'un des principaux défis de la politique de l'emploi. Les travailleurs âgés peuvent en

autre transmettre des connaissances, des compétences et un savoir technique aux jeunes générations. Selon le projet de rapport conjoint sur l'emploi 2009/2010 du Conseil européen, la mise à niveau des compétences des travailleurs âgés devrait être favorisée afin de faciliter leur réinsertion sur le marché de l'emploi et des incitations appropriées à la poursuite d'une activité devraient être prévues dans le cadre des systèmes de retraite, des dispositifs fiscaux et d'autres structures de prestations.⁸ Avec un taux d'emploi des travailleurs seniors de 51,8 %, la Grande Région affichait un résultat inférieur à celui de l'UE des 28 (53,3 %) en 2015 et dépasse l'objectif de la stratégie de Lisbonne. Ce résultat est notamment dû aux taux d'emploi des seniors élevés dans les deux Länder allemands. Bien que la stratégie Europe 2020 ne prévoit pas de seuil de référence pour le taux d'emploi des travailleurs âgés, l'Allemagne a choisi de se fixer un objectif national : en 2020, 60 % des actifs de 55 à 64 devront avoir un emploi. La Rhénanie-Palatinat a d'ores et déjà atteint cet objectif (65,7 %) et la Sarre en est déjà très proche (59,0 %). La Belgique s'est également fixé un objectif national consistant à atteindre un taux d'emploi de 50 % pour les travailleurs seniors. La Wallonie restait toutefois 9,2 points en deçà de ce seuil en 2015. Avec 38,4 %, le Luxembourg enregistre le taux le plus faible de l'espace de coopération. La Lorraine (41,4 %) est nettement sous la moyenne de la Grande Région.

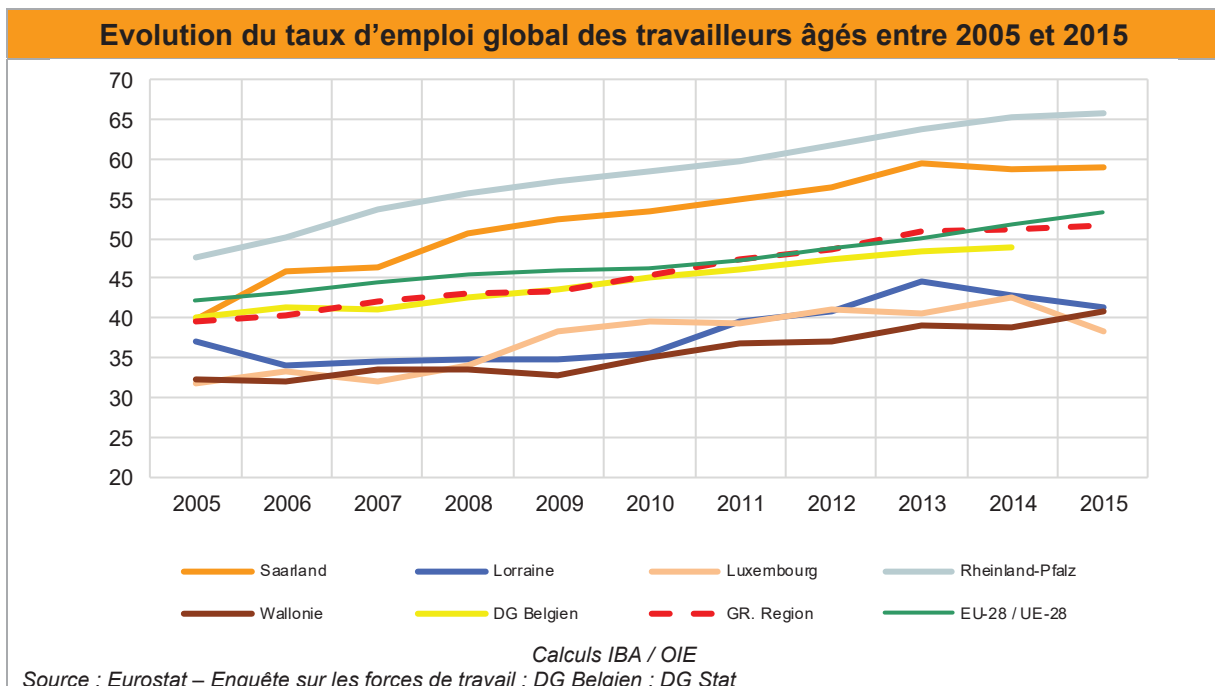


Forte hausse du taux d'emploi des travailleurs âgés entre 2005 et 2015

La hausse globale du taux d'emploi de la Grande Région depuis 2005 est due non seulement à la présence plus importante des femmes sur le marché du travail, mais aussi à l'augmentation régulière du nombre de personnes âgées occupant un emploi. Entre 2005 et 2015, le taux d'emploi dans la tranche d'âge des 55 – 64 ans a progressé de 12,2 points dans la Grande Région – cette évolution est plus prononcée qu'à l'échelon européen (UE des 28 : +11,1 points). La catégorie des travailleurs âgés a par ailleurs été la moins touchée par le ralentissement du marché de l'emploi suite à la crise ; le taux d'emploi des seniors a même continué

⁸ Cf. Conseil européen : projet de rapport conjoint sur l'emploi 2009/2010, Bruxelles 2010, p.7.

à légèrement augmenter en 2008 et même en 2009. La progression la plus importante depuis 2005 a été enregistrée dans les régions allemandes (+19,2 points pour la Sarre et +18 points pour la Rhénanie-Palatinat). L'évolution a été moins dynamique en Lorraine, au Luxembourg et en Wallonie. Les résultats positifs des Länder allemands ne doivent toutefois pas faire l'objet d'une surinterprétation, étant donné que l'augmentation de l'emploi des travailleurs âgés en Allemagne est également due en partie à l'évolution de la pyramide des âges de la population – les changements démographiques sont tels en Allemagne que le nombre des nouveaux arrivants sur le marché du travail est relativement faible, si bien que les seniors doivent être maintenus dans la vie active. Du fait des fortes disparités régionales, l'écart entre le taux d'emploi le plus haut et celui le plus faible a presque doublé entre 2005 et 2015, pour atteindre plus de 27 points de pourcentage.



Les hommes âgés travaillent plus fréquemment que les femmes âgées...

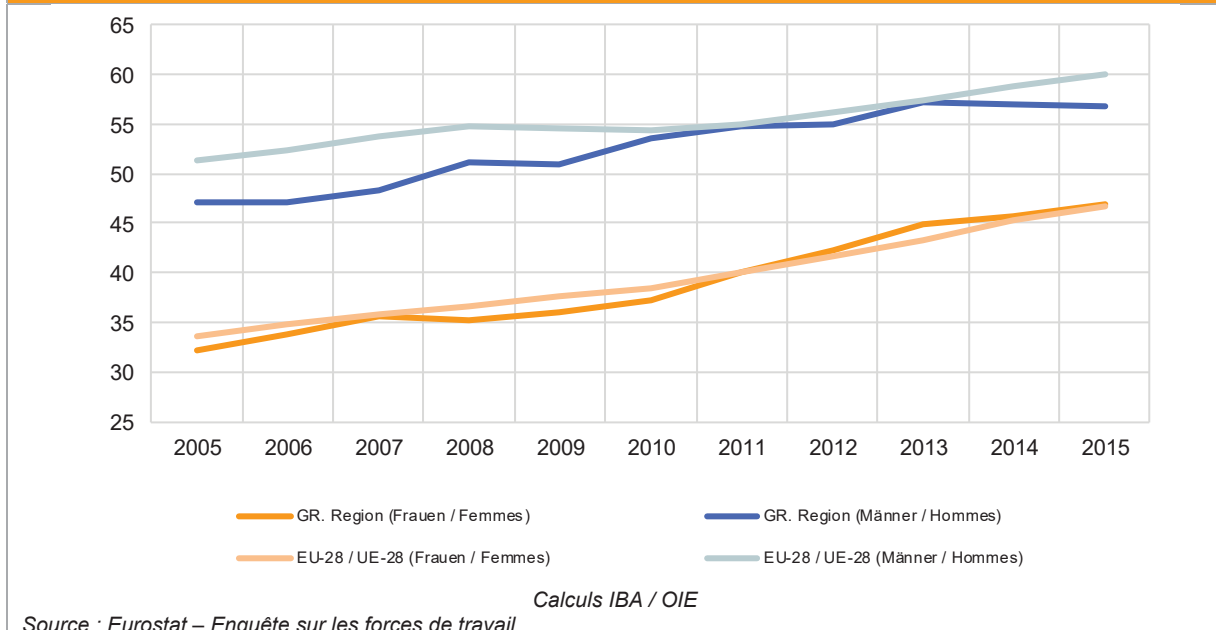
Les taux d'emploi des travailleurs âgés présentent des disparités non seulement d'une région à l'autre, mais aussi selon les sexes : les hommes âgés travaillent plus souvent que les femmes en Grande Région. Cet écart était de 9,9 points de pourcentage en 2015, soit un niveau inférieur au résultat européen (13,3 points de pourcentage). Au sein de la Grande Région, la Rhénanie-Palatinat – dont le taux d'emploi est le plus élevé – se distingue par l'écart le plus important (14 points de pourcentage), suivie par la Wallonie (10,4 points de pourcentage). Viennent ensuite la Sarre (9,5 points) et le Luxembourg (9,3 points). C'est en Lorraine que l'écart entre le taux d'emploi des hommes âgés et celui des femmes âgées est le plus faible, soit 0,9 point de pourcentage.

... malgré une hausse plus importante du taux d'emploi féminin chez les seniors

En 2005, l'écart entre les hommes et les femmes était encore de 14,8 points de pourcentage en Grande Région. Les disparités entre les taux d'emploi des hommes et des femmes âgés se sont donc fortement réduites entre 2005 et 2015 (de 4,9 points). Cette évolution est due

notamment à la forte hausse du taux d'emploi des femmes âgées de la Grande Région (femmes : +14,7 %, hommes : +9,8 %). A l'échelon européen, l'écart entre les sexes affiche une diminution légèrement moins marquée (-4,6 points). De même, le taux d'emploi des femmes âgées (+13,3 points) et celui des hommes âgés (+8,7 points) a moins progressé qu'à l'échelle de la Grande Région.

Evolution du taux d'emploi des travailleurs âgés selon les sexes entre 2005 et 2015

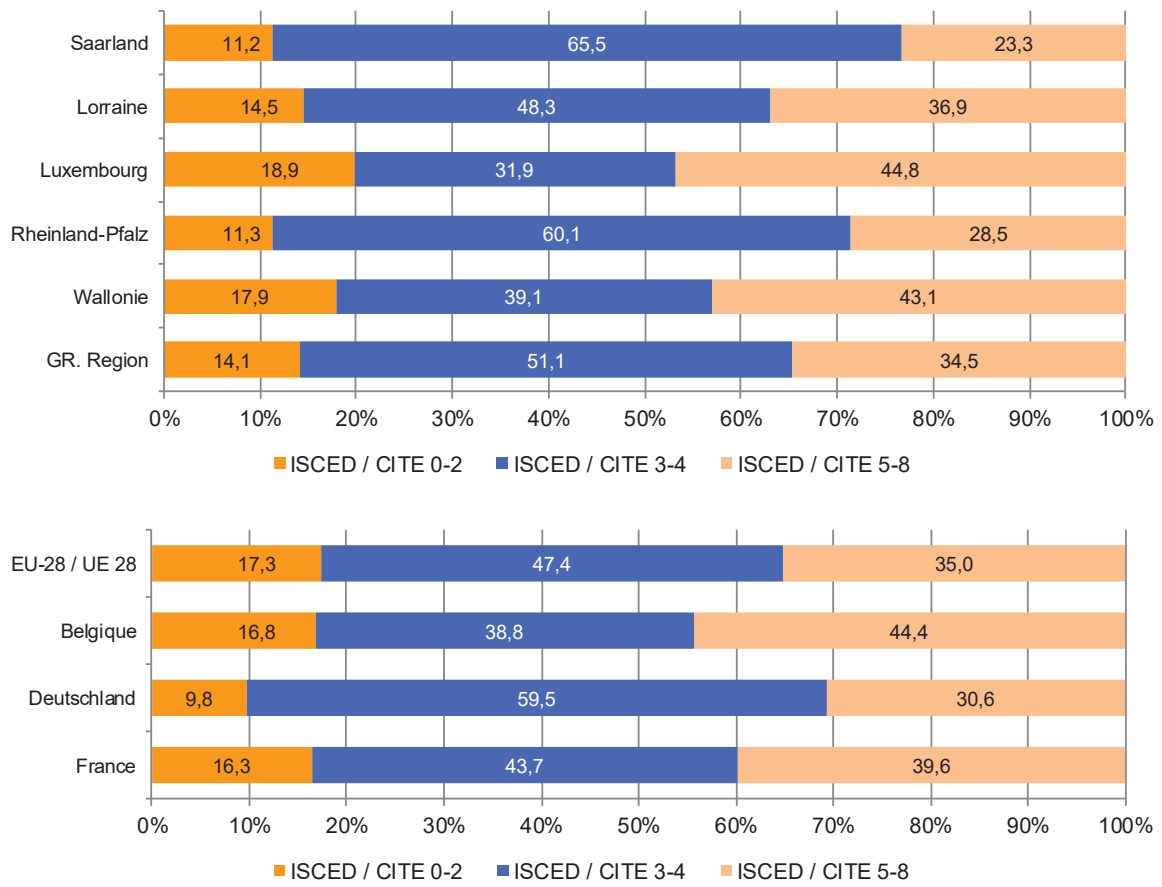


Niveau de formation des actifs en emploi variable dans la Grande Région

En 2015, près de 86 % des actifs en emploi âgés de 25 à 64 ans de la Grande Région disposaient au minimum d'un diplôme de deuxième cycle de l'enseignement secondaire (à partir de CITE 3), considéré à l'échelon international comme correspondant aux qualifications minimales pour une société en évolution basée sur les connaissances. Selon cette définition, le niveau de formation de la population dans l'espace de coopération se situe au-dessus de la moyenne européenne de 82,4 %. Il est à noter que les Länder allemands sont les composantes régionales ayant le plus contribué à ce résultat. Parallèlement à cela, la part des actifs n'ayant pas dépassé le niveau de l'école obligatoire, ni bénéficié d'une formation professionnelle (max. CITE 2) est plus faible dans la Grande Région que dans l'UE. Une comparaison interrégionale montre que la Wallonie et la Lorraine affichent un nombre supérieur à la moyenne de travailleurs peu qualifiés, tandis que les deux Länder allemands sont caractérisés par un nombre inférieur à la moyenne de cette catégorie de travailleurs. Il ressort des résultats nationaux que la répartition dans les différents niveaux CITE reflète également des différences au niveau des systèmes d'éducation. Dans les régions allemandes, une grande partie des travailleurs dispose d'un niveau de formation CITE de niveau 3-4 (65,5 % en Sarre, 60,1 % en Rhénanie-Palatinat), ce qui s'explique par la place prépondérante occupée par les écoles professionnelles en Allemagne : le niveau de formation CITE 0-2 est de ce fait moins représenté que dans les autres composantes régionales.

Emploi (au lieu de domicile) dans la tranche d'âge des 25-64 ans selon le plus haut niveau de formation 2015

Répartition par niveau de formation (CITE) en %



Différence de 100%: données non disponibles

Calculs IBA / OIE

Source : Eurostat – Enquête sur les forces de travail

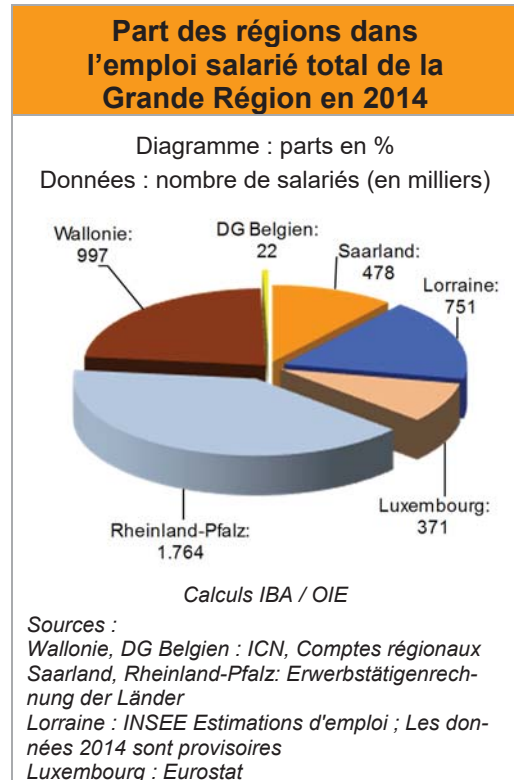
1.3 L'emploi salarié (au lieu de travail)

En 2014, dernière année de référence pour laquelle des données sont disponibles pour toutes les composantes régionales, le nombre total de salariés (au lieu de travail) dans la Grande Région était d'un peu plus de 4,3 millions de personnes ; cela représente 2,3 % de tous les actifs de l'UE des 28. La Rhénanie-Palatinat, région partenaire la plus fortement peuplée de l'espace de coopération, représente également la part la plus importante en termes d'emploi avec 40,5 % de l'ensemble des salariés de la Grande Région, devançant la Wallonie (22,9 %), la Lorraine (17,2 %), la Sarre (11 %) et le Luxembourg (8,5 %).

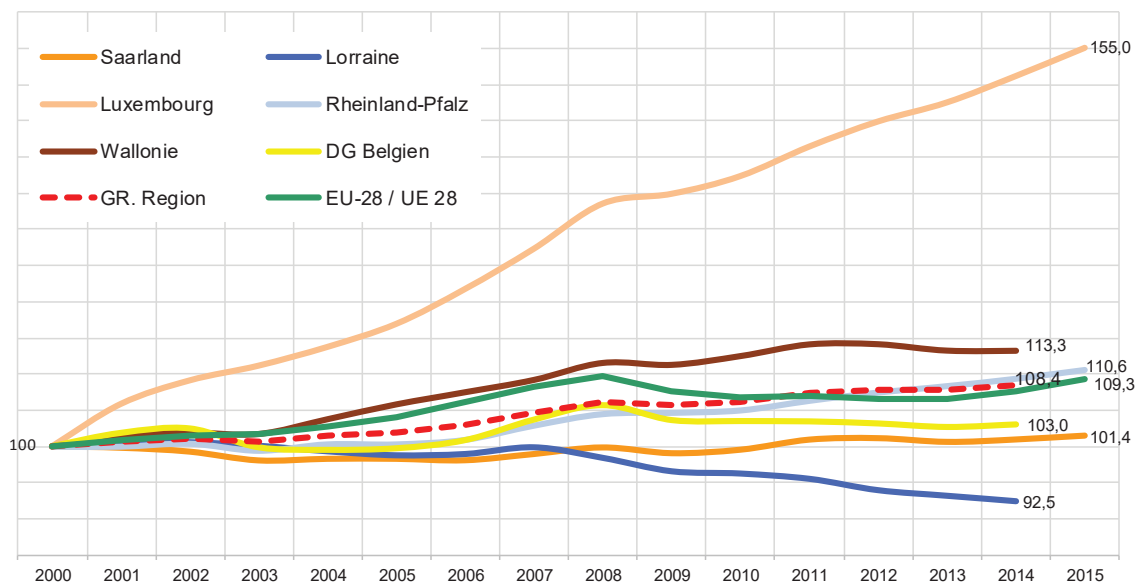
Plus forte hausse, depuis l'an 2000, du nombre des salariés dans la Grande Région que dans l'UE

Pendant la période de 2000 à 2014, l'emploi des salariés dans la Grande Région a enregistré une croissance (+8,4 %) supérieure à la moyenne de l'UE des 28 (+7,7 %). Cette évolution n'a pas été homogène

mais reflète très clairement les différents cycles conjoncturels : après de fortes croissances au début de la période considérée, suite à l'essor conjoncturel ayant marqué l'année 2000, le début du ralentissement économique amorcé en 2001 a cependant entraîné un fléchissement sensible de la croissance de l'emploi et même, au bout du compte, des pertes d'emplois en 2003. Depuis 2004, année qui a vu une phase de reprise de la conjoncture s'amorcer dans le monde entier, la situation de l'emploi dans la Grande Région s'est stabilisée, puis a enregistré de nouvelles hausses. La conjoncture favorable a eu des répercussions positives sur la situation de l'emploi, notamment en 2007 et 2008, et a généré une nette hausse du nombre de créations d'emplois. En 2009, la récession mondiale a également eu des répercussions sur la situation de l'emploi de la Grande Région. Avec une baisse de 0,3 % du nombre de ses salariés (-14 650 personnes) entre 2008 et 2009, les pertes d'emploi ont toutefois été nettement plus faibles que ce à quoi l'on s'était initialement attendu en général. La situation fût quelque peu différente à l'échelle européenne : sur la même période, dans l'UE des 28, le nombre de salariés a baissé de 1,9 %. En 2010 également, l'emploi dans l'UE connaissait encore une évolution négative. En revanche, dans l'espace de coopération, la tendance est repartie à la hausse et une croissance de 0,5 % a été enregistrée. Dans l'espace de coopération, un an après le paroxysme de la crise, les pertes ont été ainsi rattrapées d'un point de vue purement mathématique et le niveau de 2008 fût même à nouveau dépassé. Cette évolution positive s'est poursuivie également en 2011 (+1,1 %), avant de se ralentir toutefois de nouveau sensiblement en 2012 : cette année-là, le solde de l'emploi était certes toujours positif (+0,4 %) en termes de moyenne annuelle, mais la hausse par rapport à l'année précédente subissait d'ores et déjà un net ralentissement.



Evolution de l'emploi salarié (au lieu de travail) entre 2000 et 2014/2015



Calculs IBA / OIE

Sources :

Wallonie, DG Belgen : ICN, Comptes régionaux ; 2014

Saarland, Rheinland-Pfalz: Erwerbstätigenrechnung der Länder

Lorraine : INSEE Estimations d'emploi ; Les données 2014 sont provisoires

Luxembourg : Eurostat

Croissance au Luxembourg sensiblement ralentie après une longue phase marquée par une forte dynamique

Au sein de la Grande Région, le Luxembourg, qui bénéficie d'une économie en bonne santé, a notamment enregistré entre 2000 et 2015 un gain de 55 % du nombre de ses salariés, chiffre sans précédent dans la comparaison interrégionale et largement supérieur aux hausses moyennes à l'échelle européenne. C'est aussi le Grand-Duché qui a pu se maintenir le mieux, et de loin, pendant la récession : en effet, le Luxembourg est la seule région de l'espace de coopération à avoir même encore enregistré des hausses significatives de l'emploi (+1 %) au cours de l'année de crise de 2009. La croissance de l'emploi a continué d'évoluer positivement en 2010 et 2011 également. En 2012, l'emploi salarié a connu une évolution un peu moins dynamique (+2,5 %) qu'en 2011 (+3,0 %), du fait d'un nouvel affaiblissement de la conjoncture au Luxembourg. Bien que l'économie ait connu un nouvel essor dans le Grand-Duché en 2013, la progression de l'emploi salarié a été moins forte qu'au cours de l'année précédente (+1,8 %). L'évolution dynamique est donc sensiblement freinée au Luxembourg, surtout depuis la crise économique et financière de 2009. Depuis 2013, l'évolution du nombre de salariés au Luxembourg reste positive et a augmenté de 2,5% en 2014 et 2015. Cette valeur se situe en dessous de la croissance moyenne de 3% observée entre 2000 et 2015. La longue phase de croissance supérieure à la moyenne caractéristique des années avant la crise semble donc terminée, au moins provisoirement.

Croissance de l'emploi à deux chiffres en Wallonie également

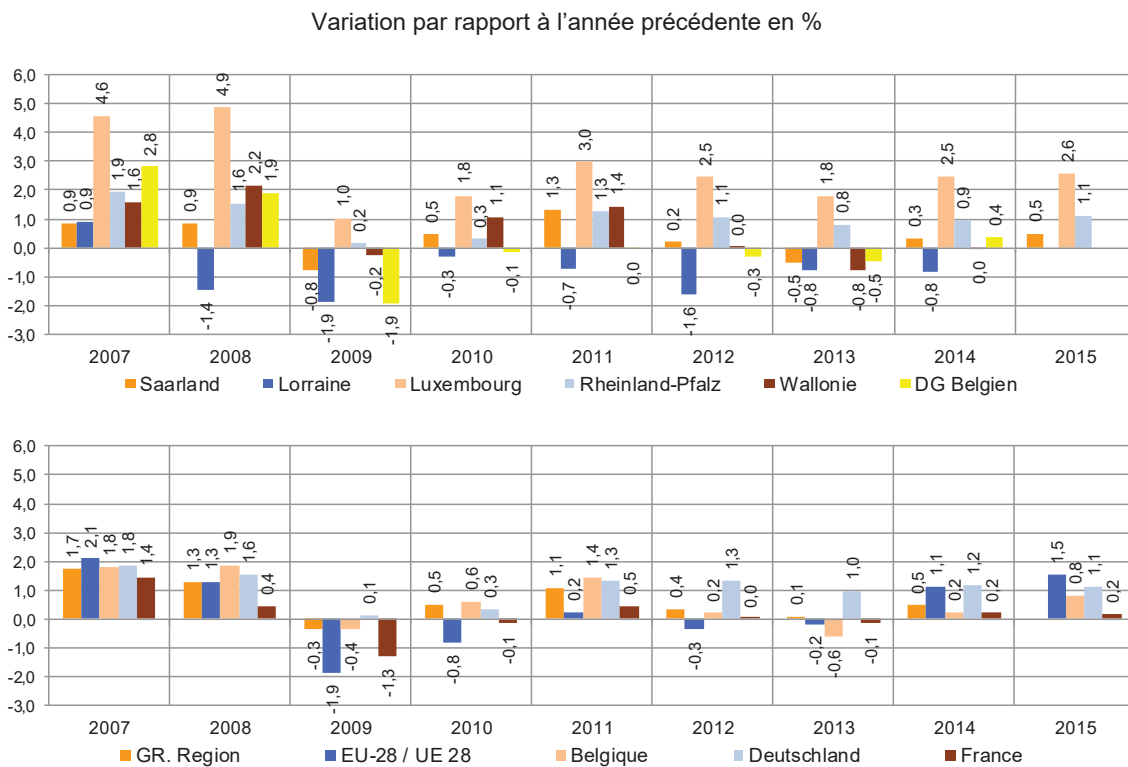
Parallèlement au Luxembourg, la Wallonie affiche elle aussi un taux de croissance de l'emploi très supérieur à la moyenne dans la comparaison interrégionale et européenne : en 2014, la

région belge employait 13,3 % de salariés de plus qu'en 2000. La Wallonie a donc non seulement mieux tiré son épingle du jeu que la plupart des autres régions de l'espace de coopération, mais elle a aussi connu une évolution supérieure à celle de l'ensemble de la Belgique (+12,3%). En revanche, la Communauté Germanophone de Belgique, qui n'a enregistré qu'une hausse de 3 % entre 2000 et 2014, a connu des résultats nettement inférieurs. Dans la CG de Belgique, le ralentissement économique de 2003 et la crise économique de 2009 ont engendré des pertes d'emploi plus importantes qu'en Wallonie, qui s'est nettement mieux maintenue dans ce domaine. La Rhénanie-Palatinat a elle aussi traversé la récession de 2009 sans pertes d'emploi : avec une légère hausse de 0,2 % des emplois salariés, le niveau de l'emploi est dans une large mesure resté stable dans le Land allemand. Puis en 2010 et 2011, l'évolution est repartie à la hausse, l'emploi salarié augmentant chaque année d'environ 1 % depuis 2012. De façon globale, le nombre des salariés a augmenté de 10,6 % entre 2000 et 2015. La Rhénanie-Palatinat se positionne ainsi juste en dessous la moyenne de la Grande Région jusqu'à 2013. L'évolution du marché de l'emploi a été beaucoup plus modérée en Sarre. Si le nombre de créations d'emplois a été important à la veille du changement de millénaire, la décennie suivante, durant laquelle les hausses ont alterné avec les baisses, s'est avérée plutôt mitigée. La région allemande a au niveau global clôturé la période 2000-2015 par une hausse de l'emploi (+1,4%). La reprise économique survenue en 2010 et 2011 a aussi eu des effets positifs sur l'emploi et d'un point de vue purement mathématique, les pertes dues à la crise de 2009 ont déjà pu être compensées. Après les nouvelles pertes d'emploi de 2013 (-0,5 %), les années 2014 et 2015 enregistrent de très légères hausses (respectivement +0,3 et +0,5 %).

Pertes d'emplois en Lorraine

Contrairement à la tendance observée dans la Grande Région comme en Europe, la Lorraine a pour sa part dû faire face à des pertes significatives d'emplois entre 2000 et 2015 (-7,5 %). Et ce recul n'est pas seulement dû à la crise, il se faisait déjà ressentir avant : comme dans toutes les autres composantes de la Grande Région, la croissance de l'emploi a connu à partir de 2000 un net fléchissement dans le contexte du ralentissement économique général, puis un recul en 2003. Par la suite, la Lorraine a eu de bien plus grandes difficultés à reprendre pied, tant d'un point de vue économique que du point de vue de la politique de l'emploi. Ces problèmes (qui ont certes aussi des raisons structurelles) ont encore été amplifiés par la récession mondiale. Durant l'année de crise de 2009, la Lorraine a aussi enregistré les baisses d'emplois salariés les plus élevées de toutes les composantes régionales de l'espace de coopération (-1,9 %). En outre, et à la différence des autres régions, l'évolution du nombre de salariés est restée négative au cours des années suivantes. En 2012, une nouvelle baisse de 1,6 % a même été enregistrée, si bien qu'il n'a pas été possible de revenir au niveau d'avant la crise, ni au niveau de l'emploi de l'an 2000.

Evolution de l'emploi salarié (au lieu de travail) entre 2007 et 2014/2015



Calculs IBA / OIE

Sources :

Wallonie, DG Belgique : ICN, Comptes régionaux

Saarland, Rheinland-Pfalz : Erwerbstätigenrechnung der Länder

Lorraine : INSEE Estimations d'emploi ; Les données 2014 sont provisoires

Luxembourg : Eurostat

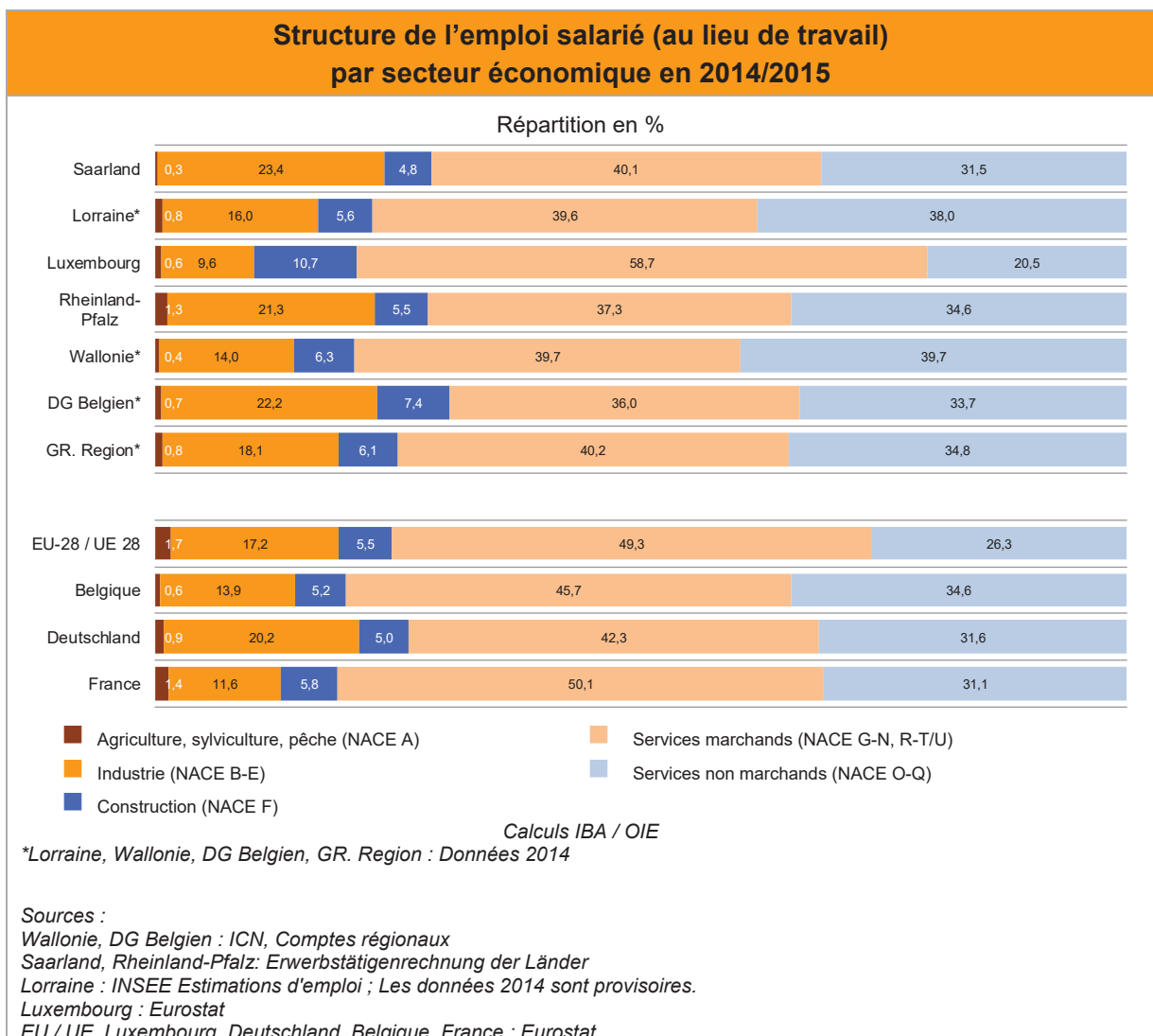
EU / UE, Luxembourg, Deutschland, Belgique, France : Eurostat

Les trois quarts de l'ensemble des salariés sont employés dans le secteur des services de la Grande Région

Une analyse de la répartition par secteurs économiques des emplois de la Grande Région montre que la prépondérance du secteur tertiaire s'est encore accrue. En 2014, trois quarts des salariés occupaient un emploi dans les services, tandis que le secteur secondaire ne représentait plus qu'un quart (24,2 %). Quant au secteur primaire, il n'employait qu'environ 0,8 % de tous les travailleurs. La Grande Région se situe ainsi largement dans la moyenne européenne (tertiaire : 75,6 % ; secondaire : 22,7 % ; primaire : 1,7 %). A l'intérieur du secteur tertiaire, les services marchands occupent une place plus importante à l'échelon européen que dans la Grande Région (UE des 28 : 49,3 % ; Grande Région : 40,2 %). Au sein de l'espace de coopération, les services occupaient une place disproportionnée en Wallonie et au Luxembourg, avec respectivement 79,4 % et 79,2 % des emplois, et ce, avec cependant une orientation structurelle différente : alors qu'au Grand-Duché de Luxembourg, les services marchands arrivaient en tête avec une part de 58,7 %, soit un taux nettement supérieur à la moyenne interrégionale et européenne, c'est en Wallonie que les services non-marchands emploient proportionnellement le plus de personnes comparativement aux autres composantes de la Grande Région (39,7 %).

Le secteur tertiaire occupe également une place importante en Lorraine où plus de trois salariés sur quatre étaient employés dans les services (77,6 %). Comme en Wallonie, les services

marchands occupent en Lorraine une place inférieure à la moyenne, et les services non marchands (prestataires de services publics, éducation et santé) une place supérieure à la moyenne. En revanche, le secteur des services en Rhénanie-Palatinat, en Sarre ainsi que dans la CG de Belgique représente une part moins élevée de l'emploi ; cette part se situe tout de même au-dessus de 70 % dans les composantes régionales allemandes de l'espace de coopération, tandis que la CG de Belgique se positionne légèrement en dessous de ce seuil. Dans chacune de ces trois régions, le secteur secondaire - c'est-à-dire les industries productives - occupait en revanche une place plus importante que dans les autres composantes régionales et par rapport au reste de l'Union Européenne. L'industrie joue un rôle important en Sarre et en Rhénanie-Palatinat (avec respectivement 23,4 % et 21,3 %), la part du secteur de la construction étant toutefois inférieure à la moyenne. Ce secteur est particulièrement important au Luxembourg (10,7 %), tandis que la part de l'industrie (B-E) dans l'emploi se situe en dessous de la moyenne grande-régionale (9,6 %).



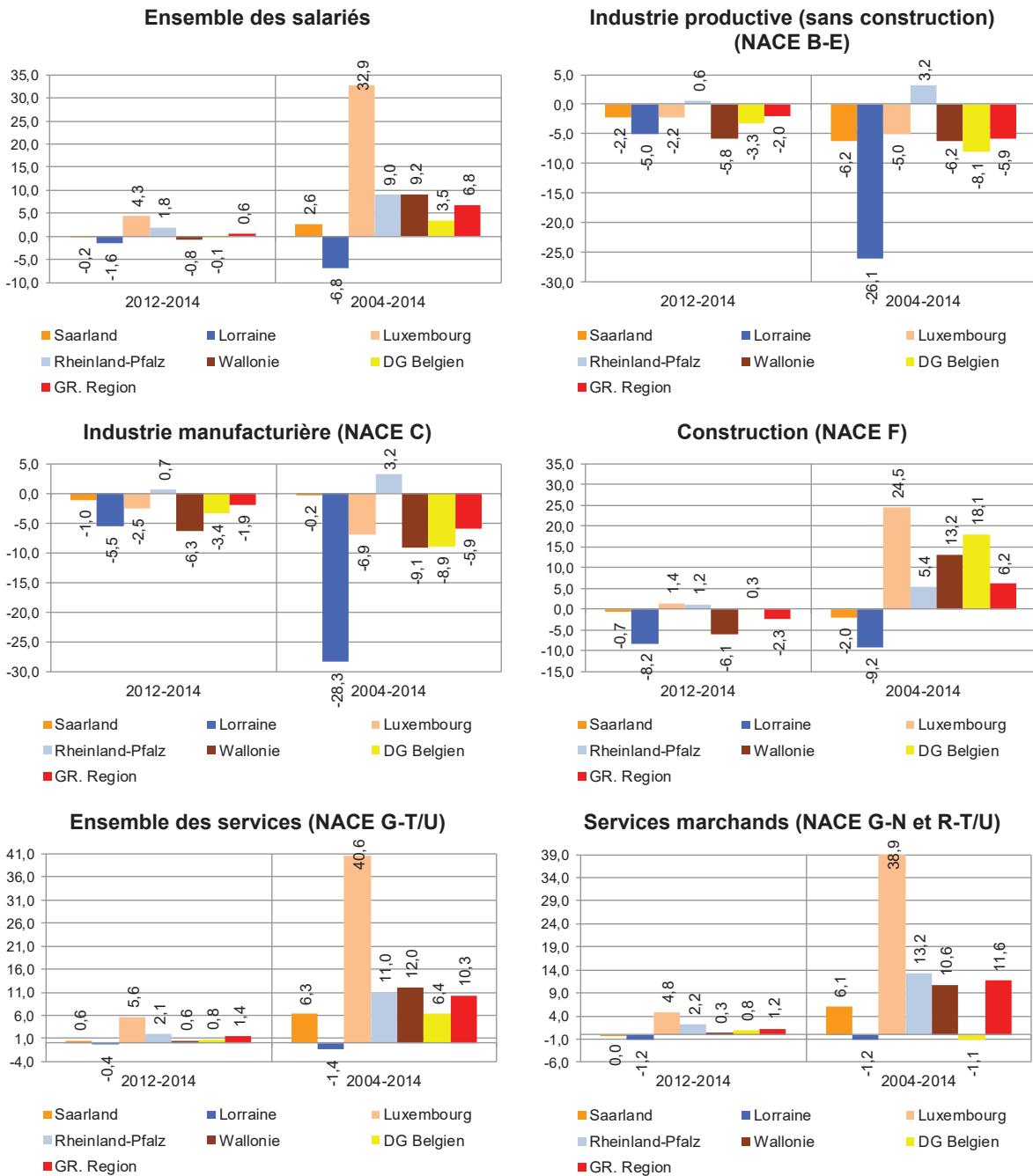
Hausses dans le secteur des services et suppressions d'emplois dans l'industrie entre 2004 à 2014

L'analyse différenciée par secteur économique montre clairement que la croissance de l'emploi depuis 2005 dans la Grande Région est essentiellement due aux services (+10,3 %). Mais le nombre d'emplois a également augmenté dans le secteur du bâtiment (+6,2 %), alors que des emplois ont dû être supprimés dans l'industrie (-5,9 %). La crise économique, qui avait considérablement touché l'industrie manufacturière axée sur l'exportation, a accentué cette tendance générale. Plus récemment, entre 2012 et 2014, l'industrie manufacturière a subi une baisse de l'emploi légèrement moins forte (-1,9 %) que le bâtiment (-2,3 %). Le nombre des salariés dans le secteur tertiaire a progressé de 1,4 % depuis 2012. Entre 2004 et 2014, ce secteur est parvenu à enregistrer chaque année une croissance moyenne de 1,1 %. Les années 2009 et 2012-2014 ont été caractérisées par une évolution positive en dessous de la moyenne (entre 0,3 et 0,9 %). Au cours des dix dernières années, la Wallonie, et surtout le Luxembourg, ont bénéficié dans le secteur tertiaire d'une croissance supérieure à la moyenne par rapport aux autres composantes régionales de l'espace de coopération, et ce, tant dans les services en général (respectivement +12 % et +40,6 %) qu'au niveau des services marchands (+13,2 % et +38,9 %). Au Luxembourg, la progression très importante est due pour l'essentiel à l'évolution dynamique du secteur des services financiers et des prestations aux entreprises. Inversement, en Lorraine, l'emploi a essuyé un léger recul dans le secteur tertiaire (-1,4 %). Dans le secteur de la construction, entre 2004 et 2014, l'emploi a baissé essentiellement en Sarre et en Lorraine. La hausse de l'emploi dans ce secteur a été portée par les régions belges et le Grand-Duché, qui affichent des taux entre 2 et 4 fois supérieurs à la moyenne (Luxembourg : +24,5 % ; CG Belgique : +18,1 % ; Wallonie : +13,2 %). Excepté en Rhénanie-Palatinat (+3,2 %), l'industrie manufacturière est caractérisée par de fortes suppressions d'emploi dans chacune des composantes, la Lorraine étant la plus fortement touchée avec une baisse de 28 % depuis 2004.

Malgré l'importance croissante du secteur des services, la contribution de l'industrie dans l'emploi et dans la valeur ajoutée générée reste indispensable pour l'ensemble de l'économie. L'industrie recèle un potentiel d'innovation élevé, dont l'exploitation est synonyme de progrès technologique. Ainsi, ce sont les secteurs à forte technologie de l'industrie manufacturière qui offrent des emplois qualifiés et qui devraient permettre de réaliser aussi à l'avenir d'importantes hausses de productivité. Par ailleurs, l'évolution de l'économie des services ne peut pas être dissociée de l'industrie et ne doit bien au contraire être observée qu'en rapport étroit avec cette dernière. De nombreux emplois du secteur des services dépendent directement de la production. C'est le cas dans bien des domaines, notamment dans la recherche et le développement, le financement, le conseil et la planification, mais aussi l'approvisionnement, les services informatiques et la logistique, ainsi que la mise en service et la maintenance. Tous ces services de grande qualité et à forte intensité de connaissances ne seraient pas possibles sans une industrie performante.

**Evolution de l'emploi salarié (au lieu de travail)
par secteur économique entre 2012 et 2014 / 2004 et 2014**

Variation en %



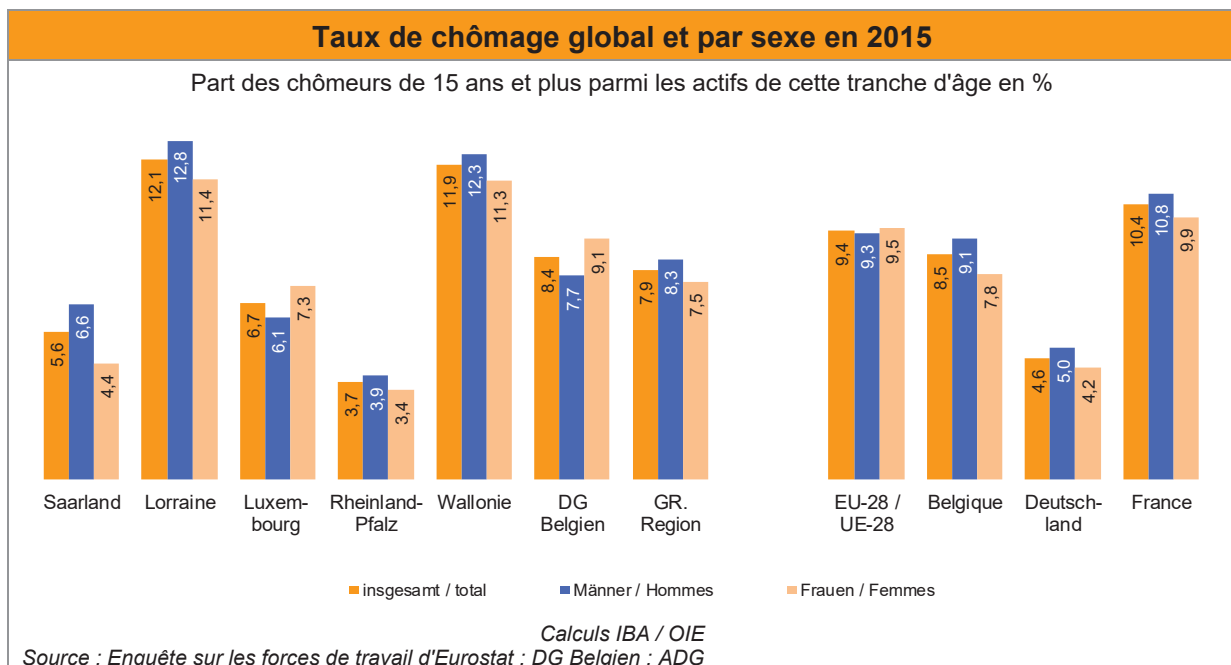
Calculs IBA / OIE

Sources :
 Wallonie, DG Belgen : ICN, Comptes régionaux
 Saarland, Rheinland-Pfalz : Erwerbstätigenrechnung der Länder
 Lorraine : INSEE Estimations d'emploi ; Les données 2014 sont provisoires.
 Luxembourg : Eurostat

2. Chômage

2.1 Taux de chômage

Le taux de chômage recensé dans le cadre de l'enquête de l'UE sur les forces de travail et harmonisé selon le concept du BIT s'établit en 2015 à 7,9 % dans la Grande Région, soit 1,5 points en dessous du niveau européen (9,4%). La valeur affichée par la Grande Région cache néanmoins de grandes disparités entre ses différentes composantes : la Sarre (5,6 %), le Luxembourg (6,7 %) et surtout la Rhénanie-Palatinat (3,7%) enregistrent en 2015 un taux de chômage nettement inférieur à celui de la moyenne de la Grande Région, tandis que la situation sur le marché du travail apparaît dégradée en Wallonie et en Lorraine (respectivement 11,9% et 12,1%). La CG de Belgique obtient certes de meilleurs résultats (8,4%) que la Wallonie au niveau du taux de chômage en 2015, mais celui-ci se situe tout de même légèrement au-dessus de la moyenne de la Grande région.

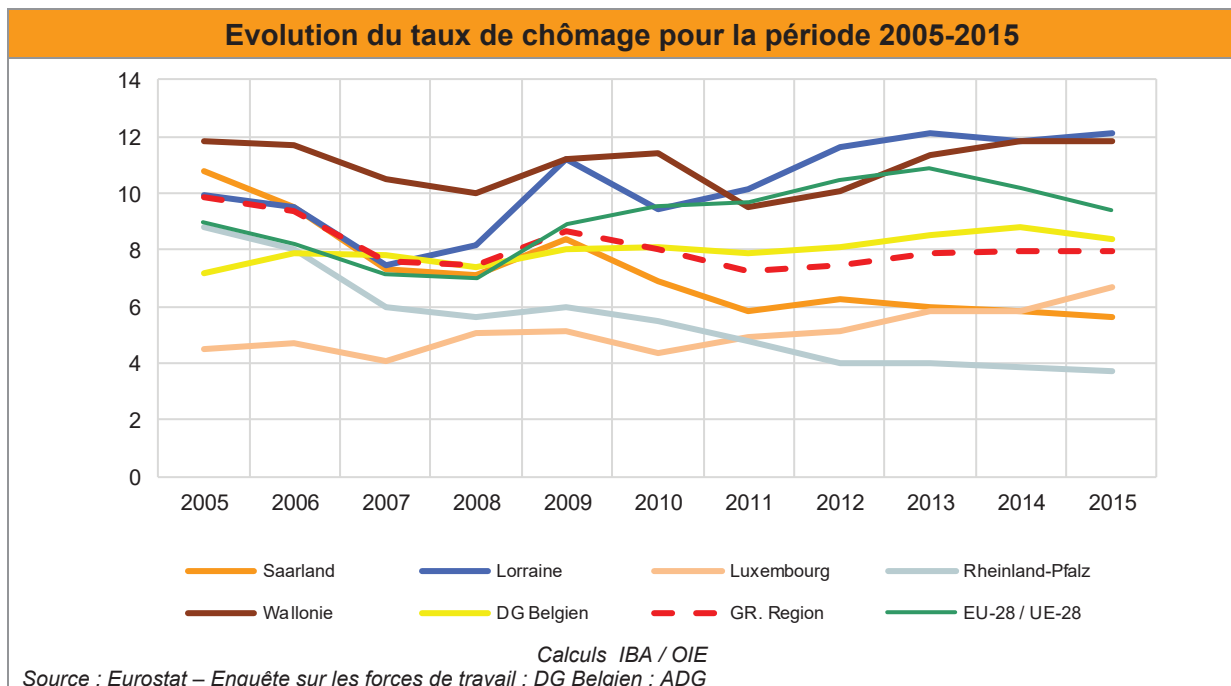


Le taux de chômage des femmes dans la Grande Région est inférieur à celui des hommes

En 2015, le taux de chômage des femmes dans la Grande Région s'établit à 7,5%, soit 0,8 point en dessous de celui des hommes (8,3%). Au niveau européen, en revanche, l'écart est plus faible (0,2 point), en faveur des hommes cependant. Au sein de la Grande Région, de même que pour le chômage global, on observe d'importantes différences entre les taux de chômage selon le sexe. Les disparités entre hommes et femmes varient d'une composante à l'autre. En Rhénanie-Palatinat, la différence entre les taux de chômage masculin et féminin est faible pour l'année 2015 (0,5 point). Au Luxembourg et surtout dans la CG de Belgique, le taux de chômage des femmes s'établit nettement au-dessus de celui des hommes (Luxembourg : +1,2 points ; CG Belgique : +1,4 points), tandis qu'en Sarre, en Lorraine et en Wallonie, c'est l'inverse qu'on observe (respectivement -2,2, -1,4 et -1,0 points).

Baisse du chômage au niveau grand-régional depuis 2005

L'évolution du taux de chômage entre 2005 et 2015 montre une baisse de 2 points dans la Grande Région. Au niveau européen, ce taux a légèrement augmenté sur la période (+0,4 point). Dans la Grande Région, la baisse du taux de chômage est particulièrement prononcée entre 2005 et 2008 (-2,4 points) et enregistre ensuite une hausse au plus fort de la crise économique et financière en 2008/2009 (+1,2 points). Dans l'UE également, le taux de chômage augmente de 1,9 points en raison de la crise en 2008/2009. Le marché du travail dans la Grande Région connaît une embellie (-1,4 points) entre 2009 et 2011, avant d'être touché par une reprise du chômage jusqu'en 2013 (2011-2013 : +0,7 point), si bien que le taux de chômage en 2013 se situe de nouveau au-dessus du niveau d'avant la crise (+0,3 point). Depuis 2013, le taux de chômage grand-régional stagne, pour atteindre 7,9%. En Europe, il a été en augmentation constante entre 2008 et 2013. On constate une légère amélioration depuis 2013 avec une baisse de ce taux de 1,5 points de pourcentage.



Evolutions contrastées des taux de chômage au sein de la Grande Région

Au sein de l'espace de coopération, l'évolution des taux de chômage depuis 2005 est très contrastée. Dans les deux composantes allemandes, le taux de chômage est en recul (Rhénanie-Palatinat : -5,1 point, Sarre : -5,2 point), tandis qu'il augmente dans les autres entités régionales (Lorraine : +2,2 points, CG Belgique : +1,2 points, Luxembourg : +2,2 points). Il stagne en Wallonie (0,0 point).

On observe une évolution négative en **Lorraine** depuis la crise économique et financière, qui se manifeste par une hausse du chômage dès 2007/2008 - contrairement aux valeurs moyennes européennes et de la Grande Région. Ainsi, le taux de chômage en Lorraine augmente de 3,7 points entre 2007 et 2009. L'année suivante, en 2010, on note un recul de 1,8 point, mais qui n'a pas pu se stabiliser. Le taux de chômage dans la composante française croît à nouveau de 2,7 points depuis 2010, s'établissant même en 2013 au-dessus du niveau enregistré au plus fort de la crise.

Au **Luxembourg** aussi, on note une hausse du chômage lié à la crise dès 2007-2008 (+1,0 point). Le taux de chômage se maintient à 5,1 % en 2009, et recule de 0,7 point en 2010 dans un contexte de redressement conjoncturel. Mais comme pour la Lorraine, ce redressement est de courte durée, et depuis 2010 le taux de chômage du Luxembourg connaît une hausse de 2,3 points, si bien que dans le Grand Duché aussi le taux de chômage en 2013 est supérieur à celui enregistré en 2009, année de la crise (+1,6 point).

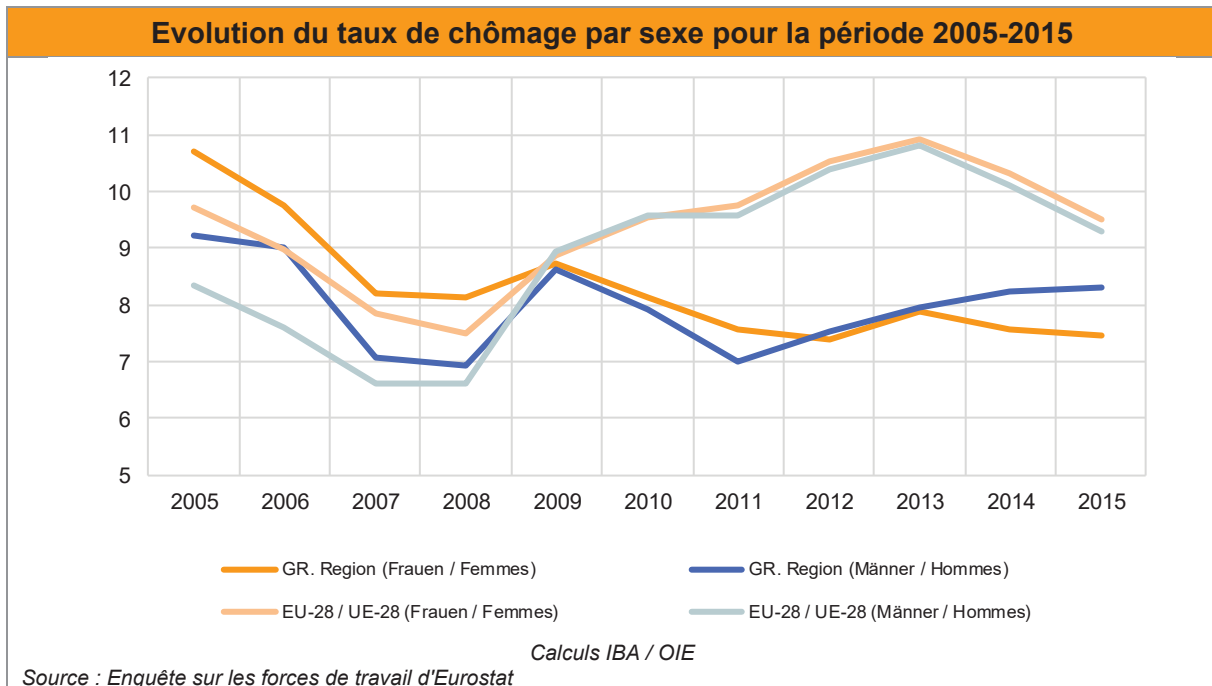
Dans la **CG de Belgique**, le taux de chômage de 2015 s'établit également au-dessus du taux enregistré au plus fort de la crise en 2009 (+0,4 point). Ceci s'explique notamment par l'augmentation qui survient entre 2011 et 2014 (+0,9 point), après un recul de seulement 0,2 point sur la période 2010-2011. Pendant la crise, le chômage dans la CG s'est accru de 0,7 point (2008-2010).

La **région wallonne** connaît des variations plus importantes que la CG de Belgique. A la hausse de 1,4 points liée à la crise entre 2008 et 2010, succède un net recul en 2011 (-1,9 points). Entre 2011 et 2015, le taux de chômage en Wallonie augmente à nouveau, de 2,4 points.

Les deux composantes allemandes subissent également les effets de la crise économique et financière entre 2008 et 2009. En **Sarre**, sur cette période, le taux de chômage a augmenté de 1,3 points, et de 0,4 point en **Rhénanie-Palatinat**. La Sarre connaît ensuite un recul du taux de chômage, qui persiste jusqu'en 2011 (-2,5 points), avant une nouvelle hausse en 2012 (+0,4 point). En Rhénanie-Palatinat, l'absence de hausse en 2012 aboutit à un recul du taux de chômage de 2 points sur la période 2009-2012. Entre 2012 et 2015, ce taux a continué de baisser, et ce, de 0,3 point de pourcentage. Sur la même période, la baisse enregistrée en Sarre a été plus forte (-0,6 point).

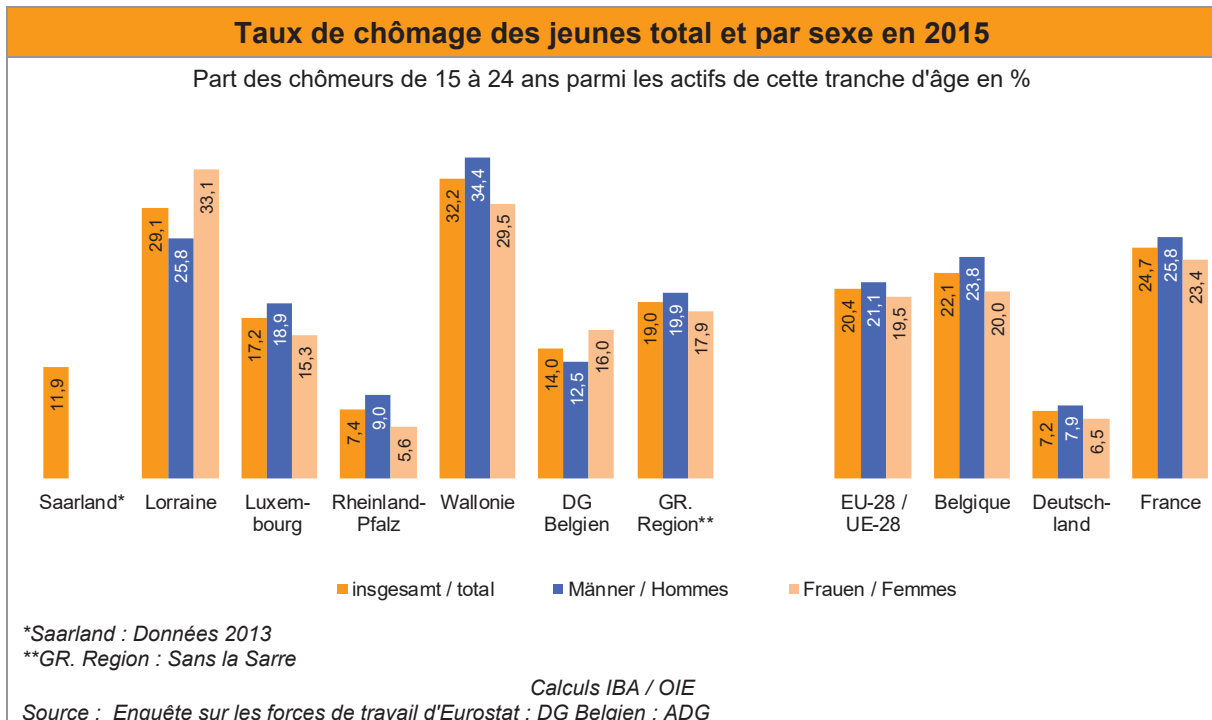
Recul des disparités hommes/femmes depuis 2005

Le faible écart entre le taux de chômage des hommes et celui des femmes, aussi bien dans la Grande Région que dans l'UE, est récent. Les années précédentes, la population active féminine était en général davantage exposée au risque de chômage que la population active masculine. Ainsi en 2005, la différence apparaît encore clairement en faveur des hommes (Grande Région : -1,5 point, UE 28 : -1,4 point). C'est surtout pendant la crise économique et financière que la tendance s'inverse. Ainsi, le taux de chômage des hommes croît de 1,7 points entre 2008 et 2009 dans la Grande Région, pour s'établir à 8,6 %, pendant que celui des femmes n'augmente que de 0,6 point, s'établissant à 8,7%. Dans l'Europe des 28, la tendance est encore plus marquée (hommes : +2,4 points, 9,0% - femmes : +1,4 points, 8,9 %). L'activité des femmes semble donc moins soumise que celle des hommes aux vicissitudes de la conjoncture. Après la crise (2009-2015), les taux de chômage des femmes et des hommes présentent une évolution relativement similaire au niveau européen (hommes : +0,3 point, 9,3 % - femmes : +0,6 point, 9,5 %), mais légèrement contrastée au niveau de la Grande Région, où la baisse du taux de chômage est plus forte chez les femmes que chez les hommes (hommes : -0,3 point, 8,3 % - femmes : -1,3 points, 7,5 %).



Le taux de chômage des jeunes est plus de deux fois supérieur au taux de chômage global

Le taux de chômage des jeunes est plus élevé que le taux de chômage global, aussi bien dans les composantes de la Grande Région que dans l'UE. Cette situation s'explique notamment par le fait que les jeunes, en Europe, sont particulièrement touchés par la crise économique et financière et ses conséquences. En 2015, le taux de chômage des jeunes dans la Grande Région s'établit à 19,0 %, soit plus de deux fois supérieur au niveau du taux de chômage global (écart supérieur à 10 points). A l'échelle de l'Europe des 28, le taux de chômage des jeunes est plus élevé (20,4 %), mais l'écart par rapport au taux de chômage global est quasiment le même (11 points). On relève des disparités importantes au niveau du chômage des jeunes selon les composantes régionales : près du tiers des jeunes actifs (15-24 ans) en Wallonie ainsi que plus d'un quart des jeunes lorrains sont au chômage en 2015 (respectivement 32,2 % et 29,1 %). C'est en Rhénanie-Palatinat, qui enregistre un taux de 7,4 %, que les jeunes sont le moins exposés au risque du chômage. La situation est moins favorable dans la Sarre voisine (11,9 %). Dans la CG de Belgique (14 %) et au Luxembourg (17,2 %), le taux est également inférieur à la moyenne de la Grande Région.



Les critères de détermination du chômage des jeunes varient au sein de la Grande Région

Les critères de détermination du chômage des jeunes au sein de la Grande Région doivent cependant être nuancés lors de l'analyse des taux de chômage. Pour calculer le taux de chômage en se basant sur les accords internationaux, le nombre de chômeurs est rapporté au nombre d'actifs dans la catégorie considérée. Chez les jeunes notamment, la participation à la vie active varie sensiblement selon les composantes régionales, ce qui se reflète dans le calcul statistique du taux de chômage. Par exemple, les catégories de référence servant à déterminer la population active (actifs et chômeurs) varient entre la France et l'Allemagne, expliquant en partie l'écart dans les taux de chômage. En Allemagne, les jeunes qui bénéficient du système de formation en alternance⁹ sont considérés comme des actifs et sont inclus dans la population active, alors qu'en France, les jeunes en formation ne sont pas recensés dans la population active. Il en découle que la participation à la vie active est plus faible en France, et le taux de chômage est donc plus élevé. Pour obtenir une image réaliste, on peut pondérer le taux de chômage à l'aide du taux d'activité (voir le rapport de l'OIE « La situation des jeunes »), en rapportant le nombre de chômeurs à la population globale au lieu de le rapporter à la population dite active.

Relativisation du taux élevé de chômage des jeunes et des disparités au sein de la Grande Région

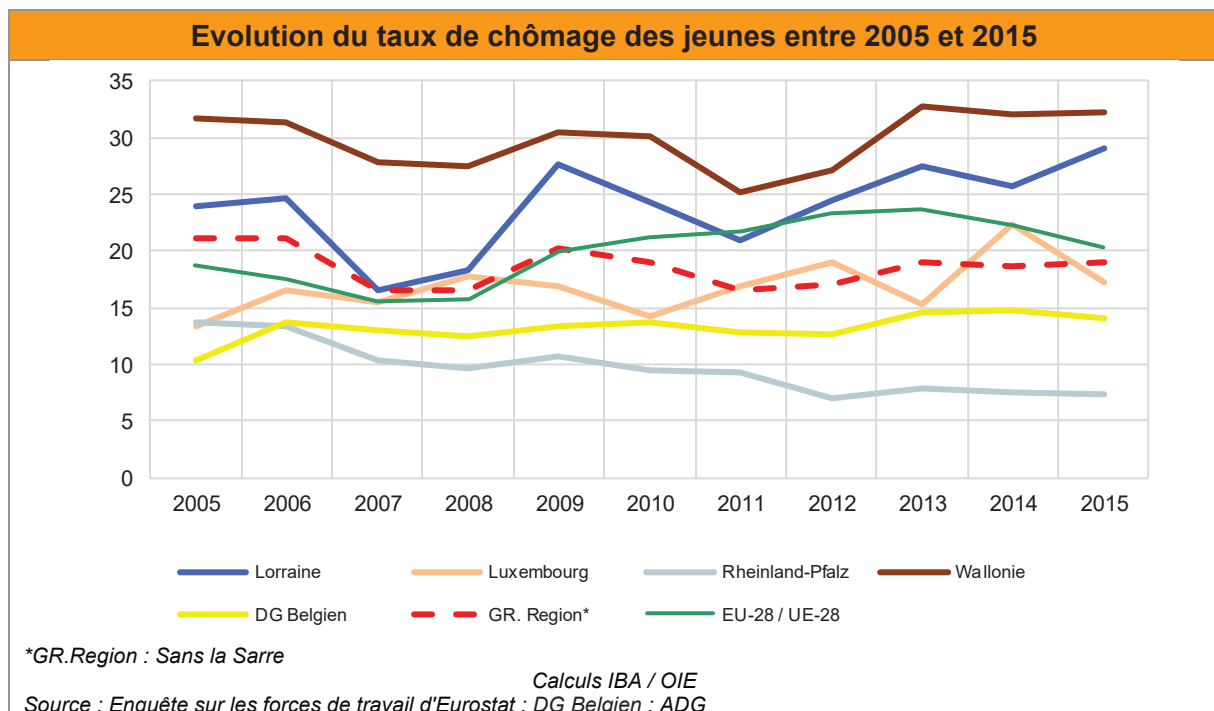
Sur la base de cette méthode, le taux de chômage des jeunes dans la Grande Région s'établit en 2015 à 7,4 %, soit une valeur inférieure à la moyenne européenne (Europe des 28 : 8,2 %). Dans les deux espaces de coopération, les écarts par rapport au taux de chômage global apparaissent sensiblement inférieurs au calcul antérieur (Grande Région : 0,6 point, Europe

⁹ La formation en alternance comprend parallèlement une formation en entreprise et un enseignement dans un établissement d'enseignement technique.

des 28 : 1,2 points). Au sein de la Grande Région, c'est la composante allemande Rheinland-Pfalz qui affiche toujours la valeur la plus faible (3,8%), même si cette valeur est supérieure au taux de chômage global. Pour toutes les autres composantes, le taux de chômage reflète une situation plus favorable pour les jeunes que pour le reste de la population. Au sein de la Grande Région, c'est encore en Lorraine et en Wallonie que les jeunes sont le plus durement touchés par le chômage (respectivement 11,9% et 8,7%). Toutefois, les grandes disparités entre les entités régionales et par rapport au taux de chômage global sont nettement relativisées.

Le chômage des jeunes augmente particulièrement au Luxembourg et en Lorraine

Au sein de la Grande Région, c'est en Lorraine que le taux de chômage des jeunes a augmenté le plus fortement entre 2005 et 2015 (+5,2 points). Sur la même période, le taux de chômage global ne croît que de 2,2 points. Il en va de même pour le Luxembourg et la CG Belgique, où les taux de chômage des jeunes entre 2005 et 2015 augmentent respectivement de 3,7 et 3,6 points. En revanche, en Rhénanie-Palatinat, le taux de chômage des jeunes connaît une évolution plus favorable que dans la Grande Région et dans l'Europe des 28 (-6,3 points). En effet, la Rhénanie-Palatinat est parvenue à obtenir un recul quasi continu du taux de chômage des jeunes depuis 2005, et a même relativement bien surmonté les effets de la crise économique et financière. Les données d'Eurostat concernant la Sarre étant lacunaires entre 2005 et 2015, il n'a pas été possible de tirer de conclusions pertinentes sur la période. Par conséquent, la somme grande-régionale a été calculée sans la Sarre.



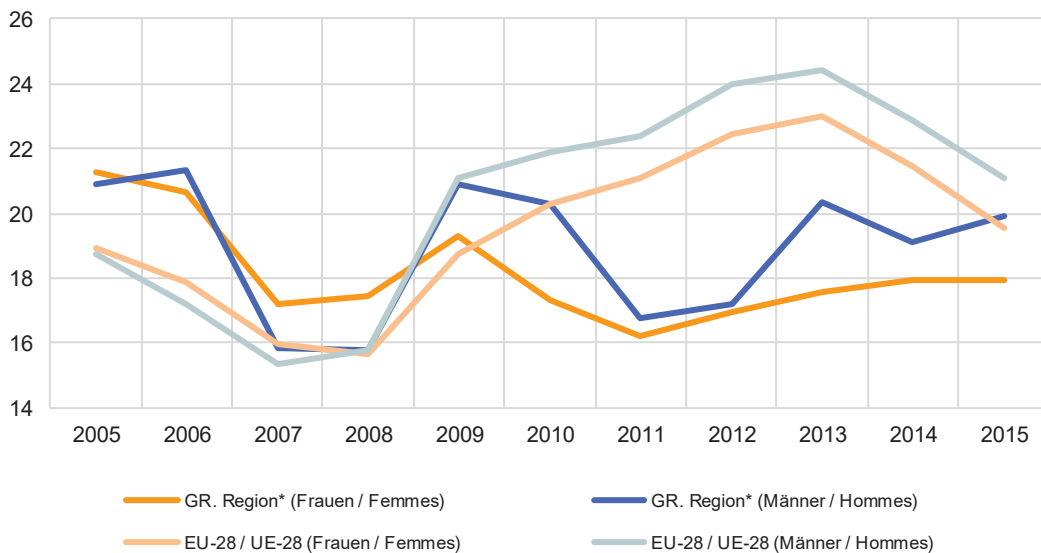
Une évolution plus favorable pour les jeunes femmes que pour les jeunes hommes

En 2015, les jeunes hommes sont plus fortement touchés par le chômage que les jeunes femmes - à l'exception de la Lorraine et de la CG de Belgique. Eurostat n'ayant pas fourni de données différenciées par sexe pour la classe des 15 à 24 ans en Sarre, les valeurs pour la Grande Région exclut donc cette composante allemande. Au niveau européen, l'évolution du

chômage suit la même tendance chez les jeunes hommes comme chez les jeunes femmes. Le taux de chômage enregistré dans un premier temps une baisse entre 2005 et 2008 (hommes : -2,9 points ; femmes : -3,3 Points). Cette période est ensuite suivie d'une forte hausse qui ramène le taux de chômage en 2015 à un taux supérieur à celui mesuré en 2005 (hommes : +5,3 ; femmes : +3,9). Au niveau grand-régional (sans la Sarre), les taux de chômage des jeunes hommes et femmes évoluent également de façon parallèle. Deux périodes de baisse sont observées, tout d'abord juste avant la crise en 2007-2008, puis en 2011. Alors que le taux de chômage a augmenté légèrement depuis 2013 chez les jeunes femmes (+0,3 point), il baisse doucement chez les jeunes hommes sur la même période (-0,4 point).

Pour une présentation détaillée du chômage des jeunes et de plus amples informations sur la situation des jeunes sur le marché de l'emploi dans la Grande Région, se reporter au rapport de l'OIE « La situation des jeunes ».

Evolution du taux de chômage des jeunes par sexe pour la période 2005-2015



*GR.Region : Sans la Sarre

Calculs IBA / OIE

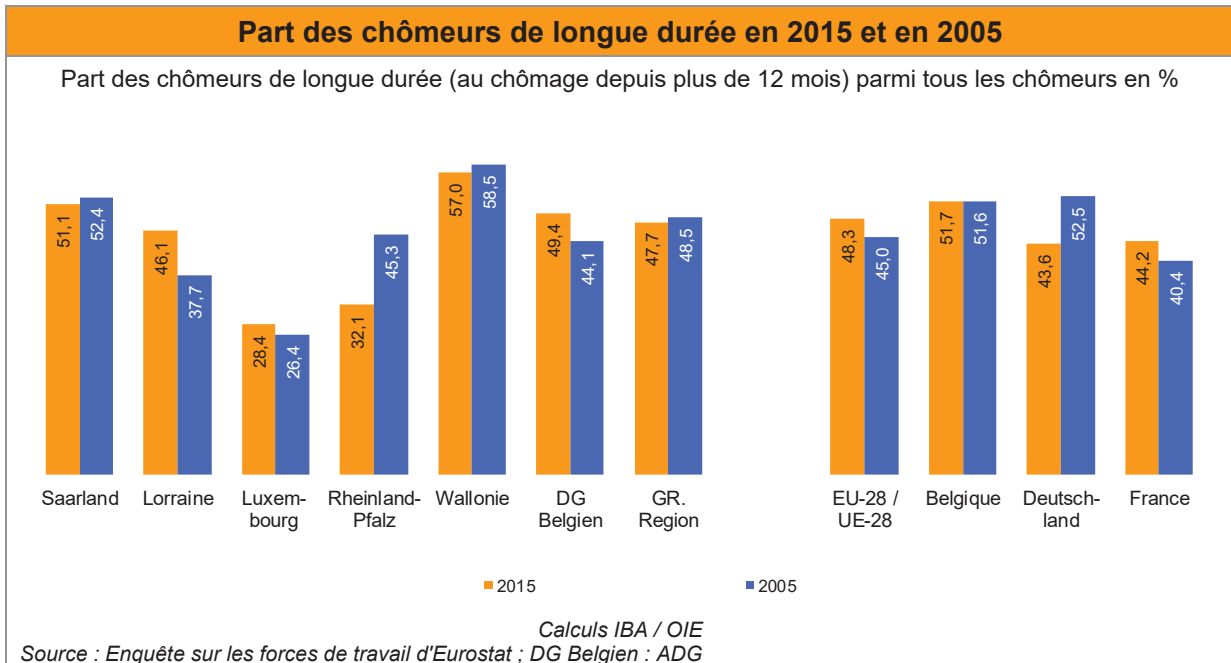
Source : Enquête sur les forces de travail d'Eurostat

Près d'un chômeur sur deux dans la Grande Région reste au chômage pendant plus d'un an

Le taux de chômage de longue durée est un indicateur des problèmes structurels du marché du travail. L'allongement de la durée du chômage s'accompagne d'une série de problèmes individuels : ainsi, les personnes touchées par le chômage de longue durée souffrent plus souvent de problèmes de santé physique et psychologique, perdent leurs qualifications, connaissances professionnelles et expériences acquises lorsque la période d'inactivité se prolonge, et sont également victimes d'un isolement social et culturel du fait de leur paupérisation. Le chômage de longue durée engendre un éloignement durable de la vie active et pose la question de l'employabilité des personnes touchées et de leur réinsertion professionnelle. L'accompagnement des chômeurs de longue durée et la formation professionnelle - incluant le maintien, le renforcement des compétences ou une reconversion - jouent un rôle primordial pour que les personnes concernées puissent sortir de leur isolement et reprendre une activité.

Le taux de chômage de longue durée représente le pourcentage de personnes dans la population active étant au chômage pendant plus de douze mois.
 La part des chômeurs de longue durée représente le pourcentage des chômeurs de longue durée dans le nombre total de chômeurs.

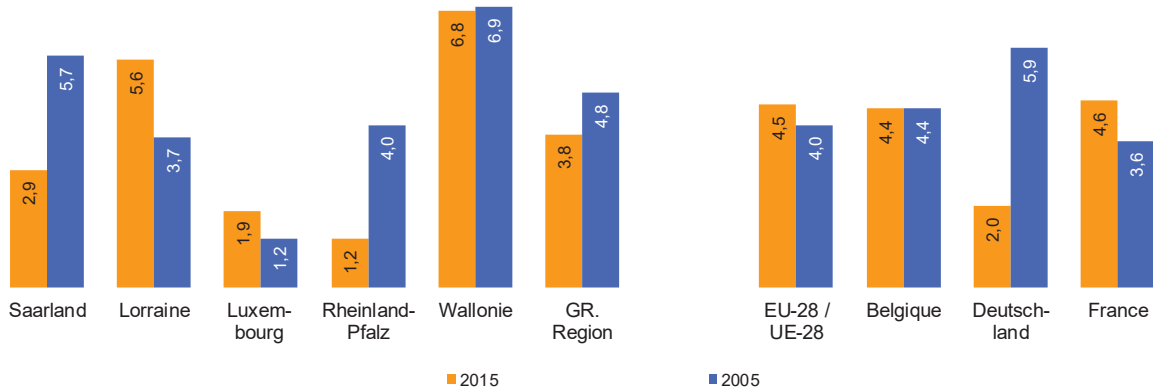
En 2015, 47,7 % des demandeurs d'emploi sont au chômage depuis plus d'un an dans la Grande Région. Leur proportion dans la population active est de 3,8%. En moyenne européenne, la part des chômeurs de longue durée est un peu plus élevée parmi les chômeurs (48,3 %) et parmi les actifs (4,5 %).



En 2015, dans l'espace de coopération, c'est en Wallonie que les chômeurs de longue durée sont en proportion les plus nombreux : plus d'un demandeur d'emploi sur deux est concerné (57 %), et 6,8 % de la population active. La part des chômeurs de longue durée s'établit également au-dessus de la moyenne dans la CG de Belgique (49,4%). Viennent ensuite la Sarre et la Lorraine, où la proportion de chômeurs de longue durée est respectivement de 51,1 % et 46,1 %. Toutefois, la part des chômeurs de longue durée dans la population active varie au sein de ces deux régions : en Sarre, 2,9% seulement de la population active est concernée par le chômage de longue durée, contre 5,6% en Lorraine. C'est la Rhénanie-Palatinat qui affiche le taux le plus faible : 1,2 % de la population active, et 32,1 % des demandeurs d'emploi. Le Luxembourg affiche une valeur inférieure pour cet indicateur : « seulement » 28,4% des demandeurs d'emploi sont sans activité depuis plus d'un an dans le Grand Duché.

Taux de chômage de longue durée en 2015 et en 2005

Part des chômeurs de longue durée âgés de 15 ans et plus parmi les actifs de cette classe d'âge en %



Calculs IBA / OIE

Source : Enquête sur les forces de travail d'Eurostat ; DG Belgen : données non disponibles

Baisse de la part des chômeurs de longue durée dans la population active entre 2005 et 2015 dans la Grande Région

Entre 2005 et 2015, la part des chômeurs de longue durée dans la population active baisse au sein la Grande Région (-1 point), alors qu'elle augmente de 0,5 point dans l'Europe des 28. Au sein de la Grande Région, la Lorraine et le Luxembourg enregistrent également une augmentation (respectivement de 1,9 et 0,7 point). Dans les autres composantes, le taux de chômage de longue durée baisse depuis dix ans. Les deux composantes allemandes enregistrent un recul significatif de 2,8 points chacune, mais la Wallonie n'a pu réduire que faiblement (-0,1 point) le taux très élevé de 6,9% enregistré en 2005.

La part des chômeurs de longue durée parmi les demandeurs d'emploi est également en baisse

Entre 2005 et 2015, la part des chômeurs de longue durée dans la Grande Région diminue non seulement parmi la population active, mais aussi parmi les demandeurs d'emploi (-0,8 point). Elle augmente en revanche au niveau européen (+3,3 points). Une fois encore, au sein de la Grande Région, le chômage de longue durée est en baisse dans les deux composantes allemandes et en Wallonie, tandis qu'en Lorraine, au Luxembourg et dans la CG de Belgique, les demandeurs d'emploi touchés par le chômage de longue durée sont plus nombreux en 2015 qu'en 2005.

2.2 Le chômage au travers des statistiques des agences pour l'emploi

Chômeurs, demandeurs d'emploi, de quoi parle-t-on ?

Les définitions des catégories de chômeurs ne sont pas homogènes selon les pays : elles sont plus ou moins larges, utilisent des termes qui varient sensiblement et dépendent du système de placement et d'assurance chômage en vigueur. Le concept du chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT), s'est imposé au niveau international, en cherchant à établir des données comparables et à neutraliser au maximum les différences institutionnelles régionales ou nationales¹⁰. Toutefois, chaque pays utilise une catégorisation des personnes inscrites dans les agences ou services pour l'emploi qui élargit ou restreint la notion de chômeurs à certains actifs, en opérant parfois des distinctions selon qu'ils exercent ou non une activité à temps partiel, qu'ils bénéficient ou non d'une indemnisation via l'assurance chômage, qu'ils soient tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ou qu'ils soient inscrits librement...¹¹ Or la définition du BIT définit comme chômeur un individu qui ne travaille pas, qui est immédiatement disponible et en recherche active d'emploi. Elle ne prend pas en compte si l'individu est indemnisé ou non. Cette définition restrictive du chômage explique les différences parfois importantes entre le taux de chômage au sens du BIT et le taux de chômage dit administratif publié par les services de l'emploi à partir du nombre total de demandeurs d'emploi inscrits. Certains demandeurs d'emploi ne sont pas considérés comme chômeurs au sens du BIT et certains chômeurs selon le BIT ne sont pas pris en compte dans les statistiques « administratives » des services de l'emploi ou d'autres sources statistiques¹².

L'usage de ces catégorisations a un impact sur la façon dont on peut percevoir le chômage, car la perméabilité entre les catégories s'accroît au fil des ans : l'image du chômeur sans emploi à la recherche d'un emploi à temps plein, en contrat à durée indéterminée et immédiatement disponible, n'est pas révolue car elle constitue encore la norme (en volume), mais elle se modifie avec des situations de plus en plus complexes rencontrées sur le marché du travail. Compte tenu de la multiplication des emplois à temps partiel et des formes précaires d'emploi, de plus en plus de chômeurs sont classés dans des catégories spécifiques : ils exercent par exemple une activité à temps partiel plus ou moins long, ou ne sont pas comptabilisés car ils bénéficient de mesures de politique d'emploi (stages, formation, ...).

¹⁰ Comme par exemple dans l'enquête sur les forces de travail (EFT).

¹¹ Ils peuvent, le cas échéant, bénéficier des services des agences pour l'emploi mais sans être formellement soumis à des obligations particulières (exemple en Wallonie).

¹² Ainsi par exemple, en Lorraine, la mesure du chômage au sens du recensement de la population (RP) diffère des chiffres de Pôle emploi. Les chômeurs au sens du RP sont les personnes de 15 ans ou plus qui se sont déclarées chômeurs (qu'elles soient inscrites ou non à Pôle emploi) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail (ils sont alors classés parmi les inactifs) ; et d'autre part les personnes âgées de 15 ans ou plus qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.

Définitions des demandeurs d'emploi selon les différents systèmes nationaux

	Définition des demandeurs d'emploi
Rheinland-Pfalz und Saarland	<p>Le nombre de demandeurs d'emploi est calculé par la Bundesagentur für Arbeit (agence pour l'emploi en Allemagne). Des chômeurs sont des personnes qui ne sont pas actuellement dans une relation de travail, qui cherchent un emploi, qui se sont enregistrés comme chômeurs à la Bundesagentur für Arbeit et sont à sa disposition pour des placements. Les personnes qui participent à une mesure de politique d'emploi de l'agence pour l'emploi ne sont pas comptées comme chômeurs.</p> <p>Sont considérés comme chômeurs au sens du code de la sécurité sociale (Sozialgesetzbuch III) tous les demandeurs d'emploi, qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ ne sont pas dans une relation de travail ou travaillent moins de 15 heures par semaine ▶ qui cherchent un emploi d'au moins 15 heures par semaine ▶ habitent en République Fédérale d'Allemagne ▶ ont 15 ans ou plus et n'ont pas encore atteint l'âge de départ en retraite ▶ se sont personnellement enregistrés à une agence pour l'emploi ou un job center <p>Un demandeur d'emploi est celui qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ cherche un emploi d'au moins 15 heures par semaine ▶ qui s'est présenté à une agence d'emploi ou un job center pour des placements ▶ qui a la capacité et le droit d'exercer le travail <p>Cela est aussi valable, si la personne est déjà employée ou exerce en tant qu'indépendant (§ 15 SGB III). Rechtskreis SGB III : Chômeurs enregistrés auprès d'une agence pour l'emploi. Rechtskreis SGB II : Chômeurs enregistrés auprès d'une autre autorité (par exemple les communes).</p>
Lorraine	<p>Les catégories de demandeurs d'emploi utilisées dans les tableaux statistiques (ci-après) sont les catégories A, B et C comprenant les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et qui peuvent avoir exercé une activité « réduite » au cours du mois :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ; ▶ Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ; ▶ Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois) ; <p>Pôle emploi utilise également d'autres catégories de demandeurs d'emploi, non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (catégories D et E) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi ; ▶ Catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).
Luxembourg	<p>Le nombre de demandeurs d'emploi résidents disponibles enregistrés à l'ADEM (Agence pour le développement de l'emploi) représente le nombre de personnes sans emploi, résidentes sur le territoire national, à la recherche d'un emploi approprié, non affectées à une mesure pour l'emploi, indemnisées ou non indemnisées, ayant respecté les obligations de suivi de l'ADEM et qui, à la date du relevé statistique, ne sont ni en congé de maladie depuis plus de 7 jours, ni en congé de maternité (changement de définition en janvier 2012, avec révision des données à partir de janvier 2006)</p>
Wallonie / DG Belgien	<p>La catégorie des demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) couvre les personnes sans emploi, à la recherche d'un emploi et immédiatement disponibles pour un emploi.</p> <p>Elle comprend :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les demandeurs d'emploi qui sont des chômeurs non liés par un contrat de travail, bénéficiant d'allocations de chômage (complet ou sur base d'un travail à temps partiel volontaire) ou d'insertion professionnelle et inscrits comme demandeurs d'emploi ; 2. Les jeunes en stage d'insertion professionnelle à la sortie des études qui sont considérés comme demandeurs d'emploi non indemnisés. A noter que depuis 2007, les jeunes qui s'inscrivent pour un travail étudiant ne sont plus considérés comme D.E.I. et que depuis le 1^{er} janvier 2012, le stage d'attente a été transformé en stage d'insertion professionnelle ; 3. Les autres inscrits obligatoirement qui sont des chômeurs exclus temporairement du bénéfice des allocations de chômage et des demandeurs d'emploi à charge du centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S) ; 4. Les demandeurs d'emploi inoccupés et inscrits librement sont les personnes à la recherche d'un emploi et qui n'ont pas droit aux allocations de chômage mais peuvent bénéficier des services des offices publics de l'emploi.

Un aménagement des systèmes d'assurance - chômage

La plupart des pays ont aménagé leur système d'assurance chômage en vue d'amortir les effets de la crise. Les conditions de prise en charge des chômeurs ou de certaines catégories ont ainsi été assouplies, notamment en Belgique, au Luxembourg et en Allemagne. L'accès à l'indemnisation du chômage est ouvert aux salariés dès lors qu'ils justifient d'un minimum de 4 mois d'activité en France¹³, et de 6 mois au Luxembourg et en Allemagne. De même, la durée d'indemnisation et le montant des indemnités de chômage varient sensiblement d'un pays à l'autre : la plupart des pays restreignent la durée d'indemnisation à la durée d'affiliation en la plafonnant à 24 mois en France, à 12 mois au Luxembourg et en Allemagne¹⁴. Le montant d'indemnisation au titre de l'assurance chômage est déterminé le plus souvent en fonction de l'ancien salaire dans la limite d'un plafond.

Un peu moins de 600 000 chômeurs en 2016, en légère baisse sur la période récente

En 2016, la Grande Région compte en moyenne un peu moins de 600 000 chômeurs selon les chiffres des agences pour l'emploi (en moyenne sur les 9 premiers mois de l'année 2016). Ce nombre est en progression depuis 2008 : + 15% pour la Grande Région. Toutes les régions ne sont pas logées à la même enseigne et certaines ont connu une détérioration plus importante de la situation sur la période 2008/2016 : +80% en Lorraine et +85% au Luxembourg. Changement notable, qui s'observe depuis le pic de 2014, ramène le chômage à un niveau comparable à celui enregistré en 1996.

Une inflexion de tendance, toute relative et bien modeste

En Lorraine, cette inflexion de tendance sur le front du chômage reste cependant tout relative et bien modeste, eu égard au volume de personnes concernées¹⁵. Le chômage diminue un peu car la situation macroéconomique est meilleure et grâce à la légère reprise économique. Les créations d'emplois ont permis d'absorber la croissance de la population active et diminuer légèrement le chômage. Il s'agit d'une vraie baisse, mais on ne peut encore parler d'un effondrement du chômage. Certains imputent même cette baisse du chômage à un effet statistique du plan 500 000 formations supplémentaires destiné aux demandeurs d'emploi.¹⁶

En Wallonie, la diminution du nombre de demandeurs d'emploi s'explique en partie également par la conjoncture économique et une situation démographique plus favorable (rythme plus lent d'augmentation de la population active, départs en retraite plus nombreux) mais aussi par certaines réformes depuis 2012, comme la limitation des allocations d'insertion à trois ans, une aide attribuée aux personnes venant de terminer leurs études. Au terme des 3 ans, les

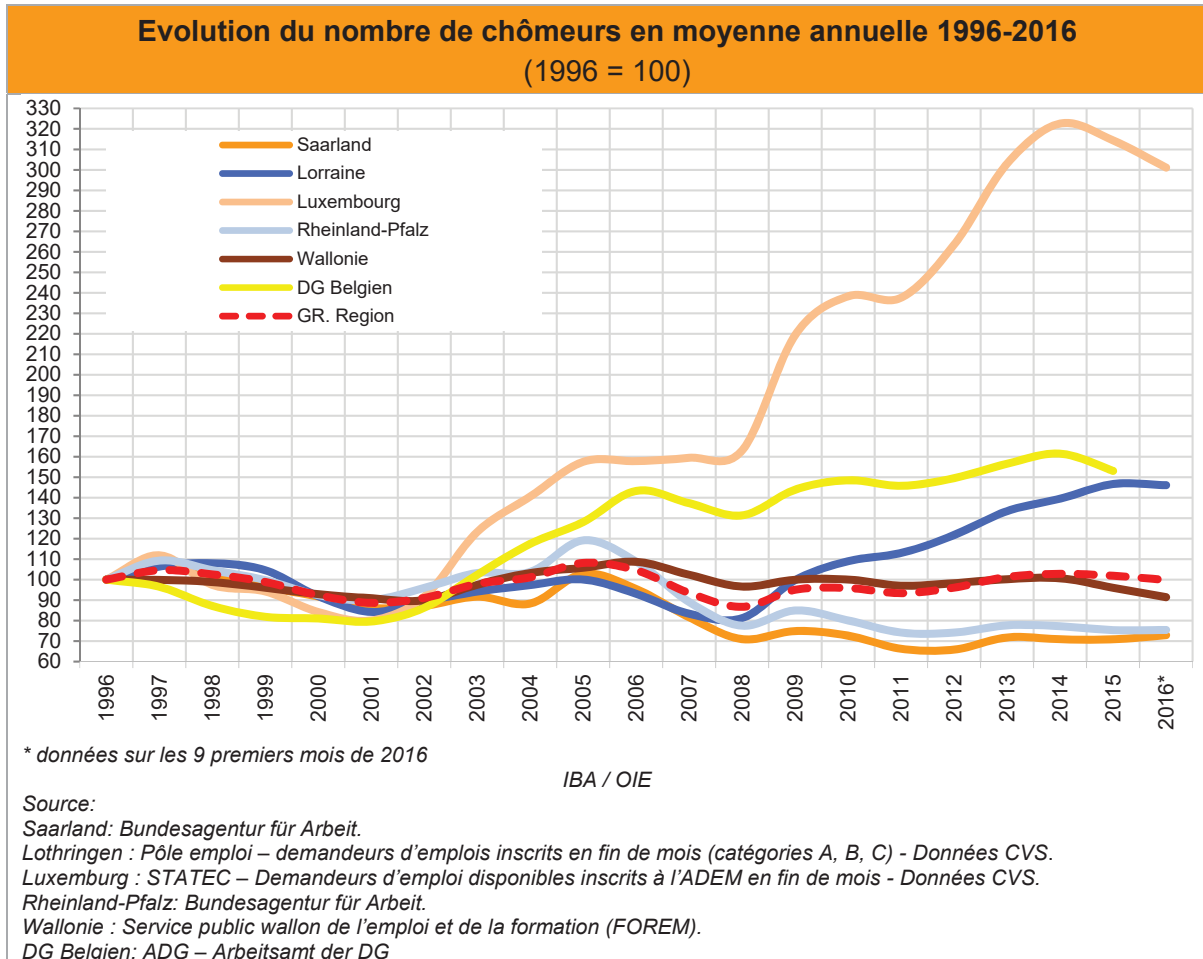
¹³ Convention du 19 février 2009 relative à l'indemnisation du chômage qui a abaissé de 6 à 4 mois la durée d'affiliation nécessaire pour prétendre à une indemnisation.

¹⁴ Ces durées sont cependant prolongées en fonction de l'âge des chômeurs.

¹⁵ Lire aussi pour la Belgique une publication de l'IRES « Le chômage au plus bas depuis 1992 : remettons les pendules à l'heure », Regards économiques, n° 123, mars 2016

¹⁶ Le gouvernement français a annoncé le 18 janvier dernier les grandes orientations du plan d'urgence pour l'emploi et plus particulièrement un plan massif de 500 000 actions de formation supplémentaires. Cela revient à doubler le nombre de formation au bénéfice des personnes en recherche d'emploi. Les demandeurs d'emploi en formation sortent automatiquement de la catégorie A pour passer à la catégorie D regroupant les demandeurs d'emploi sans emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), donc exclues des statistiques se basant soit sur la seule catégorie A ou les catégories ABC.

personnes en fin de droit ne sont plus comptabilisées comme chômeurs. La moitié de la diminution du nombre de chômeurs serait imputée à cette fin de droit. Cette baisse du chômage s'accompagne par ailleurs d'une augmentation de la précarité (se traduisant notamment par une augmentation du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale).



Evolution du nombre de chômeurs en moyenne annuelle de 1996 à 2016

Jahr	Saarland	Lorraine	Luxembourg**	Rheinland-Pfalz	Wallonie	dont DG Belgen	GR. Region
1996	52 065	130 813	5 680	149 782	252 419	1 837	590 759
1997	56 539	139 188	6 357	163 768	252 093	1 773	617 945
1998	52 905	141 277	5 534	156 702	249 605	1 601	606 023
1999	50 142	136 825	5 351	149 412	242 313	1 504	584 043
2000	47 778	120 197	4 782	138 370	234 566	1 489	545 693
2001	44 918	110 178	4 549	134 841	229 374	1 462	523 860
2002	45 431	116 854	5 209	143 708	226 932	1 585	538 134
2003	47 728	123 147	7 003	154 674	246 076	1 881	578 628
2004	45 990	127 328	7 983	155 415	260 658	2 158	597 374
2005	53 533	130 885	8 948	178 511	266 978	2 354	638 855
2006	49 681	121 757	8 965	162 927	274 400	2 633	617 730
2007	42 487	109 053	9 057	133 401	258 391	2 522	552 389
2008	36 943	106 242	9 263	116 094	243 861	2 413	512 402
2009	38 998	130 508	12 462	127 231	252 344	2 644	561 542
2010	37 834	142 582	13 535	119 953	252 560	2 728	566 464
2011	34 491	147 841	13 494	111 074	244 959	2 678	551 858
2012	34 282	159 289	14 966	111 083	248 077	2 747	567 697
2013	37 383	174 583	17 213	116 360	252 972	2 876	598 511
2014	36 911	182 481	18 323	115 741	254 089	2 967	607 545
2015	36 895	191 845	17 855	112 882	242 387	2 812	601 863
2016*	37 947	191 092	17 102	113 020	230 831		589 991

* données sur les 9 premiers mois de l'année 2016

** Changement de définition du demandeur d'emploi

IBA / OIE

Source :

Saarland: Bundesagentur für Arbeit.

Lothringen : Pôle emploi – demandeurs d'emplois inscrits en fin de mois (catégories A, B, C) - Données CVS.

Luxemburg : STATEC – Demandeurs d'emploi disponibles inscrits à l'ADEM en fin de mois - Données CVS.

Rheinland-Pfalz: Bundesagentur für Arbeit.

Wallonie : Service public wallon de l'emploi et de la formation (FOREM).

DG Belgen: ADG – Arbeitsamt der DG

Chômage faible, croissance d'un segment du marché de l'emploi au carrefour du chômage, de la précarité et des bas salaires en Allemagne¹⁷

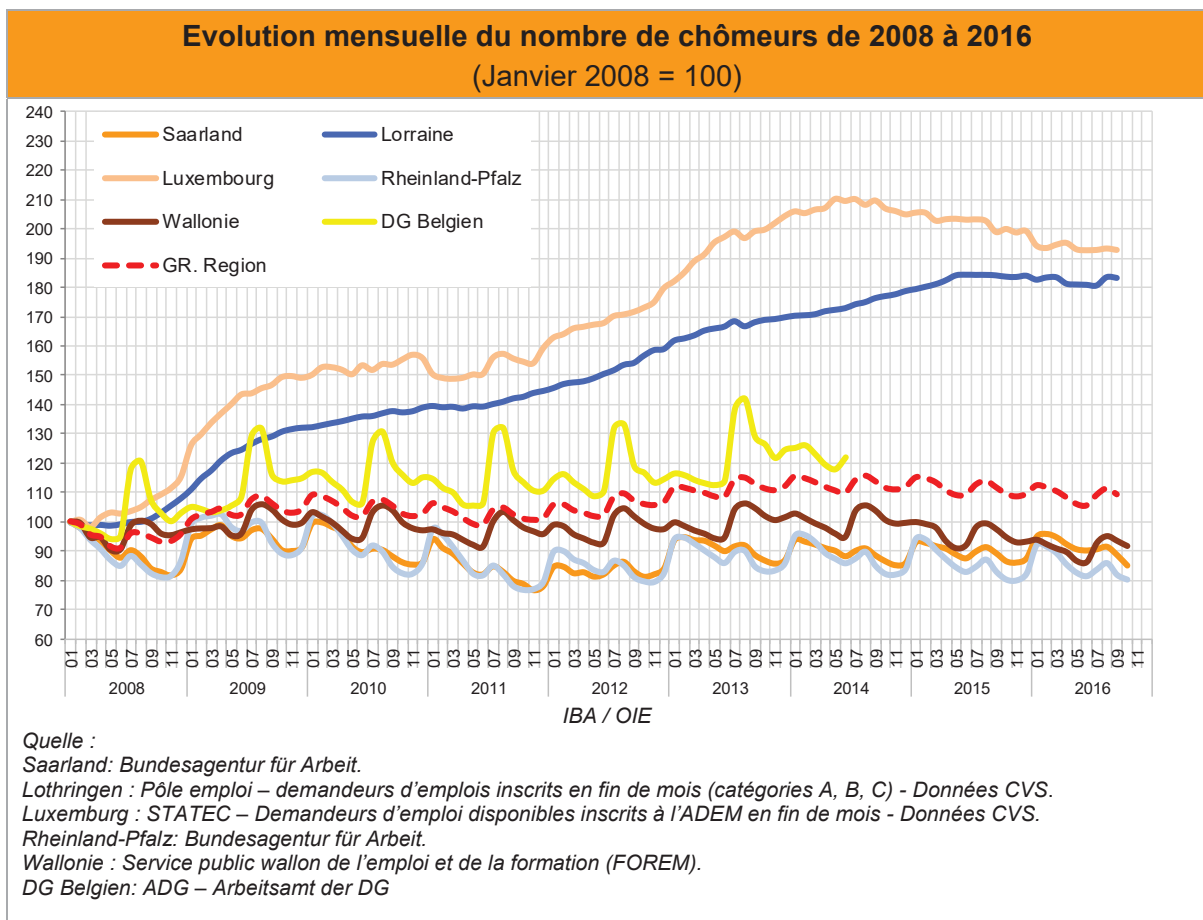
La baisse des effectifs de chômeurs en Allemagne est souvent imputée aux restructurations importantes du marché du travail mises en œuvre depuis 2001 et dont les effets semblent se faire sentir aujourd'hui. Les réformes Hartz¹⁸, et notamment la plus emblématique d'entre elles : la loi « Hartz IV », visaient à flexibiliser le marché du travail et inciter les chômeurs à la reprise d'emploi rapide (même si cet emploi est de courte durée ou mal payé). Les réformes Hartz ont parfois été présentées à l'échelle de l'Europe comme un modèle effectif pour transformer le marché du travail. Les comparaisons avec l'Allemagne et son Agenda 2010 sont fréquentes¹⁹. En France, la loi El Khomri (loi travail) qui a suscité de nombreuses oppositions,

¹⁷ Les réformes sociales Hartz IV, Brigitte Lestrade, Note du Comité d'études des relations franco-allemandes (Cerfa) n° 75, 2010.

¹⁸ L'agenda 2010 est le nom d'un ensemble de réformes menées en Allemagne sous Gerhard Schröder entre 2003 et 2005. Il portait principalement sur des réformes du marché du travail (réformes Hartz principalement) et des assurances sociales. Durcissement des droits dans la période 2003-2007 (lois Hartz I, II, III, et IV). La loi Hartz IV, mise en vigueur le 1er janvier 2005, est la quatrième étape de la réforme du marché du travail menée en Allemagne sous le gouvernement Schröder. Avec cette réforme, la durée d'indemnisation passe de 32 mois à 12 mois (18 mois pour les plus de 55 ans) : c'est l'« Arbeitslosengeld I ». Passé cette période, le chômeur est considéré comme chômeur de longue durée et perçoit l'« Arbeitslosengeld II ».

¹⁹ L'Arbeitskammer des Saarlandes a organisé le 27 septembre 2016 une conférence sur le thème : Les réformes du marché du travail en France – L'Allemagne, un modèle à suivre ? Die Arbeitsmarktreformen in Frankreich – Von Deutschland lernen?

visé à assouplir la protection contre les licenciements et à flexibiliser le temps de travail.²⁰ Le bilan des réformes allemandes suscite lui aussi des controverses. Le chômage en Allemagne apparaît ainsi globalement faible mais la précarité y serait croissante²¹ : un quart de la population active n'a pas de contrat normal (emplois à temps plein, à durée indéterminée) dans les entreprises de plus de 10 salariés. Les emplois atypiques ont connu une progression importante : mini-jobs, jobs à 1 euro, Gleitzonejobs... Certains n'hésitent pas à parler de « *faux miracle* »²² qui se traduit par moins de chômeurs officiels, plus de travailleurs pauvres et précaires. La relation de cause à effet entre les réformes et le recul du chômage semble même remise en question, si l'on en juge les travaux menés sur les réformes Hartz. "Les réformes Hartz ont joué au plus un rôle mineur selon notre analyse. Plus important ont été l'économie, le temps de travail, et la politique de stabilisation réussie dans la grande crise de 2009."²³



²⁰ Plus d'informations sur la loi El Khomri dans le cahier « Formes de travail et d'emploi atypiques » du 10. rapport de OIE (Novembre 2016).

²¹ Source : Statistisches Bundesamt - Destatis

²² Rötzer Florian : Comment l'Allemagne cache son chômage. Revue Marianne, avril 2010.

²³ Horn, Gustav A., wissenschaftlicher Direktor des Instituts für Makroökonomie und Konjunkturforschung (IMK) in der Hans-Böckler-Stiftung (<http://www.boeckler.de/52453.htm>).

Annexe

Remarques par rapport aux données

Potentialités et limites de l'enquête sur les forces de travail

Eurostat dispose de données harmonisées dans les domaines de la population, de l'emploi et du marché du travail avec de taux comparables au niveau européen. En général, ces données sont différenciées selon l'âge et le sexe ; vu que l'EFT n'est qu'un sondage, Eurostat ne présente pas toutes les évaluations différenciées pour toutes les régions.

Les données mentionnées sont disponibles dans la banque de données REGIO d'Eurostat sur Internet pour les différentes composantes de la Grande Région.²⁴ Comme dans chaque sondage, on ne peut exclure intégralement toute erreur d'échantillonnage.²⁵ Il est en principe possible d'obtenir d'autres ventilations par le biais d'évaluations spécifiques, mais les possibilités d'évaluation sont souvent limitées au niveau régional à cause du faible nombre de données. L'interprétation des données disponibles doit pour cette raison tenir compte des points suivants :

- ▶ Bien que les définitions et nomenclatures soient les mêmes, les données statistiques des différentes composantes de la Grande Région ne sont pas forcément disponibles, voire comparables. Des divergences peuvent toujours survenir du fait de réglementations non contraignantes au niveau national (par exemple l'affectation de différentes entreprises à des branches économiques ou le recensement des jeunes chômeurs de moins de 25 ans en Wallonie / Belgique).²⁶
- ▶ Du fait d'une modification méthodologique, Eurostat dispose pour les statistiques sur le marché de l'emploi d'une série chronologique et historique allant jusqu'en 2001 et d'une série chronologique depuis 1999.²⁷ Les méthodes de calcul étant différentes, on ne peut exclure des divergences entre les deux séries ; c'est pourquoi nous recourons uniquement à la deuxième série.
- ▶ Les séries chronologiques peuvent parfois être incohérentes. Les ruptures de séries chronologiques sont indiquées le cas échéant sous les indicateurs concernés.

²⁴ Luxembourg = NUTS 0 ; Sarre = NUTS 1 ; Rhénanie-Palatinat = NUTS 1 ; Wallonie = NUTS 1 ; Lorraine = NUTS 2.

²⁵ Dans les échantillons pondérés et extrapolés, comme c'est le cas dans l'enquête sur les forces de travail, il faut tenir compte, dans les valeurs et taux calculés, d'une certaine tolérance (erreur-type) par rapport aux valeurs réelles (cf. réglementations communautaires n° 577/98, article 3, du 9 mars 1998 concernant l'organisation de l'échantillonnage dans le cadre de l'enquête sur les forces de travail).

²⁶ En Belgique, les jeunes de moins de 18 ans ayant satisfait à la scolarité obligatoire ou achevé leur formation professionnelle et ne trouvant pas d'emploi, ont la possibilité d'obtenir des aides après expiration d'une période d'attente de 310 jours. La période d'attente jusqu'à la date du premier versement court à partir de la date d'inscription au chômage auprès de l'agence de l'emploi, même si la personne a trouvé un emploi entre-temps. Pour cette raison, il est probable que les jeunes Belges s'inscrivent plus souvent au chômage que les jeunes dans les autres régions.

²⁷ La série chronologique historique se fonde sur la méthode de calcul utilisée avant 2003, dans le cadre de laquelle les résultats des pays ont été extrapolés sur la base des résultats du deuxième trimestre. La série chronologique actuelle est calculée sur la base de moyennes annuelles – dans la mesure où l'on dispose de données trimestrielles.

- ▶ Le concept de l'enquête sur les forces de travail portant sur la population et, par là même, sur les salariés résidents, les chiffres d'Eurostat sur les salariés n'englobent pas les frontaliers qui représentent une très grande partie de la population active notamment au Luxembourg.
- ▶ La Communauté Germanophone de Belgique (CG) participe désormais également à l'enquête sur les forces de travail (affectation au niveau NUTS 3) de sorte qu'on dispose également pour cette composante régionale de chiffres comparables sur le marché de l'emploi. Jusqu'à présent, ces données ne pouvaient être calculées qu'à l'aide des chiffres officiels au niveau de la municipalité (au-dessous du niveau NUTS 3) qui ne sont toutefois pas toujours disponibles à ce niveau.

Enquête sur les Forces de Travail et statistiques du BIT sur le marché du travail

L'Enquête sur les Forces de Travail (EFT), basée sur des normes harmonisées à l'échelle communautaire, relative au chômage selon les critères du Bureau International du Travail (BIT)²⁸ est la principale source d'informations sur les marchés régionaux du travail à l'échelle européenne. Elle est donc la seule source disponible permettant de faire des comparaisons transfrontalières des marchés du travail de la Grande Région. La définition du chômage utilisée pour les comparaisons internationales selon les critères du BIT s'écarte toutefois de la définition du nombre de chômeurs inscrits aux termes des dispositions réglementaires en vigueur dans les différents pays, ces dernières n'étant pas directement comparables dans une perspective transfrontalière. Ainsi, les statistiques du BIT sur le marché du travail peuvent contenir des actifs inoccupés qui ne sont pas considérés comme tels par les agences nationales et/ou régionales de l'emploi. Le cas de figure inverse peut également se présenter, à savoir que les statistiques nationales et/ou régionales sur le chômage considèrent comme étant au chômage des personnes qui, selon les critères du BIT, ne font pas partie des actifs inoccupés. Ceci explique les différences apparaissant entre les taux de chômage basés sur l'EFT et les taux déclarés dans les différents Etats et régions dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur.

Enfin, il faut tenir compte du fait que les données de l'EFT, à l'opposé du nombre de chômeurs enregistrés au niveau national ou régional, ne proviennent pas du dépouillement d'un registre officiel. Il s'agit d'un sondage trimestriel effectué auprès de ménages privés dans les Etats membres de l'Union européenne, de l'AELE (à l'exception du Lichtenstein) ainsi que dans les pays candidats à l'adhésion. Font partie de cette population tous les membres de ménages privés à partir de 15 ans, interrogés sur leur participation au marché du travail et leur activité. Les instituts et services statistiques nationaux des pays participants sont responsables de la réalisation de l'enquête et communiquent leurs résultats à Eurostat selon un plan de codage défini. Eurostat se charge de la coordination et du traitement des données et garantit par là même l'utilisation de concepts et de définitions homogènes en conformité avec les principes

²⁸ Les définitions et les critères du Bureau International du Travail (BIT) sont en conformité avec le règlement (CE) n° 1897/2000 de la Commission. Les indicateurs sur les actifs inoccupés, les actifs occupés et la population active sont présentés dans un système ajusté et harmonisé qui, à l'opposé des définitions nationales et des concepts fondés sur des dispositions réglementaires, permet de faire des comparaisons internationales et/ou transfrontalières des marchés du travail. Le concept des forces de travail permet d'attribuer à chaque personne un statut d'activité précis. Selon la définition du BIT, on distingue trois catégories : les personnes ayant un emploi, les chômeurs et les inactifs.

du Bureau International du Travail ainsi que d'un système commun de classification et de nomenclature, de sorte que chaque pays recense un nombre donné d'informations conformément à un standard.

L'EFT fournit ainsi des données importantes sur l'emploi, le chômage et l'inactivité ainsi que sur leurs caractéristiques socio-démographiques. L'EFT constitue pour la Commission européenne un outil important pour la mise à disposition d'informations statistiques comparables sur le niveau, la structure et l'évolution de l'activité et du chômage dans les Etats membres de l'Union européenne. Les objectifs fixés dans la politique de l'emploi au niveau de l'UE sont mesurés à l'aide de l'EFT.

Définitions :

On considère comme **actifs** au sens de la définition du BIT toutes les personnes âgées d'au moins 15 ans²⁹ qui, pendant la semaine de référence, ont travaillé au moins une heure contre paiement d'une rémunération ou dans le cadre d'une activité indépendante ou d'assistance.³⁰ Les personnes qui ont un contrat de travail formel, mais sont provisoirement absentes pendant la période de référence (maladie, congés, conflits de travail ou formation) sont considérées comme des actifs.

Les **sans emploi** sont toutes les personnes âgées de 15 à 74 ans,³¹ qui sont sans travail au cours de la semaine de référence, sont à cette date disponibles pour travailler et ont pris des dispositions spécifiques au cours des quatre dernières semaines pour trouver un emploi ou qui ont déjà trouvé un emploi qui commencera dans les trois mois à venir. La durée de l'activité recherchée ne joue aucun rôle. L'intervention d'une autorité ou d'une institution de l'agence de l'emploi officielle dans les efforts de recherche n'est pas nécessaire non plus. La définition du chômage utilisée pour les comparaisons internationales selon les critères du BIT s'écarte donc de la définition du nombre de chômeurs inscrits aux termes des dispositions réglementaires dans les différents pays.³² La méthode de l'Enquête sur les Forces de Travail est par ailleurs caractérisée par le fait que le résultat d'un sondage est reporté sur la population. Cette méthode est en fait une estimation basée sur une extrapolation et affichant par là même une certaine imprécision. Le degré de flou dépend de nombreux facteurs, notamment de l'ampleur

²⁹ D'au moins 16 ans en Espagne, en Italie et au Royaume-Uni ; de 15 à 74 ans au Danemark, en Estonie, en Hongrie, en Lettonie, en Finlande, en Suède et en Norvège et de 16 à 74 ans en Islande.

³⁰ Ce concept relatif à l'activité s'écarte sensiblement de la compréhension usuelle du terme. Ceci est problématique dans le cadre des enquêtes effectuées auprès des ménages lorsque les personnes interrogées se considèrent principalement comme des retraités, des chômeurs, des femmes au foyer ou des étudiants et n'indiquent pas dans l'interview qu'elles exercent de petites activités accessoires.

³¹ Entre 16 et 74 ans en Espagne, en Suède et en Norvège (de 1995 à 2000), au Royaume-Uni et en Islande.

³² Les statistiques du BIT sur le marché du travail peuvent contenir des sans emploi qui ne sont pas considérés comme des chômeurs par les agences nationales ou régionales de l'emploi. Pour qu'une personne soit recensée comme chômeur en Allemagne par exemple, le code social (SGB) prescrit qu'elle soit inscrite auprès d'une agence de l'emploi ou d'un organisme communal et qu'elle recherche un emploi d'au moins 15 heures par semaine. D'un autre côté, il est possible, conformément au SGB, qu'une personne inscrite au chômage exerce une activité de moins de 15 heures en tant que rémunération complémentaire. Les statistiques du BIT sur le marché du travail comprennent donc des sans emploi que la Bundesagentur für Arbeit ne compte pas comme chômeurs. En revanche, les statistiques de la Bundesagentur für Arbeit ne compte pas comme chômeurs des personnes qui ne sont pas sans emploi selon la définition des statistiques du BIT sur le marché du travail. Cf. Statistisches Bundesamt Deutschland : Statistiques du BIT sur le marché du travail. <http://www.destatis.de/jetspeed/portal/cms/Sites/destatis/Internet/DE/Presse/abisz/ILO-Arbeitsmarktstatistik.templateId=renderPrint.psm>

du sondage³³ si bien que dans les petites unités géographiques le nombre de personnes interrogées est souvent trop faible pour déboucher sur un résultat.

Ceci explique globalement les écarts apparaissant entre le taux de chômage basé sur l'EFT et les taux calculés et publiés dans les différents Etats et régions dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur. Ces derniers ne tiennent pas compte par exemple des personnes qui sont à la recherche d'un emploi, mais ne sont pas inscrites au chômage car elles ne remplissent pas les conditions nécessaires pour percevoir des allocations de chômage. En revanche, ils ont l'avantage d'être beaucoup plus rapidement disponibles, notamment pour les petites unités géographiques et satisfont donc au besoin de disposer d'informations récentes. Dans une perspective transfrontalière, ils ne sont cependant pas directement comparables. Seule l'EFT est en mesure de fournir des informations comparables à l'échelle internationale. Cette méthode a par ailleurs l'avantage de laisser de côté les répercussions de modifications dans les dispositions relatives au chômage dans le cadre de réformes.

Le **taux d'emploi** représente les actifs occupés en pourcentage de la population.

Le **taux de chômage** représente les sans emploi en pourcentage de la population active. Le taux de chômage peut être ventilé selon l'âge et le sexe.

Le **taux de chômage des jeunes** se réfère aux personnes âgées de 15 à 24 ans.

Le **taux de chômage de longue durée** représente les chômeurs de longue durée (douze mois et plus) en pourcentage de la population active. La part de chômeurs de longue durée représente la part de ces derniers en pourcentage du total des chômeurs.

Les **actifs** (appelés également population active ou forces de travail) comprennent les personnes en emploi et les sans emploi.

Le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population en âge de travailler.

Gender Gap / Ecart hommes-femmes :

Il fait référence à un écart statistique relevé entre les hommes et les femmes.

En général, un **salarié** est défini comme une personne qui travaille pour un employeur public ou privé et qui reçoit en échange une compensation sous la forme d'un traitement, d'un salaire, d'émoluments, de gratifications, d'une rémunération à la pièce ou d'un paiement en nature. Les militaires de carrière sont inclus.

³³ A l'aide de méthodes mathématiques, il est possible de calculer le niveau de l'erreur type. Cette erreur indique l'ordre de grandeur probable de l'écart entre le « vrai » résultat et le résultat du sondage. Les résultats pour lesquels l'erreur type relative simple dépasse 15% du fait du nombre trop faible de personnes interrogées ne sont généralement pas déclarés (valeur non fiable).

NACE « Nomenclature statistique des Activités Economiques dans la communauté européenne » :

La NACE est la nomenclature européenne type des activités économiques productives. Il s'agit d'une conception systématique de quatre niveaux offrant un cadre pour la collecte et la présentation, d'après l'activité économique, d'un large éventail de statistiques dans les domaines économiques (par exemple production, emploi, comptes nationaux) ou dans d'autres domaines du système statistique européen (ESS). La classification NACE Rév. 2 comprend 21 sections (ainsi que 88 divisions et 615 classes au total):

- ▶ A - Agriculture, sylviculture et pêche
- ▶ B - Industries extractives
- ▶ C - Industrie manufacturière
- ▶ D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- ▶ E - Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- ▶ F - Construction
- ▶ G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles
- ▶ H - Transports et entreposage
- ▶ I - Hébergement et restauration
- ▶ J - Information et communication
- ▶ K - Activités financières et d'assurance
- ▶ L - Activités immobilières
- ▶ M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- ▶ N - Activités de services administratifs et de soutien
- ▶ O - Administration publique
- ▶ P - Enseignement
- ▶ Q - Santé humaine et action sociale
- ▶ R - Arts, spectacles et activités récréatives
- ▶ S - Autres activités de services
- ▶ T - Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
- ▶ U - Activités extra-territoriales

Nomenclature CITE :

La classification internationale type de l'éducation (CITE) est un instrument permettant d'établir, dans le domaine de l'éducation, des statistiques comparables au plan international. La version actuelle (CITE 2011) distingue neuf niveaux :

- ▶ CITE 0 : éducation de la petite enfance
- ▶ CITE 1 : enseignement primaire
- ▶ CITE 2 : premier cycle de l'enseignement secondaire
- ▶ CITE 3 : deuxième cycle de l'enseignement secondaire
- ▶ CITE 4 : enseignement post-secondaire non supérieur
- ▶ CITE 5 : enseignement supérieur de cycle court
- ▶ CITE 6 : niveau licence ou équivalent
- ▶ CITE 7 : niveau master ou équivalent
- ▶ CITE 8 : niveau doctorat ou équivalent

Portrait de l'Observatoire Interrégional du Marché de l'emploi



L' Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi (OIE) collecte pour le compte du sommet de la Grande Région des informations sur le marché de l'emploi dans les régions partenaires et effectue des analyses sur le marché de l'emploi transfrontalier. Sur cette base il établit des prévisions et des recommandations d'actions pour les évolutions du marché de l'emploi à venir dans l'espace de coopération.

L'OIE est encadré par un comité de pilotage des représentants des régions impliquées qui définit les activités centrales en accord avec les responsables politiques de la Grande Région. La réalisation du programme de travail est assurée par un réseau de six instituts spécialisés de la Grande Région. Le secrétariat permanent et la coordination sont assumés par l'INFO-Institut à Sarrebruck.

Informations supplémentaires

Dr. Jeanne Ruffing (Coordinatrice)
Marie Feunteun, Alexa Holz-Himbert
c/o INFO-Institut
Pestelstraße 6
D- 66119 Saarbrücken
+49 (0) 681 / 9 54 13-12
www.iba-oie.eu

Le réseau des instituts spécialisés

INFO-Institut (Saarland und Rheinland-Pfalz)

www.info-institut.de

Centre de Ressources et de Documentation des EURES Transfrontaliers de Lorraine (Lorraine)

www.frontalierslorraine.eu

Lorraine Parcours Métiers (Lorraine)

www.lorpm.eu

Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique (Wallonie)

www.iweps.be

DGStat (DG Belgien)

www.dgstat.be

ADEM – LISER

Agence pour le développement de l'emploi (Luxembourg)

www.adem.public.lu

Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (Luxembourg)

www.liser.lu

Portraits des instituts spécialisés



INFO-Institut

Sarre et Rhénanie-Palatinat



L'INFO-Institut est un institut de conseil et de recherche. Outre les questions de stratégie des entreprises et de développement des organisations, l'institut traite des sujets de recherche ayant trait au marché de l'emploi et à la région. Les activités portant sur le développement régional ne sont pas limitées au territoire national, mais axées sur le territoire de la Grande Région et revêtent donc une dimension européenne.

ADEM, LISER

Luxembourg



L'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) est le service public de l'emploi au Luxembourg, placée sous l'autorité du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire. LISER est un institut de recherche public luxembourgeois, sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Ses travaux de recherche se concentrent essentiellement sur le domaine de la politique sociale et économique. Dans le cadre du réseau de l'OIE, les missions essentielles de l'ADEM et de LISER sont l'information sur les conditions de vie et de travail au Grand-Duché de Luxembourg et l'analyse du marché du travail dans la Grande Région, en collaboration avec l'OIE et ses partenaires.

GIP Lorraine Parcours Métiers

Lorraine



Depuis le 1 janvier 2014, l'ancien partenaire de l'OIE, OREFQ, fait partie du Groupement d'intérêt public (GIP) Lorraine Parcours Métiers. Ce GIP a pour objet d'associer les compétences de l'OREFQ (OREF) spécialiste de la connaissance de la relation emploi-formation en Lorraine et celles d'INFFOLOR (CARIF), expert de l'information sur la formation et l'orientation tout au long de la vie. Financé par l'Etat et le Conseil régional de Lorraine, Lorraine Parcours Métiers contribue à la mise en œuvre des missions de service public dans les domaines de la formation, de l'insertion, de l'observation et de l'emploi.

CRD des EURES Transfrontaliers de Lorraine **Lorraine**



Le Centre de Ressources et de Documentation des EURES Transfrontaliers de Lorraine, association soutenue par le Conseil Régional de Lorraine et la Commission Européenne, a pour mission d'informer les salariés et les entreprises sur la mobilité transfrontalière dans la Grande Région, de participer à la gestion prévisionnelle de l'emploi, et de promouvoir la formation professionnelle transfrontalière. Le CRD EURES Lorraine constitue, avec son réseau d'experts, un fonds documentaire qu'il met à la disposition du public et diffuse des informations accessibles sur son site internet.

DGStat **Communauté germanophone de Belgique**



Le groupe de travail DGstat succède à l'Observatoire de l'Emploi de Belgique Orientale (ABEO). Il a été institutionnalisé fin 2010 dans une convention entre différentes organisations de la Communauté Germanophone, dont le ministère, le Conseil Economique et Social et l'Agence pour l'Emploi, après que les fondements nécessaires à sa création aient été mis en place dans le cadre du projet « DGstat », soutenu par le Fonds Social Européen. Les missions du groupe de travail sont la collecte, l'analyse, l'interprétation et la diffusion de différentes statistiques, ainsi que la publication d'études. Il vise aussi à promouvoir les échanges entre les producteurs et les utilisateurs des données au sein de la Communauté Germanophone de Belgique, mais aussi au-delà.

Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique **Wallonie**



L'IWEPS est un institut scientifique public d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics. Par sa mission scientifique transversale, il met à la disposition des décideurs wallons, des partenaires de la Wallonie et des citoyens des informations diverses qui vont de la présentation de statistiques et d'indicateurs à la réalisation d'études et d'analyses approfondies dans les champs couverts par les sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. Par sa mission de conseil stratégique, il participe activement à la promotion et la mise en œuvre d'une culture de l'évaluation et de la prospective en Wallonie.

Bibliographie

- ADEM (Administration de l'Emploi du Grand Duché de Luxembourg) : Bulletin luxembourgeois de l'emploi, n° 09 - septembre 2016.
- Barbier, Jean-Claude : Allemagne : Hartz, un changement de paradigme dans l'assistance chômage, Alternatives économiques, 19/11/2008.
- CIDAL (Centre d'information sur l'Allemagne) : Le marché du travail allemand.
- DIRECCTE Lorraine, Pôle emploi : Demandeurs d'emploi inscrits et offres collectées par Pôle emploi en Lorraine en décembre 2014, communiqué de presse du 27/01/2015.
- Europäischer Rat : Entwurf des Gemeinsamen Beschäftigungsbericht 2009/2010, Brüssel 2010.
- Guézennec, Camille : L'accompagnement des demandeurs d'emploi : bilan d'une politique active du marché du travail en Europe et enseignements pour la France, Centre d'analyse stratégique, La note d'analyse, n°228, Juin 2011.
- IBA / OIE : Bericht zur wirtschaftlichen und sozialen Lage der Großregion 2015/2016 / Rapport sur la situation économique et social de la Grande Région 2015/2016.
- IBA / OIE : 9. Bericht der Interregionalen Arbeitsmarktbeobachtungsstelle / 8ieme rapport de l'Observatoire Interrégional de l'Emploi, 2014.
- INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques – France) : Un taux de chômage qui augmente en 2014, Insee Dossier Lorraine n° 2, novembre 2015.
- Lestrade, Brigitte : Les réformes sociales Hartz IV, Note du Comité d'études des relations franco-allemandes (Cerfa) No. 75, 2010.
- ONEM (Office national de l'emploi) : Feuille info Travailleurs, juin 2016.
- Rötzer, Florian : Comment l'Allemagne cache son chômage, Revue Marianne, April 2010.
- STATEC: Notes de conjoncture 1/2016.
- Wanger, Susanne: Ungenutzte Potenziale in der Teilzeit - Viele Frauen würden gerne länger arbeiten. IAB- Kurzbericht 9/2011.

